

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Olne

Partie IV – Projets

- **Préambule**
- **Fiches projets – LOT 0**
- **Fiches projets – LOT I**
- **Fiches projets – LOT II**
- **Fiches projets – LOT III**

pissart æ
architecture et environnement
S.A. PISSART, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT -
Rue de la Métal, 6 - 4870 Trooz
Tél. : 04/380.41.04 - Fax : 04/380.41.05

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

Programme communal de développement rural
Commune de Olne

Partie IV – Projets

Préambule

pissart æ
architecture et environnement

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

I. Préambule....3

1.Les chemins comme support du développement rural d'Olne....5
2.La mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et bâti de la commune....7

II. Les fiches descriptives des boucles thématiques....9

1.Les bords de Magne et le Fief (4 km)....11
2.Les oiseaux du bocage (5,8 km)....17
3.Les paysages (6,1 km)....23
4.La biologie et les échaliers (9,6 km)....29
5.La Vesdre (3,5 km)....35
6.Le circuit du karst (5,6 km)....41
7.Bocages et paysages (5,8 km)....47
8.La géologie (5,7 km)....53
9.Les vergers (2 km)....59
10.Le tour d'Olne....65

III. Les fiches descriptives des liaisons utilitaires....67

1.Le chemin du tilleul....69
2.Le chemin des escaliers....71
3.Le chemin des demoiselles – vaussale....73
4.Le chemin de Vieux-Sart....75
5.Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard....77
6.Le chemin entre Chinehotte et Croix-Renard....79
7.Liaison douce à Falise....81
8.Liaison douce à Gomelevay....83

IV. La grille pratique pour l'aménagement des itinéraires (aide à la décision)....85

1.Les usagers....85
2.Les aspects relatifs à la mobilité....86
3.Le rôle fédérateur des chemins....88

I. PRÉAMBULE

En préambule de la présentation des fiches projets, nous mettons en évidence les éléments fédérateurs qui sous-tendent de nombreux projets :

1. Les chemins comme support du développement rural d'Olne ;
2. La mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et bâti de la commune.

1. LES CHEMINS COMME SUPPORT DU DÉVELOPPEMENT RURAL D'OLNE

Suite à l'organisation des groupes de travail visant à étoffer les fiches projets, et aux réflexions sur le slogan, il est apparu que l'important réseau de chemins et sentiers constitue une caractéristique particulière à la commune d'Olne.

Le réseau de chemins est un sujet fédérateur, reliant les différentes entités de la commune, reliant le plateau et la vallée, et dont la prolongation pourrait être envisagée vers les communes voisines.

La densité du réseau permet de couvrir l'entièreté du territoire communal. Le présent programme communal de développement rural propose de greffer certains projets de développement au réseau de chemin, afin de promouvoir un développement global et cohérent de la commune.

Le PCDR met l'accent sur certains chemins organisés sous forme de boucles thématiques d'une part et sur certains chemins constituant des liaisons utilitaires (liaisons douces inter-villages) d'autre part. Chaque itinéraire fait l'objet d'une fiche descriptive, à consulter lors de la mise en oeuvre de projets PCDR pouvant se rapporter à l'aménagement d'un chemin. Par ailleurs, le présent document propose une grille pratique pour l'aménagement des itinéraires (aide à la décision).

2. LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI DE LA COMMUNE

De par sa position entre plateau et vallée, à la croisée entre le Pays de Herve et l'Ardenne, la commune d'Olne offre une multitude de points de vue intéressants et diversifiés. Une grande partie du territoire Olnois est d'ailleurs repris en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.
Partager le patrimoine paysager pourrait être le moteur de développement d'un tourisme doux dans la commune d'Olne. Cibler certains points de vues pour en faire des espaces à vocation didactique permet également de sensibiliser la population au patrimoine paysager de la commune, qu'il est nécessaire de valoriser même au sein des propriétés privées.

Le patrimoine bâti constitue une carte de visite de la commune. C'est dans cette optique que la commune s'est engagée dans une démarche visant une meilleure visibilité extérieure de la richesse patrimoniale. Une partie du territoire communal est aujourd'hui repris parmi les « Plus beaux villages de Wallonie », pour lesquels le caractère rural, l'existence d'un ou plusieurs monuments classés, un patrimoine architectural et urbanistique de valeur, une volonté communale et/ou associative sont autant de critères de qualité.

La labellisation du village d'Olne comme « Plus beaux villages de Wallonie » engage la commune à y mettre en valeur, développer et promouvoir le patrimoine.
Le présent préambule s'inscrit dans cette dynamique et vise à la renforcer sur tout le territoire communal.

Lorsque cela est possible, la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et bâti de la commune est à intégrer systématiquement dans les projets du PCDR. L'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie », devrait être systématiquement consultée et une cohérence en matière de valorisation du patrimoine olnois devra être recherchée.
Il s'agira également, lorsque possible dans la réalisation des différents projets, d'inviter à l'observation du paysage et en développant des outils informatifs, didactiques, et ludiques.
Enfin, il sera également important d'inciter les propriétaires privés à l'entretien, la restauration, la rénovation, etc. des bâtiments et des éléments du petit patrimoine, ainsi que des sites (notamment les mares, les habitats liés aux cours d'eau, les dolines, ...), arbres et haies remarquables,

II. Les fiches descriptives des boucles thématiques

II. LES FICHES DESCRIPTIVES DES BOUCLES THÉMATIQUES

9 boucles thématiques ont été déterminées en fonction de la géographie de la commune :

- Les bords de Magne et le Fief (4 km)
- Les oiseaux du bocage (5,8 km)
- Les paysages (6,1 km)
- La biologie et les échaliers (9,6 km)
- La Vesdre (3,5 km)
- Le circuit du karst (5,6 km)
- Bocages et paysages (5,8 km)
- La géologie (5,7 km)
- Les vergers (2 km)

Par ailleurs, une boucle de 23,7 km permet de faire le tour d'Olne, et établit des connexions avec les 9 boucles thématiques.

Enfin, il est intéressant de mettre les boucles thématiques en lien avec les chemins et sentiers de grande randonnée (GR) afin de faire découvrir la commune aux personnes qui la traversent via les GR.

À noter que certaines boucles nécessitent l'aménagement ou l'ouverture de certains tronçons.

1. LES BORDS DE MAGNE ET LE FIEF (4 KM)

1.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : Ecole communale de Saint-Hadelin (parking, plaine de jeux)

Description de l'itinéraire

Depuis l'école communale de Saint-Hadelin, rue Faweux, descendre le chemin vers la rue Saint-Hadelin, bifurquer à droite vers la ferme (à côté de la prairie du festival), emprunter le chemin en direction de La Neuville, longer la Magne, traverser la Magne, remonter vers l'église de Saint-Hadelin (Fief), descendre le chemin jusque En Rivagne, continuer le tronçon de voirie La Neuville et emprunter Gérardheid dans le bois, bifurquer à l'ouest vers la Magne, traverser la Magne, rejoindre la route des Robiniers, prendre la direction de l'école de Saint-Hadelin par les chemins.

Thématiques à mettre en valeur	Le paysage des bords de Magne, le patrimoine lié au réseau hydrographique (moulins) et le patrimoine naturel, le Fief et son histoire.
Longueur de la boucle	4 km
Tronçons à (re)créer	Un tronçon de 300 m à La Neuville (domaine public, mais non visible sur le terrain) Un tronçon de 500 m entre la route des Robiniers et le bois du Raghay (traversée de la Magne sur terrains privés, chemin inexistant)

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
L'école de Saint-Hadelin + plaine de jeux
La prairie du festival de Saint-Hadelin
Le point de vue surmontant la ferme Nicolaï
Le site de La Neuville
La Magne
Le Fief (église, arbre à clous, escaliers, monuments, site classé, point de vue)
Le moulin de la Neuville (at autres bâtiments traditionnels)
Le pont de La Neuville
Le bois de Gerardheid
La Magne, les anciennes exploitations de houille
Le point de vue de la route des Robiniers

1.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

La Magne est le cours d'eau le plus important de la commune. Ses nombreux méandres ont façonné une plaine alluviale d'intérêt paysager et biologique. On retrouve à La Neuville des anciens métiers liés au cours d'eau. Un bief alimente le moulin de La Neuville. Certains bâtiments étaient jadis occupés par une filature, une papeterie ou un cloutier. Le site classé du Fief, témoignant de l'histoire de la Principauté de Stavelot, domine la Magne et lui offre un panorama qui mérite la valorisation. Les bords de Magne renferment une très grande richesse patrimoniale et naturelle.

1.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X		
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.			
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X		
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.			
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X	X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			X
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			X
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			X
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			X

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
L'organisation de la boucle thématique « des bords de Magne et du Fief » constitue une opportunité pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation aux énergies renouvelables (moulins sur la Magne), à l'environnement (site classé de la Neuville) et à la thématique de l'eau, pour redensifier le réseau de haies le long de la boucle, etc.
Par ailleurs, la vallée de la Magne et la carrière du Bay-Bonnet forment un ensemble du point de vue de l'attraction paysagère et de la valeur biologique et l'étude de la réhabilitation de la carrière pourrait prendre en compte la boucle « des bords de Magne et du Fief » en connexion avec la boucle « géologie ».

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.	X	X	X
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).	X		X
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			X

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques.
En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.
Les aménagements du site du Fief et de l'espace de rencontre à Saint-Hadelin pourraient être inspirés de la thématique de la boucle puisque ces sites sont localisés sur son tracé.
Des liens pourraient être développés entre les projets qui portent sur la thématique de l'eau et la boucle des bords de Magne.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.	X		
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			X
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			X
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.			

Commentaires :
La boucle concerne le hameau de Saint-Hadelin. La conception des aménagements de la boucle pourrait tenir compte du projet de création de logements pour seniors à proximité (par exemple, en ce qui concerne l'aménagement d'aires de repos ou de certains tronçons pouvant être fréquentés par des personnes à mobilité réduite).
Comme mentionné ci-avant, la réhabilitation de la carrière pourrait prendre en compte la boucle « des bords de Magne et du Fief » en connexion avec la boucle « géologie ». Des liens pourraient être développés entre les projets qui portent sur la thématique de l'eau et la boucle des bords de Magne.
Enfin, les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.

2. LES OISEAUX DU BOCAGE (5,8 KM)

2.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal Parking de la Falise (à côté de l'ancienne Distillerie) (+ plaine de jeux, aire de pic-nique)

Description de l'itinéraire

Au départ de Falise, prendre le chemin vers Pré des Paul, poursuivre vers le Chemin de la Justice. A Martinmont, suivre les échaliers, emprunter le chemin vers le Rafhay au nord, bifurquer vers le bois du Rafhay et Gérardheid, descendre vers la voie Pirson, la rue Saint-Hadelin, emprunter le chemin du Rouau, emprunter le chemin du Tilleul, bifurquer vers Herdavoie, redescendre sur Falise.

Thématiques à mettre en valeur	L'agriculture, l'évolution du bocage, l'avifaune.
Longueur de la boucle	5,8 km
Tronçons à (re)créer	/

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
Le réservoir
Le ruisseau de Vaux
Les échaliers, traversée de prairies
Des reliquats de vergers
Le bois du Rafhay
Le château de Saint-Hadelin
La doline
Le Tilleul
Le jardin « Le Coquelicot »

2.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Le Rafhay est situé entre Olne et Saint-Hadelin, les deux pôles de la commune. L'itinéraire emprunte le chemin du Tilleul, qui relie ces deux entités. Le Rafhay forme également la limite nord de la commune, située sur la crête. Autrefois Rafhay, tout comme Hansez et Gélivaux, étaient voués à la culture céréalière et la culture du chardon. Puis devenue zone herbagère (XVIIe siècle), le paysage du Rafhay s'est transformé en bocages. Les haies ponctuent toujours le paysage mais les vergers se sont raréfiés. Le Rafhay témoigne des mutations agricoles passées et en cours. Le chant des oiseaux rappelle la fonction écologique des haies encore présentes.

2.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X		
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.			
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X		
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.	X		X
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X	X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.		X	X
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
La réalisation d'un PCA sur le site de la Falise devra tenir compte du passage de la boucle thématique des « oiseaux du bocage » et du « circuit du karst », notamment pour l'aménagement d'un point de départ de balades.
Des liens peuvent être établis entre les fiches visant la sensibilisation à l'environnement et la valorisation du bocage.

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			X
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.	X		X
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.		X	
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.	X		X
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques.
En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.
Les projets qui concernent le site de la Falise sont situés à proximité de la boucle.
L'aménagement paysager du site du Tilleul devrait tenir compte de la thématique de la boucle.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.		X	X

Commentaires :
Les projets portant sur l'agriculture et sur le bocage peuvent être mis en lien avec les thématiques de la boucle à mettre en valeur. Les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.

3. LES PAYSAGES (6,1 KM)

3.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : La Croix-Renard (parking)
Autre point de départ possible : Le cimetière de Saint-Hadelin – Fosses Berger
Autre point de départ possible : Le parking route de la Croix-Renard
Point de départ extérieur à la commune : Le cimetière de Nessonvaux

Description de l'itinéraire

Au départ de la Croix-Renard, prendre le chemin vers le nord. Au cimetière, bifurquer vers la station Olno, traverser la route de Forêt, se diriger vers Hansez / Sur les Jardins, descendre vers Grand-Vaux, suivre les échaliers, passer à proximité du cimetière, remonter vers la route de la Croix-Renard.

Thématiques à mettre en valeur	Les paysages de plateau et de versants, les panoramas à 360°, les interventions artistiques dans le paysage
Longueur de la boucle	6,1 km
Tronçons à (re)créer	Un tronçon de 1100 m permettant d'éviter la route de Forêt (domaine public, mais non visible sur le terrain)

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
La Croix-Renard
Le cimetière de Saint-Hadelin-Fosses Berger
La station Olno
La lisière boisée entre la Croix-Renard et Chinehotte
Les échaliers
Le cimetière de Nessonvaux

3.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Le site de la Croix-Renard offre un point de vue à 360°. Il est localisé à la croisée de plusieurs ensembles paysagers :

- l'ensemble agricole de Hansez
- l'ensemble agricole marqué par la présence de cultures
- l'ensemble du versant du ri de Vaux, marqué par les prairies et les bois

De plus, le schéma de structure communal y identifie, à proximité, des espaces de mise en scène paysagère.

A noté que le site est localisé au carrefour des anciennes voies commerçantes des Ardennes et hêvurlins.

3.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X		
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.	X		
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X		
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.			
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).			X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			X
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.	X	X	X
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques.
En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.
Le projet d'aménagement du site de la Croix-Renard est en lien avec la thématique de la boucle. Le site de la Croix-Renard présente de nombreuses potentialités pour l'aménagement d'un lieu identifiant, point de départ de balades et invitant à l'observation du paysage.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.	X		X
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».		X	X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.			

Commentaires :
Les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.
Bien que le hameau de Gélivaux soit éloigné de la boucle, il participe à la qualité du cadre paysager du circuit. Gélivaux constitue un point de repère valorisant dans le paysage observé depuis certains tronçons de la boucle.

4. LA BIOLOGIE ET LES ÉCHALIERS (9,6 KM)

4.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : La mare de Hansez
Autre point de départ possible : La chapelle de Hansez
Point de départ extérieur à la commune : Le château de la Fenderie à Trooz

Description de l'itinéraire

Depuis la mare de Hansez, se diriger vers l'espace culturel (ancienne chapelle), prendre le chemin de la chapelle, bifurquer à gauche rue Gélivaux, puis premier chemin à droite, suivre les échaliers jusque Forêt, redescendre le « chemin du Tilleul » entre Forêt et Massouheid, suivre la voirie vers Gélivaux prendre le premier chemin à droite, longer la lisière boisée, descrendre les Quatre Bonniers. A la mare de Gélivaux, suivre les échaliers vers Hansez, prendre la Voie des Ânes. Sur les Banquions, descendre vers Moirivay, aller vers le Bas, remonter à la mare de Hansez par les échaliers.

Thématiques à mettre en valeur	Les sites d'intérêt biologique (Natura 2000, SGIB, réserve naturelle) Les échaliers
Longueur de la boucle	9,6 km
Tronçons à (re)créer	/

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
La mare de Hansez et le point de vue
La chapelle de Hansez et le puits
Les échaliers
La réserve de Massouheid
La carrière de Forêt-Trooz
La mare de Gélivaux
Le hameau de Gélivaux (séchoir à cardères, murs en pierres sèches, hameau en général)
Les échaliers
La Voie des Ânes
Le Bac
Thier de Hansez
Chinehotte
Les échaliers

4.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Le sud-ouest de la commune est caractérisé par la présence de sites du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique. Le circuit permet, en outre, de mettre l'accent sur les caractéristiques du réseau écologique composé des versants boisés, des haies et mares du bocages. On retrouve de nombreux échaliers le long de ce circuit, permettant la traversée de prairies ou de cultures.

4.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.			
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.	X		
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.			
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.			
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.	X	X	X
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X	X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.		X	
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.		X	X
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
L'aménagement d'espaces de rencontre à Hansez pourra tenir compte de la thématique de la boucle (par exemple en y implantant des échaliers décoratifs ou ludiques).

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques.
En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.	X		
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.		X	X

Commentaires :
Les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.
Le hameau de Gélivaux est concerné par la boucle thématique.
L'étude de la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz pourrait tenir compte de la boucle thématique étant donné que celle-ci surplombe la carrière.

5. LA VESDRE (3,5 KM)

5.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : parking de l'école de Nessonvaux à Chinehotte

Description de l'itinéraire

Depuis le parking de l'école, prendre la voirie vers le Thier de Hansez, descendre le chemin vers la rue Cul-du-Bief à Nessonvaux, longer la route nationale par les Bief, jusqu'au Moulin Lochet, puis vers Petit-Vaux et Grand-Vaux. Traverser la route nationale et emprunter le chemin, suivre les echaliers vers Chinehotte.

Thématiques à mettre en valeur	Le patrimoine économique et historique de la Vesdre, du Ri de Vaux, et de leurs biefs Les limites particulières de la commune, non fusionnée
Longueur de la boucle	3,5 km
Tronçons à (re)créer	/

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
Le Bac
Les biefs, moulins, anciennes industries
Vaux
La Villa des Hirondelles
Les échaliers
Chinehotte – Spa Fontaine

5.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

L'itinéraire est axé sur le cours du ri de Vaux, affluent de la Vesdre, et jadis marqué par un essor industriel au XVIIème siècle. Les différents biefs et moulins témoignent des anciennes activités, notamment la forge et l'armurerie, en plus des moulins banaux à farine. Signalons par ailleurs que le ri est notamment alimenté par les nombreuses sources localisées sur la colline, dont la résurgence de la « Villa des Hirondelles ».

5.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.			
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.			
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.			
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.			
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).			X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			X
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.		X	X

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
L'organisation de la boucle thématique de la Vesdre constitue une opportunité pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation aux énergies renouvelables (moulins) et à l'environnement (qualité des eaux, plantes invasives, etc.).

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.		X	X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.		X	X

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques.
En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche, notamment le patrimoine industriel de la commune.
Des liens devraient être développés entre les projets qui portent sur la thématique de l'eau et la boucle de la Vesdre.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			X
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.		X	X
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.			

Commentaires :
D'une manière générale, les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un sentier des sensations.
La boucle de la Vesdre est située à la frange avec Nessonvaux (commune de Trooz) et son aménagement peut participer à améliorer les liaisons entre les communes.
Des liens devraient être développés entre les projets qui portent sur la thématique de l'eau et la boucle de la Vesdre.
L'aménagement du site de Gomelevay en lien avec la boucle de la Vesdre pourrait être envisagé à long terme.

6. LE CIRCUIT DU KARST (5,6 KM)

6.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : parking de l'école communale d'Olne ou parking du chantoir de la Falise

Description de l'itinéraire

Depuis le site du chantoir de la Falise, descendre vers Grand-Vaux par la ruelle des Escaliers, bifurquer à droite vers la Villa des Hirondelles, Longer les biefs jusqu'à Petit-Vaux, emprunter Vaussale et remonter vers Les Fosses, traverser Les Fosses, emprunter « Sur les Fosses, puis à gauche « Grand Champ », prendre les venelles vers l'écoles, rejoindre la Falise le long du Ri de Rhode.

Thématiques à mettre en valeur	Le patrimoine naturel karstique de la commune, les activités d'extraction aux Fosses.
Longueur de la boucle	5,6 km
Tronçons à (re)créer	Un tronçon de 250 m entre Les Fosses et Filpau Un tronçon de 350 m à Falise le long du Ri de Rhode (utilisation de la servitude d'égouttage)

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
Le chantoir de la Falise, la grotte, la Falaise
Le patrimoine bâti à Olne
Les escaliers
La grotte dans les bois
La Villa des Hirondelles, l'étang, la résurgence
Les biefs
Le site d'extraction des Fosses
(La carrière de la Péri, la turlurette)
(le karst à la Hazienne / le Bola)

6.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Cet itinéraire relie des éléments importants du patrimoine géologique. D'une part : les maisons en moellons calcaires du village d'Olne, l'ancien site d'extraction des Fosses. D'autre part : les éléments du patrimoine karstique avec le chantoir et la grotte de la Falise en amont et la résurgence de la Villa des Hirondelles en aval. La ruelle des Escaliers relie ces deux sites, et suit le tracé souterrain supposé de l'eau.
Le site du chantoir et de la grotte de la Falise présente l'avantage exceptionnel d'être situé au centre d'un village.

6.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.			
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.			
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.			
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.	X		X
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).			X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.		X	X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.		X	X

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
L'organisation du circuit du karst constitue une opportunité pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à l'environnement (notamment en matière d'épuration des eaux usées et d'entretien des chantoirs).
La réalisation d'un PCA sur le site de la Falise devra tenir compte du passage de la boucle thématique des « oiseaux du bocage » et du « circuit du karst », notamment pour l'aménagement d'un point de départ de balades. L'étude devra tenir compte de la thématique et permettre la mise en valeur de la grotte et du chantoir notamment.

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.	X		X
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.	X		X
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			X
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.		X	X

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques. En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche, notamment le tissu bâti traditionnel dans le village.
Les projets qui concernent le site de la Falise sont situés à proximité de la boucle. Certains aspects de l'aménagement de la Falise portent directement sur la thématique du karst (mise en valeur du chantoir, etc.), la gestion des eaux et des eaux usées.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.		X	
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.	X		X
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.			

Commentaires :
Les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.
Les projets qui concernent le village d'Olne sont susceptibles d'être situés à proximité du circuit du karst. Leur conception pourrait en tenir compte.

7. BOCAGES ET PAYSAGES (5,8 KM)

7.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : Froidbermont

Description de l'itinéraire

Depuis Froidbermont, emprunter le chemin du Vieux Puits, descendre En Egypte, traverser la route de Soiron et monter vers le chemin du Bois d'Olne, Bifurquer vers Haut Sart, emprunter Croupet du Bois vers So l'Creste, descendre par Sokeu, traverser la route de Soiron, longer la Hazienne, à Vaussale monter jusque Au Chêne, revenir à Froidbermont

Thématiques à mettre en valeur	Les paysages ruraux de la commune, les vues lointaines vers l'Ardenne, le Pays de Herve, l'agriculture bocagère
Longueur de la boucle	5,8 km
Tronçons à (re)créer	Un tronçon de 250 m le long de la Hazienne

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
La Vallée de la Hazienne / du Bola
Bois d'Olne
La ferme Debougnou
Les bocages de Bois d'Olne
La crête dominant la Vesdre
Les étangs du bocage (Au Chêne, Froidbermont)
La Cense seigneuriale (et ses activités)
Le séchoir à cardères

7.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Bois d'Olne correspond à la partie de la commune où le bocage est remarquablement bien conservé et mérite d'être mis en valeur. Le circuit relie les deux crêtes dominant la vallée de la Hazienne. Il offre des vues lointaines vers le Pays de Herve et l'Ardenne.

7.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.			
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.			
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.			
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.			
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X	X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.		X	X
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
Des liens peuvent être établis entre la boucle thématique et les fiches visant la sensibilisation à l'environnement et la valorisation du bocage.

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques. En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.		X	X
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».		X	X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.		X	X

Commentaires :
Les projets portant sur l'agriculture et sur le bocage peuvent être mis en lien avec les thématiques de la boucle à mettre en valeur. Les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.

8. LA GÉOLOGIE (5,7 KM)

8.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : à déterminer
Point de départ extérieur à la commune : Le site de la Direction de la carrière du Bay-Bonnet

Description de l'itinéraire

Au départ de la rue Trimottet (Trooz), monter vers la grotte du Fond de Forêt, longer la lisière boisée de Forêt, longer le bois de La Neuville. À La Neuville, bifurquer vers la carrière à l'ouest, rejoindre le chemin de La Basse jusqu'à Vieux-Sart, longer la carrière, descendre les Gorges du Loup, remonter vers « Sur les Heids » (Fléron), descendre vers la route nationale.

Thématiques à mettre en valeur	Le patrimoine géologique, l'activité d'extraction, le potentiel écologique des carrières
Longueur de la boucle	5,7 km
Tronçons à (re)créer	Tronçon de 700 m le long de la lisière boisée à Forêt (Trooz) Tronçon de 150 m à « Sur les Heids » (Fléron)

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
La grotte du Fond de Forêt
La vue vers la carrière
Le site de la Neuville
Le rocher du Pas de Charlemagne
La carrière vue du dessus
La ferme de la Basse
Le monument du Vieux-Sart
La doline au Vieux-Sart
Les Gorges du Loup

8.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Cette boucle doit sa présence à la carrière du Bay-Bonnet, dont le réaménagement écologique et didactique est prévu après son exploitation dans quelques années. Plusieurs points d'intérêt géologique ponctuent le parcours à proximité de la carrière : des sites karstiques (dolines, grottes), la roche affleurante (pas de Charlemagne), anciennes fosses d'extraction,

8.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.			
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.			
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.			
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.		X	
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X	X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
L'étude de la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet devra tenir compte de la boucle thématique (par exemple par la mise en valeur des formations géologiques sur une paroi de carrière aménagée de manière ludique et didactique, etc...) et de la connexion avec la boucle « des bords de Magne et du Fief ». En effet, la vallée de la Magne et la carrière du Bay-Bonnet forment un ensemble du point de vue de l'attraction paysagère et de la valeur biologique.

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.			
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.			
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			

Commentaires :
La promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques. En outre, l'organisation des boucles doit constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.	X	X	X
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.	X	X	X
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.		X	
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».		X	X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.			

Commentaires :
De manière générale, les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.
Les projets portant sur le site du Vieux-Sart et la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet concernent directement la boucle thématique « géologie » et participent à la valorisation de celle-ci.
La boucle est en partie située sur la commune de Trooz. Son aménagement peut participer à améliorer les liaisons entre les communes.

9. LES VERGERS (2 KM)

9.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Points de départ envisagés

Point de départ principal : Ecole communale d'Olne (Parking)

Description de l'itinéraire

Thématiques à mettre en valeur	Le finage rural, les vergers, l'agriculture locale
Longueur de la boucle	2 km
Tronçons à (re)créer	Un tronçon de 250 m entre Les Fosses et Filpau

Présence d'éléments particuliers à proximité de l'itinéraire

Élément existant
Ancienne auréole de Vergers
Le site des Fosses

9.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Il s'agit t'intégrer le site des Fosses à un circuit pédestre didactique traitant de la thématique de l'environnement naturel et de la vie rurale. Ce circuit intégrera également un verger conservatoire à créer, en bordure du village.

9.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Lot I

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.			
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.	X		
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.			
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.			
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).			X
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.		X	X
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.			X
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.		X	X
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.			
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			

Commentaires :
Les projets relatifs à la qualité du cadre de vie et aux dynamiques de rencontre sont à mettre en lien avec le développement des boucles thématiques (PCDN, relations intergénérationnelles).
Les fiches projets portant sur la valorisation du bocage (plantations, de haies, d'arbres fruitiers, ...) concernent directement la thématique de la boucle.

Lot II

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.			
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.	X	X	X
II.4. Création d'une crèche.			
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.	X		X
II.6. Aménagement du site du Fief.			
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.			
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			

Commentaires :
La fiche II.6. porte sur la réalisation de la boucle thématique en tant que projet du PCDR.
L'aménagement de l'espace public jointif au hall omnisports devrait prendre en compte le passage de la boucle et mettre en valeur sa thématique.
En outre, la promotion du tourisme est à mettre directement en relation avec le développement des boucles thématiques. L'organisation des boucles doit également constituer une opportunité pour la valorisation du patrimoine proche.

Lot III

Intitulé des fiches projet	Liens avec la boucle thématique		
	Localisation	Thématique	Opportunité à développer
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.		X	X
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.		X	X
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.			
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.			
III.6. Création de logements pour seniors.			
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.			
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.	X		X
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,			
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.			
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.			
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.			
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.			
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.			
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.			
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			X
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.			
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.			
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.			
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.		X	X

Commentaires :
Les projets portant sur l'agriculture et sur le bocage peuvent être mis en lien avec les thématiques de la boucle à mettre en valeur. Par ailleurs, la création d'un potager et d'une ferme didactique pourrait être situés à proximité de la boucle des « Vergers », afin de créer des synergies.
Les boucles thématiques constituent des endroits privilégiés pour installer un projet de landart (dans les paysages ouverts) ou de sentier des sensations.

10. LE TOUR D'OLNE

10.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Cette boucle relie des chemins situés en bordure de la commune.

Points de départ envisagés

Point de départ principal : à déterminer

Description de l'itinéraire

Longueur de la boucle	23,7 km
Tronçons à (re)créer	à déterminer

10.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Cette boucle relie les différentes boucles de promenades thématiques par un circuit faisant le tour de la commune.

10.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernés les tronçons de la boucle du « Tour d'Olne » qui ne sont pas repris dans les précédentes boucles thématiques.
Les projets dont la localisation est proche de ces tronçons sont repris dans le tableau ci-dessous.

Intitulé des fiches projet	Localisation
II.4. Création d'une crèche.	X
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.	X
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.	X
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.	X

III. Les fiches descriptives des liaisons utilitaires

III. LES FICHES DESCRIPTIVES DES LIAISONS UTILITAIRES

Les liaisons utilitaires

Six chemins existants ont été identifiés pour leur potentiel en tant que liaison inter-village :

- Le chemin du Tilleul
- Le chemin des Escaliers
- Le chemin des Demoiselles – Vaussale
- Le chemin de Vieux-Sart
- Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard
- Le chemin entre Chinehotte et Croix-Renard

La création de deux nouvelles liaisons est également proposée à Falise et à Gomelevay.

III. Les fiches descriptives des liaisons utilitaires

1. LE CHEMIN DU TILLEUL

1.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Le « Chemin du Tilleul » relie les deux entités principales de la commune : Olne et Saint-Hadelin.

Dimensions

Tronçon	Longueur approximative	Largeur approximative	Dénivelé approximatif	Emprunté par les véhicules agricoles
Tronçon principal : Chemin du Tilleul	1400 m	4 à 9 m	35 m	Oui
Tronçon annexe 1 (vers Herdavoie)	200 m	3 à 4 m	10 m	Non
Tronçon annexe 2 (vers la Voie Pirson)	220 m	5 m	5 m	Non

Praticabilité de l'itinéraire pour les modes doux

Usager	Degré de praticabilité nul-faible-moyen-bon	Commentaire
Déplacements utilitaires		
Piéton	faible	présence d'ornières, boues, enrochements, flaques, par endroits longueur de l'itinéraire
Cycliste (vélo de route)	faible	présence d'ornières, boues, enrochements, flaques, par endroits
Déplacements de loisirs		
Randonneur	bon	
Cycliste (VTT-VTC)	bon	
Cavalier	bon	
PMR	nul	présence d'ornières, boues, enrochements, flaques, par endroits contrainte de pente par endroits, revêtement non adapté

Caractéristiques de l'itinéraire

Le chemin du Tilleul est un chemin empierré, en partie emprunté par des véhicules agricoles. Certains tronçons du chemin du Tilleul ont, par le passé, été remblayés avec des déchets. Il existe des problèmes d'évacuation des eaux de pluie dans le chemin du Tilleul.

1.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

L'aménagement du chemin du Tilleul permet de relier les deux entités principales de la commune, à savoir le village d'Olne et le hameau de Saint-Hadelin qui ont toutes deux développé des identités fortes.

L'aménagement de cette liaison pour les modes doux permet de répondre à une demande de la population mais également de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires. Une meilleure praticabilité du chemin du Tilleul, tout en conservant un caractère naturel vise également à favoriser son

utilisation pour les déplacements de loisirs, ce qui peut avoir des répercussions positives pour le développement du tourisme doux.

L'aménagement du chemin vise à concilier les intérêts des agriculteurs et des non-agriculteurs en tenant compte de leurs pratiques respectives.

Remarque : le chemin du Tilleul est également repris dans la boucle thématique « Les oiseaux du bocage ».

1.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X	X
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X	X
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.	X	
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

2. LE CHEMIN DES ESCALIERS

2.1. SITE ET SITUATION DE L'ITINÉRAIRE

Dimensions

Tronçon	Longueur approximative	Largeur approximative	Dénivelé approximatif	Emprunté par les véhicules agricoles
Ruelle des escaliers	600 m	3-4 m	25 m	Oui
Chemin entre les escaliers et Vaux-sous-Olne	400 m	1-2 m	60 m	Non

Praticabilité de l'itinéraire pour les modes doux

Usager	Degré de praticabilité nul-faible-moyen-bon	Commentaire
Déplacements utilitaires		
Piéton	moyen	Tronçons qui peuvent être boueux
Cycliste (vélo de route)	nul	Présence d'escaliers
Déplacements de loisirs		
Randonneur	bon	
Cycliste (VTT-VTC)	faible	Présence d'escaliers
Cavalier	nul	Présence d'escaliers
PMR	nul	Présence d'escaliers, dénivelé

Caractéristiques de l'itinéraire

Le chemin est asphalté dans la partie nord. Il dessert une habitation et est emprunté par des véhicules agricoles. Ensuite, vers le sud, le chemin se rétréci et des escaliers (dans un chemin de terre) permettent de rejoindre Grand-Vaux.
On notera que la partie du chemin en escalier s'enfonce dans la végétation et que certains tronçons peuvent s'avérer peu praticable avec des chaussures de ville.

2.2. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Ce chemin permet de relier le village d'Olne à la vallée de la Vesdre et Nessonvaux via Vaux-sous-Olne. L'utilisation de ce chemin pour les déplacements utilitaires est à envisager étant donné qu'il permet de rejoindre la gare de Nessonvaux à pied.

L'aménagement de cette liaison doit permettre une meilleure praticabilité du chemin pour les piétons, tout en conservant son caractère naturel. Il s'agira surtout d'assurer un bon entretien du chemin et d'y organiser l'écoulement des eaux afin de favoriser les déplacements utilitaires piétons.

Remarque : le chemin des escaliers est également repris dans la boucle thématique « Le circuit du karst ».

2.3. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

3. LE CHEMIN DES DEMOISELLES – VAUSSALE

Dimensions

Tronçon	Longueur approximative	Largeur approximative	Dénivelé approximatif	Emprunté par les véhicules agricoles
Chemin des Demoiselles (entre Au Chêne et Froidbermont)	500 m	3,5 m	20 m	Oui
Chemin Vaussale (entre Petit-Vaux et Au Chêne)	950 m	4 m	75 m	Oui

Praticabilité de l'itinéraire pour les modes doux

Usager	Degré de praticabilité nul-faible-moyen-bon	Commentaire
Déplacements utilitaires		
Piéton	moyen	présence d'un tronçon régulièrement inondé à Vaussale, tronçon enherbé (praticable selon la météo), tronçons caillouteux
Cycliste (vélo de route)	faible	présence d'un tronçon régulièrement inondé à Vaussale, tronçon enherbé, tronçons caillouteux
Déplacements de loisirs		
Randonneur	bon	(mais présence d'un tronçon régulièrement inondé à Vaussale)
Cycliste (VTT-VTC)	bon	(mais présence d'un tronçon régulièrement inondé à Vaussale)
Cavalier	bon	(mais présence d'un tronçon régulièrement inondé à Vaussale)
PMR	nul	Revêtement non adapté, dénivelé

Caractéristiques de l'itinéraire

Le chemin des Demoiselles est un chemin enherbé emprunté par les véhicules agricoles. Le chemin de Vaussale est emprunté par les véhicules agricoles dans sa partie haute (chemin empierré). Dans la partie basse (chemin de terre), le chemin s'enfonce dans un bois. L'extrémité du chemin à Petit-Vaux est souvent inondée et boueuse, ce qui empêche la praticabilité aisée du chemin à de nombreux utilisateurs.

3.1. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Cet itinéraire permet de relier Froidbermont à la vallée de la Vesdre et Nessonvaux via Petit-Vaux. L'utilisation de ce chemin pour les déplacements utilitaires est à envisager étant donné qu'il permet de rejoindre la gare de Nessonvaux à pied.

L'aménagement de cette liaison doit permettre une meilleure praticabilité du chemin pour les piétons, tout en conservant son caractère naturel. Il s'agira surtout d'assurer une gestion des eaux à Vaussale ou d'envisager l'installation de caillebotis permettant de franchir les tronçons inondés et boueux.

Remarque : le chemin de Vaussale est également repris dans la boucle thématique « Le circuit du karst ».

3.2. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

4. LE CHEMIN DE VIEUX-SART

Dimensions

Tronçon	Longueur approximative	Largeur approximative	Dénivelé approximatif	Emprunté par les véhicules agricoles
Les Agaus – La Basse - Rièssonsart	1.200 m	4 m	20 m	Oui

Praticabilité de l'itinéraire pour les modes doux

Usager	Degré de praticabilité nul-faible-moyen-bon	Commentaire
Déplacements utilitaires		
Piéton	moyen	tronçons caillouteux et boueux
Cycliste (vélo de route)	faible	tronçons caillouteux et boueux
Déplacements de loisirs		
Randonneur	bon	
Cycliste (VTT-VTC)	bon	
Cavalier	bon	
PMR	nul	Revêtement non adapté

Caractéristiques de l'itinéraire

Il s'agit d'un chemin empierré, relativement large. Il est emprunté par les véhicules agricoles et des voitures (jusqu'à la ferme de la Basse).

4.1. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Le chemin de Vieux-Sart relie Saint-Hadelin, le pôle ouest de la commune (présence de l'école), à Rièssonsart, lieu le plus dense de la commune. Ce chemin correspond à un raccourci entre l'est de Rièssonsart (plaine de jeux) et Saint-Hadelin, par rapport à la voirie.

Remarque : le chemin est également repris dans la boucle thématique « La géologie ».

4.2. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	**Thématique**
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.	X	
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.	X	
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.	X	
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

5. LE CHEMIN ENTRE LE FIEF ET LA CROIX-RENARD

Dimensions

Tronçon	Longueur approximative	Largeur approximative	Dénivelé approximatif	Emprunté par les véhicules agricoles
Chemin entre le cimetière de Saint-Hadelin – Fosses Berger et la Croix Renard	800 m	3-4 m	35 m	Oui

Praticabilité de l'itinéraire pour les modes doux

Usager	Degré de praticabilité nul-faible-moyen-bon	Commentaire
Déplacements utilitaires		
Piéton	moyen	tronçons caillouteux et boueux
Cycliste (vélo de route)	moyen	tronçons caillouteux et boueux
Déplacements de loisirs		
Randonneur	bon	
Cycliste (VTT-VTC)	bon	
Cavalier	bon	
PMR	nul	Revêtement non adapté

Caractéristiques de l'itinéraire

Le chemin est large, étant donné son utilisation par des engins agricoles, et présente un faible dénivelé. Il s'agit d'un chemin empierré.

5.1. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Ce chemin constitue un raccourci important par rapport à la voirie, entre Hansez et le Fief / Saint-Hadelin. Saint-Hadelin est le deuxième pôle communal après Olne et comprend une école communale. Hansez constitue un pôle dans la commune, par la présence de l'espace culturel.
Ce chemin constitue un tronçon de liaison entre Nessonvaux (la gare) et Saint-Hadelin / Rièssonsart.

Remarque : le chemin est également repris dans la boucle thématique « Paysages ».

5.2. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
I.1. A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X	X
I.1. B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.	X	X
I.1. C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X	X
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.	X	
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

6. LE CHEMIN ENTRE CHINEHOTTE ET CROIX-RENARD

Dimensions

Tronçon	Longueur approximative	Largeur approximative	Dénivelé approximatif	Emprunté par les véhicules agricoles
Sur les Jardins (partie large du chemin)	700 m	4 m	35 m	Oui
Chinehotte (partie étroite du chemin)	400 m	2 m	60 m	Non

Praticabilité de l'itinéraire pour les modes doux

Usager	Degré de praticabilité nul-faible-moyen-bon	Commentaire
Déplacements utilitaires		
Piéton	faible	Grosses pierres, boue par endroits
Cycliste (vélo de route)	nul	Grosses pierres
Déplacements de loisirs		
Randonneur	bon	
Cycliste (VTT-VTC)	bon	
Cavalier	moyen	Pentes, grosses pierres
PMR	nul	Revêtement inadapté, pentes

Caractéristiques de l'itinéraire

Il s'agit d'un chemin de terre. Il est en grande partie emprunté par les véhicules agricoles, excepté à Chinehotte. Le chemin y est plus étroit, pentu, est composé de grosses pierres et est régulièrement inondé.

6.1. JUSTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Ce chemin permet la liaison entre Nessonvaux et Hansez / Saint-Hadelin / Rièssonsart. Il s'agit d'un maillon qui permet de relier la partie ouest de la commune à la gare de Nessonvaux. Néanmoins, certains tronçons sont peu praticables pour les piétons étant donné la présence de grosses pierres et d'inondations. La construction de caillebotis pourrait par exemple être envisagée pour faciliter l'utilisation du chemin pour les déplacements utilitaires piétons.

Remarque : une partie du chemin est également repris dans la boucle thématique « Paysages ».

6.2. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

7. LIAISON DOUCE À FALISE

Il s'agit de créer une liaison réservée aux modes doux au nord, en contrebas du village d'Olne, en bénéficiant de l'existence d'une servitude d'égouttage. Il s'agira d'un raccourci entre Herdavoie et les équipements à l'est du village (école, hall omnisports). Cette liaison douce est également à mettre en relation avec la valorisation du site du chantoir et du site des Montagnards. Outre son rôle utilitaire, cette liaison permettra de valoriser la partie nord du village.

7.1. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.	X	X
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.	X	
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.	X	X
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.	X	
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

8. LIAISON DOUCE À GOMELEVAY

La création de cette liaison est à mettre en relation avec la création d'un itinéraire le long de la Vesdre (RAVeL, par exemple) et doit être envisagée de manière supracommunale. L'emplacement de la liaison sur le site du Gomelevay devra être étudiée en parallèle avec le projet d'aménagement du site.
Pour Olne, l'intérêt est de relier le site du Gomelevay à la gare de Nessonvaux, et d'inscrire la commune dans le contexte global du développement de la vallée de la Vesdre.

8.1. LIENS AVEC LES FICHES PROJET

Sont concernées par cette liaison utilitaire les fiches projet localisées à proximité et les fiches projet portant sur la thématique de la mobilité.

Intitulé des fiches projet	Liens avec la liaison utilitaire	
	Localisation	Thématique
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.	X	X
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X

IV. La grille pratique pour l'aménagement des itinéraires (aide à la décision)

IV. LA GRILLE PRATIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES (AIDE À LA DÉCISION)

1. LES USAGERS

1.1. DÉPLACEMENTS DOUX

Le piéton ordinaire

Le piéton ordinaire se déplace à des fins utilitaires ou de promenade, mais n'est pas spécialement équipé, ni entraîné. C'est le profil type de celui qui est intéressé par un réseau de mobilité douce. Il est exigeant sur le confort de son déplacement (sol, pente…).

Le marcheur

Le marcheur est intéressé par des promenades déjà plus sportives et dispose d'un minimum d'équipement, au moins des chaussures de marche. Il est bien sûr moins exigeant que le piéton ordinaire au niveau du confort de l'itinéraire.

Le randonneur

Le randonneur est bien équipé, il a une bonne condition physique et recherche des itinéraires plus sportifs, pouvant présenter des pentes plus fortes et des terrains plus accidentés.

Le vélo à pneux étroits

Le vélo à pneus étroits, est utilisé à des fins utilitaires ou de loisirs et est relativement exigeant quant à la surface et aux pentes de l'itinéraire qui lui est proposé.

Le vélo tout chemin

Le vélo tout chemin, possédant des pneus plus larges, accepte un sol moins régulier et est destiné au cycliste intéressé par des promenades, voire pour les déplacements quotidiens.

Le vélo tout terrain

Le vélo tout terrain, avec ses pneus larges et crantés, est adapté, par définition, à des terrains difficiles, pentus et irréguliers et attire surtout les sportifs.

Le cavalier

Signalons pour mémoire le cavalier qui, s'il ne fait pas partie du public intéressé par des itinéraires pour les déplacements quotidiens (à quelques exceptions près), sera pris en considération dans l'aménagement des tronçons qui sont susceptibles de l'intéresser.

La personne à mobilité réduite

Quant aux personnes à mobilité réduite, leurs exigences principales concernent le pourcentage de pente et le revêtement utilisé.

1.2. DÉPLACEMENTS MOTORISÉS

Parmi les usagers motorisés, on compte certes les automobilistes, motards, conducteurs de quads, qui sont souvent indésirés sur les chemins ruraux ; mais il faut également tenir

compte des agriculteurs et des ouvriers chargés de l'entretien des chemins qui doivent pouvoir avoir accès aux chemins pour effectuer leur travail.

2. LES ASPECTS RELATIFS À LA MOBILITÉ

2.1. DIMENSIONS

Usager	Largeur minimale (sans croisement d'autre usager)	Longueur maximale	Hauteur minimale	Pente
Piéton (quotidien)	0,7 m	1 km		Réduite Max 15%
Cycliste (quotidien)	1 m	3 à 5 km		3 % sans problème 5 % sur max 120 m 8 % sur max 45 m 10 % sur max 27 m 12 % sur max 18 m
PMR	1,5 m			5 % sur 10 m 7 % sur 5 m 8 % sur 2 m 12 % sur 0,5 m 30 % sur 0,3 m
Cavalier	1,5 m		3 m	

Pour un itinéraire multi-usages uniquement réservé aux modes doux, il faut compter un minimum de 2,5 à 3 m de large.

2.2. CONTRAINTES À L'UTILISATION DU CHEMIN

Usager	Commentaire
Modes doux - Déplacements utilitaires	
Piéton	ornières, boues, enrochements, flaques longueur de l'itinéraire
Cycliste (vélo de route)	ornières, boues, enrochements, flaques, escaliers
PMR	ornières, boues, enrochements, flaques, escaliers pente longueur de l'itinéraire
Modes doux - Déplacements de loisirs	
Randonneur	Revêtement en dur
Cycliste (VTT-VTC)	Revêtement en dur
Cavalier	Revêtement en dur
PMR	ornières, boues, enrochements, flaques, escaliers pente longueur de l'itinéraire

2.3. REVÊTEMENTS SELON LES DÉSIDÉRATAS DES USAGERS

Les principaux types de revêtements

- Matériaux non liés : sables compactés et stabilisés,

- Matériaux liés: asphaltes, enrobés, bétons, nouveaux liants
- Pavés, produits modulaires
- Bois (caillebotis)

Revêtement à envisager selon les désidératas des usagers : Revêtement favorable (☺) Revêtement défavorable (☹)	**1 bande en béton**	**Béton bi-bandes**	**Asphalte**	**Dolomie**	**Cendrée**	**Caillebotis**
Piéton	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Randonneur		☺		☺	☺	☺
Cycliste (VTT-VTC)		☺		☺	☺	
Cycliste (vélo de route)	☺	☺	☺	☺	☺	
PMR	☺	☺	☺	☹	☹	
Cavalier		☺		☺	☺	
Véhicule agricole	☺	☺	☺	☹	☹	
Voiture	☺	☹	☺			
Moto-mobilette	☺		☺			
Quads		☹				

	REVETEMENT	USAGERS	COMMENTAIRE	PRIX (€/M2 TVAC)
	Pavés de béton (sur fondation de 15cm en béton maigre ou empierrement stabilisé, avec bordures de contrebutage)	Piéton, vélo, PMR, VA*	Bon confort si bon uni de surface. Aisé à mettre en oeuvre. Attention aux joints.	70-80 Soit pour une largeur de 3 m : 210.000 à 240.000 €/km
	Dalles de béton de 16 à 20 cm (sur fondation en empierrement de 10-15 cm)	Piéton, vélo, PMR, VA*	Pas de frais d'entretien, très bonne durabilité.	60-65 180.000 à 195.000 €/km
	Hydrocarboné mono-couche (sur fondation en empierrement stabilisé 20 cm)	Piéton, vélo, PMR, VA*	Très bon fini de surface, mais sensible aux racines et durabilité moindre.	35-40 105.000 à 120.000 €/km
	Empierrement avec enduisage au bitume (sur fondation en empierrement stabilisé 20 cm)	Piéton, marcheur, vélo tout chemin, VA*	Bon fini de surface, durabilité moyenne.	27-33 80.000 à 100.000 €/km
	Empierrement damé (sur fondation en empierrement 15 cm)	Piéton, marcheur, vélo tout chemin	Peu adapté aux PMR. Durabilité limitée.	10-12 30.000 à 36.000 €/km
	Terre	Marcheur, randonneur, VTT, cavalier	Pas adaptée aux PMR et aux piétons quotidiens. Praticabilité liée à la météo. En fonction du terrain et de la pente, risque de ravinement. Entretien minimum requis (élagage, ...)	3-5 9.000 à 15.000 €/km

Sources : Françoise Bradfer et Olivier Gérin.

Comparaison de différents types de revêtements en fonction de leur usage et de leur prix. Ceux-ci sont indicatifs, en effet, ils peuvent varier fortement en fonction de la taille et des difficultés de mise en oeuvre du chantier, de la nature du sol en place, de la circulation admise, ... * : VA : véhicules motorisés autorisés sans risques de dégradations, pour l'entretien par exemple.

La pose de caillebotis peut également être envisagée par endroits, notamment pour des tronçons peu praticables en raison de la présence d'eaux ou de boues.

Les compromis

Peuvent être envisagés les principes suivants :

- Succession, harmonieuse, de différents types de revêtements, selon les usages des différents tronçons de l'itinéraire.
- Revêtement bi-bandes :
 soit, 2 bandes de béton et 1 bande centrale d'engazonnement (160.000 €/km HTVA) ;
 soit, 2 bandes d'empierrement stabilisé et 1 bande centrale de béton (125.000 €/km HTVA).

Les travaux complémentaires

Suivant l'état du terrain et les véhicules appelés à circuler sur le chemin, il faudra prévoir :

- le déboisement
- le reprofilage
- la pose d'une sous-fondation
- gestion des eaux

2.4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Des matériaux plus respectueux de l'environnement
• Insertion dans le site (couleur, perméabilité ou non…)
• Composants du revêtement
• Lieu de fabrication des composants
• Conditions de pose du revêtement (température, matériel utilisé…)

3. LE RÔLE FÉDÉRATEUR DES CHEMINS

Lors de l'aménagement des chemins, il est important de considérer le rôle fédérateur que peuvent porter les chemins.
Les chemins doivent être envisagés comme des supports pour les activités des habitants, des écoles, des touristes,
Des interventions doivent être envisagées sur les espaces publics de manière à ancrer les boucles thématiques et les liaisons utilitaires dans l'aménagement du territoire. Il peut s'agir d'interventions d'artistes, d'actions de la population ou les deux.
Il s'agit de développer une approche d'implication territoriale et pas uniquement artistique, une mise en relation humaine et environnementale, dans la conception des aménagements.
Les interventions peuvent être de type permanentes, temporaires ou éphémères. Elles peuvent être liées à l'organisation d'événements sur la commune.

Programme communal de développement rural
Commune de Olne

Partie IV – Projets

Fiches projets – LOT 0

pissart æ
architecture et environnement

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

0.1. Participer au réseau des communes du commerce équitable....3

0.2. Informer l'Administration communale et les citoyens sur les comportements eco-responsables....5

0.3. Organiser un covoiturage (VAP)....7

0.4. Utiliser les nouvelles technologies en vue de diminuer les consommations énergétiques de la commune....9

0.5. Éduquer les enfants et les adolescents a l'environnement. Inciter aux économies d'énergie et à l'eco-consommation....11

0.6. Entretenir le site des Fosses....13

0.7. Concevoir un slogan fédérateur....15

0.8. Mettre des actions en place pour développer les relations intergénérationnelles....17

0.9. Aménager la traversée d'Olne....19

0.10. Créer des logements pour les faibles revenus....21

0.11. Réaliser un schéma de structure et mettre en place une veille immobilière....23

0.12. Sensibiliser à l'environnement et aux économies d'énergies....25

0.13. Mettre en valeur et faire la promotion des produits locaux....27

0.14. Établir une coopération internationale (convention spécifique de coopération internationale avec Matete en République Démocratique du Congo)....29

0.15. Lancer l'opération « Eté solidaire… je suis partenaire »....31

0.16. Organiser des formations à l'informatique et internet....33

Annexe : Programme des travaux d'infrastructures en cours et des projets

0.1. PARTICIPER AU RÉSEAU DES COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE.

La CLDR a proposé à la Commune de prendre part à la campagne « commune du commerce équitable » , soutenue par l'asbl Max Havelaar (organisme de certification du commerce équitable).
La commune d'Olne s'investit depuis 2006 dans des actions de solidarité avec le Sud
C'est pourquoi, le Conseil communal a pris la décision, en juin 2010, d'adhérer à la campagne dont l'objectif est la sensibilisation au commerce équitable et l'encouragement à la consommation de produits équitables.
La campagne nécessite la participation des acteurs locaux et vise l'implication progressive des citoyens dans la démarche. Une première réunion publique a été organisée le 5 octobre 2010 afin d'informer la population de cette démarche.
Une deuxième réunion (8 novembre 2010) a abouti à la création du comité de pilotage constitué de plusieurs bénévoles.
En 2011, le comité de pilotage a été très actif et a mené toute une série d'actions qui devraient permettre à la commune de recevoir son titre « Commune du commerce équitable » dans la première partie de l'année 2012, les 6 critères nécessaires à l'obtention du titre étant atteints.

Ces actions menées avec différentes acteurs sont notamment :

- Administration communale : achat systématique de produits équitables (café, jus de fruits, sucre) ;
- Écoles communales : actions de sensibilisation en partenariat avec *Miel Maya* et réalisation d'une exposition avec plusieurs classes ;
- École libre : organisation d'un petit déjeuner équitable avec les parents, vente de produits équitable au salon de thé lors d'*Olne Autrefois* ;
- Organisation d'une vente de produits *Oxfam* lors du concert organisé par la commune ;
- Promotion des produits à diverses occasions: « *Week-end Halte E-énergie* », réunions du *VAP*, « *je lis dans ma commune* » ;
- Association de la maison des jeunes qui a proposé des produits équitables et locaux lors du festival de Saint Hadelin ;
- Création d'un folder qui promeut les produits de producteurs locaux ;
- Promotion des produits locaux et équitables lors du petit déjeuner organisé dans le cadre de la journée « *un dimanche deux beaux villages* » (> 300 personnes) ;
- Organisation d'achats groupés de produits de la firme Ethiquable pour les habitants de la commune et les organismes et associations qui le souhaitent ;
- Vente de produits équitables et locaux à la chambre d'hôte « Les quatre Bonniers ».

0.2. INFORMER L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LES CITOYENS SUR LES COMPORTEMENTS ECO-RESPONSABLES.

Afin de favoriser un comportement éco-responsable au sein de l'administration communale, une séance d'information et de sensibilisation aux éco-gestes a été organisée le 3 février 2011 en partenariat avec l'asbl Eco-conso.
Afin de permettre à tout le personnel communal d'y participer, elle a été planifiée le jeudi après-midi (adm.communale fermée). Le Conseil communal, les membres de l'Action sociale, de la CLDR et de la CCATM y ont également été conviés.
Cette séance d'information a servi de point de départ à une réflexion plus globale qui a pour objectif de déboucher sur une politique d'achat de biens durables et de produits équitables au sein de l'administration communale. Au cours de cette séance, il a également été question de la mise en place d'une cellule Agenda 21 local au sein de l'administration : elle sera effective en 2012.

Utilisation de produits d'entretien écologiques

Suite à la séance d'information par le réseau Eco-consommation du 3 février 2011, une démarche a été entreprise pour remplacer progressivement les produits d'entretien utilisés jusqu'alors par des produits plus écologiques. Le réseau Eco-consommation faisant des audits et des formations sur le sujet a été sollicité à nouveau. Il en a résulté :

- élaboration du diagnostic (inventaire des produits utilisés, types de surface à nettoyer,…) par une employée communale (05 et 06/11) ;
- organisation d'un module de formation par le Réseau Eco-consommation du personnel d'entretien les 7 et 14/09/11 (8 personnes y ont assisté) ;
- réalisation d'une nouvelle liste de produits écologiques (10/11) ;
- achat des nouveaux produits en 12/11 chez le fournisseur habituel.

Afin de pouvoir encadrer cette démarche ainsi que celle initiée dans le cadre de la participation à la campagne des Communes du Commerce Equitable, une employée communale a en outre suivi une formation spécifique sur les marchés publics durables, formation donnée par l'institut provincial de formation des agents publics à Seraing.
La dynamique amorcée est globalement bien vécue par tous les protagonistes, elle fera l'objet d'une première évaluation en mai 2012 avant de programmer un nouvel appel d'offre, en collaboration avec le CPAS cette fois. Cette évaluation sera aussi l'occasion d'aborder le cas du Hall omnisport et, d'éventuellement, se tourner vers des fournisseurs plus performants (rapport qualité écologique/prix).

0.3. ORGANISER UN COVOITURAGE (VAP).

Le projet de covoiturage avait été cité lors des réunions de consultation du public et également lors de groupes de travail. Une commission d'habitants réfléchissait déjà, à l'époque sur l'installation d'un système « haltes-stop » qui a évolué petit à petit vers le système VAP.

La commune d'Olne fait partie du réseau « VAP » (Voitures à partager) depuis septembre 2010. Le système de co-voiturage VAP permet de répondre, en partie, à un besoin de mobilité dans le monde rural, en mettant en place un projet citoyen. En effet, le réseau de bus et la fréquence des dessertes sont peu développés à Olne.
Les objectifs du réseau VAP est de remettre l'autostop à l'honneur, d'une manière conviviale. Il s'agit d'un système d'auto-stop de proximité organisé, entre habitants d'un même quartier. À Olne, l'accent est mis pour faciliter les piétons à rejoindre la gare.

Au départ, c'est une association d'habitants olnois qui a pris l'initiative de contacter l'asbl VAP, principalement active dans le Brabant Wallon. La Commune a ensuite pris le relais pour organiser le système de covoiturage VAP.

Le système peut être résumé de la manière suivante :
Toute personne intéressée (piétons et automobilistes) doit d'abord s'inscrire comme membre « vappeur ».
Le piéton se place sur le bord de la route et fait signe aux automobilistes en montrant sa carte VAP et en indiquant sa direction à l'aide d'un carton de direction.
L'automobiliste place une carte VAP sur le pare-brise de son véhicule et prend le piéton s'il va dans la même direction.
Un itinéraire est également proposé, afin de relier le village à la gare de Nessonvaux, avec des arrêts VAP situés rue des Combattants et sur la place de la gare.
Fin 2011, la commune compte 55 usagers, à la fois piétons et automobilistes. Suite à une réunion d'évaluation organisée fin 2011, il a été décidé de relancer la dynamique encore très timide malgré les 55 personnes inscrites.

Il pourrait être envisagé, dans le futur, de prévoir des emplacements vélos aux arrêts VAP, et d'intégrer ces derniers au réseau de chemins. Ce projet de co-voiturage pourrait également déboucher sur la création d'un réseau de bénévoles qui véhiculeraient des personnes non motorisées, ...

0.4. UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN VUE DE DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE.

Un conseiller en énergie a été engagé afin d'une part de guider la commune dans ses choix et de sensibiliser et conseiller les habitants en vue de limiter les consommations et favoriser la production d'énergies vertes.

Le projet consiste à améliorer l'autonomie énergétique des bâtiments publics communaux. Ce projet relève de la gestion communale, en plus des préoccupations énergétiques il s'agit pour la commune de donner l'exemple.

Des initiatives ont déjà été prises en matière d'économie d'énergie par la commune :

- Remplacement de chaudières :
 - Chaudière de l'école primaire de Saint Hadelin ;
 - Chaudière de la Maison communale ;
 - Chaudières de la Halte garderie et du Presbytère ;
 - Chaudière du CPAS ;
 - Chaudière de l'église Saint-Sébastien ;
 - Partition des zones de chauffage pour le bâtiment CPAS/Salle de conférence ;
 - Partition des zones de chauffage par section des bâtiments de l'école primaire de Saint Hadelin : ancien bâtiment/nouvelle annexe/bibliothèque.
- Isolation de bâtiments :
 - Bâtiment du CPAS / Salle de conférence en styrodur de 5 cm d'épaisseur
 - Remplacement des châssis du bâtiment de la poste
- Placement d'ampoules économiques dans 80% des bâtiments communaux.
- Construction d'un hall omnisports basse énergie (K22),
- Élaboration d'un cahier des charges pour l'achat de panneaux photovoltaïques à placer sur le hall omnisports,
- Mise en place d'une comptabilité énergétique,
- ...

Cette fiche du lot 0 initie le processus pour tendre vers l'autonomie énergétique de la commune. Elle est complétée par des projets des lots I, et III.

0.5. ÉDUQUER LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS A L'ENVIRONNEMENT. INCITER AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET À L'ECO-CONSOMMATION.

Il s'agit d'encourager les acteurs travaillant avec des enfants et adolescents (écoles, mouvements de jeunesse, maison des jeunes, associations, bibliothèque, etc.) à prendre l'éducation relative à l'environnement en compte.

Un projet d'éducation à l'environnement permet de développer un esprit citoyen et responsable chez les jeunes. Les jeunes peuvent être envisagés comme les porteurs du développement et sont des vecteurs essentiels pour la sensibilisation des parents à l'environnement.

En 2011, le Conseil communal des enfants a choisi de s'investir pour les économies d'énergie. Afin d'être bien conseillés et bien informés, l'asbl CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) de Liège a tenu en juin 2010 deux séances d'information auprès des enfants.

À l'issue de cette formation par le CRIE, les enfants ont décidé de s'atteler à l'organisation de deux activités :
La première activité a été menée début 2011. Il s'agissait d'une animation « économie d'énergie » au sein des écoles de l'entité.
L'autre initiative est la rencontre des élèves des 3 implantations scolaires (écoles libre et communale) : durant les vacances de Pâques, les enfants se sont initiés à la couture pour réaliser des costumes en se basant sur la récupération de vêtements et ont organisé un défilé au moins de juin. Les créations ont également été présentées lors de l'événement « Olne Autrefois ».

0.6. ENTRETENIR LE SITE DES FOSSES.

En cours d'élaboration du PCDR, les membres de la CLDR ont proposé de réaliser une action concrète. Leur attention s'est rapidement portée sur le site des Fosses.

Le site des Fosses, propriété communale, est une ancienne pelouse calcaire aujourd'hui pratiquement disparue. Le site s'est transformé au fil du temps en zone boisée. Sur les conseils de Natagora et de la DGNRE ; les membres de la CLDR ont choisi de mener une action d'entretien du site, par ailleurs classé par les « Monuments et sites ».

Cette action vise le maintien d'un site qui fait partie de la mémoire collective des Olnois. Actuellement fréquenté par les mouvements de jeunesse notamment, c'est également un lieu de souvenir pour beaucoup d'habitants.
La faible superficie du site, la présence d'une flore forestière bien en place, l'intérêt paysager et historique du site, la proximité de pâtures amendées et d'une zone urbanisée, ... vont dans le sens d'un maintien du peuplement en place plutôt que d'une restauration de la pelouse calcaire.
La priorité de cette action d'entretien a donc été de permettre aux mouvements de jeunesse, les principaux utilisateurs actuels, de continuer à bénéficier de cet espace naturel.

Une journée consacrée à l'entretien du site des Fosses a été organisée le 17 avril 2011 dans le but de valoriser le patrimoine (cadre naturel), d'améliorer les dynamiques de rencontre (notamment les relations intergénérationnelles), et également d'assurer la visibilité de la CLDR.

Cette journée a été annoncée à la population par le bulletin communal et le site internet communal afin d'inviter tout un chacun d'y participer également.
Dix-sept membres de la CLDR ont participé, à des degrés divers, à cette première action réussie de la CLDR. Les mouvements de jeunesse ont également collaboré efficacement, et quelques personnes extérieures ont rejoint le groupe, essentiellement le matin.
Grâce à tous ces acteurs, le travail réalisé a été conséquent et a permis :
- le nettoyage et le débroussaillage intégral du site des petites Fosses permettant un nouveau coup d'œil et la mise en évidence du relief caractéristique du site.
- l'enlèvement de plantes invasives (essentiellement la renouée du japon) et le nettoyage des grandes Fosses.

À l'automne 2011, des membres de la CLDR sont retournés sur le site afin d'évaluer la nécessité d'une nouvelle intervention. L'évolution de la végétation et la propreté du site était telle, qu'il a été décidé de la reporter à l'automne 2012.

0.7. CONCEVOIR UN SLOGAN FÉDÉRATEUR.

La conception d'un slogan fédérateur est un projet qui a été proposé lors de groupes de travail portant sur l'environnement et le paysage, en lien avec l'identité communale. Des groupes de travail spécifiques au slogan ont été organisés par la suite.

Il s'agissait d'établir un fil conducteur pour toute la durée du PCDR. La conception d'un slogan fédérateur correspond à une expression concrète de la stratégie de développement, servant de base à la mise en oeuvre des projets. Le choix du fil conducteur et donc la définition d'un slogan et d'un logo, permet d'apporter une cohérence au PCDR. Il s'agit également d'un moyen de communication et de sensibilisation efficace pour faire connaître les actions de la CLDR auprès de la population.

Plusieurs groupes de travail ont donc été organisés avec des membres de la CLDR dans le but de concevoir un slogan fédérateur et d'organiser la communication externe des activités de la CLDR.
Les groupes de travail ont porté sur la recherche des éléments clés de l'identité olnoise : le caractère millénaire de la commune, l'important réseau de chemins, le caractère rural de la commune située entre deux agglomérations, la situation de la commune à la croisée de l'Ardenne et du Pays de Herve, la diversité des paysages de plateau et de vallée et les nombreux points de vue, ...

Plusieurs pistes ont été retenues lors d'un groupe de travail de septembre 2010 pour le slogan :

- « *Olne, par monts et par vaux* »
- « *Mille chemins pour s'y rencontrer* »
- « *A la croisée des chemins* »
- « *Tant de visages, Tant de paysages* »
- « *Vivent ses paysages, vivent ses visages* »

La commune a par la suite mandaté un consultant externe (Monsieur T. Gonze) dans le but de cerner l'identité olnoise et de proposer des moyens d'expression graphique de cette identité, à exploiter lors de travaux d'aménagement par exemple.

Le 22 février 2012, un nouveau groupe de travail a été organisé en collaboration avec Monsieur Gonze. Celui-ci a présenté des propositions de slogan sur base du travail réalisé sur l'identité olnoise. Un brainstorming a ensuite été effectué en lien avec le travail réalisé par le groupe et un slogan a été retenu pour être soumis à la CLDR : « *Olne, un passé source d'avenir* ». Lors de la CLDR du 29 février 2012, quelques débats ont eu lieu sur l'utilisation du mot « passé », et au final, la CLDR du 22 février a décidé de soumettre le slogan suivant au conseil communal : « *Olne, histoire d'avenir* ».

Le projet de slogan doit encore être finalisé et un logo s'y rapportant devra être conçu. Le slogan et le logo seront placés sur les différents documents produits grâce au travail de la CLDR. Ils pourront être apposés aux portes d'entrée de la commune, sur les panneaux didactiques. Ils pourront être utilisés lors de l'organisation d'événements ou pour la promotion du tourisme doux dans la commune. Le slogan et le logo pourront également être utilisés par l'administration communale lorsque cela s'avère pertinent. Ils devront par ailleurs figurer en bonne place sur le site internet de la commune.
En outre, les réflexions liées slogan et au logo serviront de base pour inspirer la réalisation d'une charte de convivialité, d'un label de promotion olnoise, Il s'agira également d'une base dans le choix d'aménagement d'espaces et de guide pour les interventions artistiques, le slogan et le logo constituant l'expression de l'identité olnoise.

0.8. METTRE DES ACTIONS EN PLACE POUR DÉVELOPPER LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES.

Le développement des relations intergénérationnelles a été mentionné à plusieurs reprises lors des réunions de consultation des habitants et par les membres de la CLDR.
La commune d'Olne a tendance à devenir une cité dortoir avec comme conséquence un individualisme croissant. Il est nécessaire de mettre en place les moyens pour conserver un esprit de communauté au sein du village et de ses hameaux et de maintenir les liens entre générations.

La Commune est attentive à promouvoir les relations intergénérationnelles au sein de l'entité olnoise. Dans cet esprit, plusieurs actions ont déjà été mises sur pied.
Notamment, les enfants ont invité leurs grands-parents à prendre part au concert « Noël russe » organisé le 5 décembre 2010 par l'Administration communale..
Cette démarche a été entreprise par les élèves de 4ème, 5ème et 6ème primaire des 3 implantations scolaires situées sur la commune (école communale et école libre Saint-Louis). Les bénéfices sont destinés aux enfants de la Marjolaine et de la pouponnière de M'Bour au Sénégal.

Le Conseil communal des enfants s'est fixé comme objectif de rencontrer les aînés de leur commune. Deux initiatives dans ce sens ont été adoptées. La première action, réalisée le vendredi 17 décembre 2010, est la distribution de cougnous aux personnes de plus de 67 ans.

Le développement des relations intergénérationnelles constitue un axe important du plan de développement de la lecture de la bibliothèque. Un animateur socio-culturel a été engagé à mi-temps afin de mettre en oeuvre des actions concrètes dans la commune.

0.9. AMÉNAGER LA TRAVERSÉE D'OLNE.

Le Ministère Wallon de l'Equipement et des Transports (actuellement DGO1) – Direction des routes de Verviers a élaboré un plan d'aménagement visant la sécurité aux abords des écoles dans le village, en octobre 2005.

Les travaux ont été réalisés en 2011. Des traversées piétonnes sécurisées ont été aménagées rue Village, entre le croisement avec la rue des Combattants et le croisement avec la rue Bouteille. Les zones de parcage et les trottoirs ont également été réorganisés. Les trottoirs ont été réaménagés.
Ces travaux ont pour but de favoriser les déplacements doux et sécurisés, de renforcer l'aspect convivial de la rue Village, d'affirmer la place du piéton dans le village et d'inciter les automobilistes à ralentir.

L'aménagement de la place du Village devant la Maison communale n'était pas prévue dans ce projet. C'est pourquoi ce projet est repris dans les fiches portant sur la réalisation d'un PCA (lot I) et sur sa mise en œuvre (lot II).

0.10. CRÉER DES LOGEMENTS POUR LES FAIBLES REVENUS.

La commune d'Olne compte peu de logements destinés aux faibles revenus, notamment les logements sociaux. Les 20 logements sociaux existants à Olne sont tous situés au nord-ouest de la commune et sont regroupés dans la cité Henri Joset. Le présent projet vient diversifier l'offre en proposant une localisation dans la partie sud de la commune (à proximité du pôle de Nessonvaux et de la gare), et permet d'intégrer le logement social dans le tissu bâti existant sans créer de « ghetto ».

L'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé Chinehotte n°7 pour en faire un logement social destiné à la location a été décidée lors du Conseil communal du 25 mai 2011 à l'unanimité. Il s'agit d'une convention tripartite (Province de Liège, Société Wallonne du logement, Administration Communale d'Olne).
La mise à disposition des moyens financiers s'opère entre la Province et la Société Wallonne du Logement. La subvention s'élève à 11.000 €.

En outre, dans le cadre du plan d'ancrage du Gouvernement Wallon, la commune a remis un dossier de candidature pour la construction de 10 logements publics à loyers modérés et basse énergie avec concours d'architecte, à réaliser sur des terrains du CPAS rue Froidbermont. Le dossier de candidature a été accepté.

0.11. RÉALISER UN SCHÉMA DE STRUCTURE ET METTRE EN PLACE UNE VEILLE IMMOBILIÈRE.

Le schéma de structure communal (SSC) d'Olne a été mis à enquête publique en juin 2011. Le SSC doit permettre de baliser l'urbanisation en tenant compte de l'intégration des bâtiments et de la protection du paysage.

« *Le schéma de structure communal est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal* » - CWATUPE Art. 16. Les objectifs du SSC sont de donner une cohérence aux aménagements, en fonction des caractéristiques du territoire olnois en vue d'y conserver une certaine qualité du cadre de vie, tout en permettant le développement communal.

Parmi les objectifs du SSC figurent la gestion de l'arrivée de nouveaux habitants et la considération du paysage comme un facteur essentiel dans l'organisation du territoire. Par ailleurs, l'accent est mis, tout au long des options du SSC sur la qualité du cadre de vie.

Le maintien des activités agricoles dans la commune figure également parmi les objectifs, en favorisant une gestion en accord avec le paysage et l'écologie.

Ces objectifs se traduisent notamment par la mise en place de mesures telles que :

- le maintien du caractère bocager, l'application de normes agri-environnementales
- l'application du RGBSR et le respect des caractéristiques architecturales traditionnelles
- l'intégration des bâtiments agricoles, en matière de localisation, de choix des matériaux, de plantations
- le maintien de vues longues, en évitant notamment une organisation systématique du bâti, et via le contrôle de la végétation
- l'orientation de la conception des nouveaux ensembles de logements
- la mise en scène du paysage
- l'élaboration d'une charte du paysage
- la précision des zones du plan de secteur et la détermination de densités de logements en zones d'habitat et d'habitat à caractère rural
- la définition d'espaces fortement déconseillés à l'urbanisation
- la définition de périmètres à fortes contraintes paysagères
- ...

En outre, les membres de la CLDR ont proposé de mettre en place une veille immobilière. Étant donné que la commune d'Olne possède un patrimoine bâti et foncier limité, il s'agit de rester attentifs aux annonces de mise en vente de bâtiments et de terrains qui constitueraient des opportunités pour la réalisation de certains projets du PCDR.
Certains bâtiments pourraient par exemple, à terme, être réhabilités pour des logements collectifs, pour une vitrine du terroir, etc.

0.12. SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES.

Organisation d'un cycle de conférences-débat

En réponse au souhait des Olnois de mettre en place de façon récurrente des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, la Commission Locale de Développement Rural et la Bibliothèque, se sont associées pour organiser le cycle des « ateliers cIEWtoyens » proposé par Inter-Environnement Wallonie. La section locale de l'ACRF a également participé au cycle complet. Le cycle a réuni près de 90 personnes.
Ces ateliers, articulés autour d'une conférence suivie d'un débat, ont pour objectif d'encourager des initiatives citoyennes et collectives en faveur de l'environnement. Dans un premier temps, la conférence devait permettre aux participants de comprendre et analyser le sujet du jour au travers des enjeux actuels et futurs, par la suite, les échanges entre participants avaient pour objectif de favoriser l'implication citoyenne dans la construction de solutions.

A l'issue de chaque soirée, les participants étaient effectivement invités à mettre en pratique les actions individuelles ou collectives qu'ils avaient imaginées. Ces 5 soirées avaient donc pour but de leur permettre de participer activement à un changement de société via cinq enjeux environnementaux majeurs :

- les changements climatiques
- la mobilité
- les pesticides
- la biodiversité
- l'économie

Un document reprenant les différentes actions proposées a été distribué aux participants, plusieurs actions sont prévues en 2012.

Organisation d'un week-end halte énergie

Une première édition du week-end Halte Energie a été organisée les 10, 12 et 13 novembre 2011, en collaboration avec la commune de Pepinster (conférences, démonstrations, conseils énergétiques, visites de nouvelles techniques chez des concitoyens, rencontre d'experts, …).

Engagement d'un animateur

La sensibilisation à l'environnement constitue un des axes du plan de développement à la lecture de la bibliothèque. Un animateur a été engagé à mi-temps afin de mettre des actions de sensibilisation en place.

0.13. METTRE EN VALEUR ET FAIRE LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX.

La mise en valeur des produits locaux se décline en trois points :

Création d'un groupement d'achat de produits locaux au sein de l'administration communale

Dans le cadre de l'adhésion de la commune à la campagne des communes du commerce équitable, les employés communaux se sont regroupés pour acheter en commun les produits d'un agriculteur de la commune qui leur livre chaque mardi des produits de son exploitation (lait, beurre, maquée, œufs, flans, gaufres...).

Fourniture de produits fermiers et de paniers bios de produits locaux

Des habitants du quartier de Froidbermont, membres du convivium Slow Food de Liège, ont mis sur pied un petit marché de produits fermiers tous les vendredi après-midi. Les clients peuvent venir y enlever un panier de produits bios commandés pendant la semaine et y passer un moment de convivialité en dégustant des produits locaux (fromage, jus de fruits,…). Cette initiative pourrait déboucher sur la création d'un GAC (groupe d'achats communs) en 2012, et l'organisation d'un marché de produits du terroir plus conséquent (en lien avec le marché ambulant en création à l'échelle du pays de Herve).

« Un dimanche, deux beaux villages », organisation d'une balade gourmande en partenariat avec Soiron

Le 4 septembre 2011, les villages d'Olne et Soiron se sont associés pour faire découvrir « leurs paysages, leurs histoire et des saveurs locales » au cours d'une balade gourmande.
Après un petit-déjeuner de produits équitables et locaux, les 300 participants ont relié Olne et Soiron, par le biais d'une balade animée par des guides, des musiciens et agrémentée de petites dégustations. Sur le coup de midi, après un apéritif musical, un repas (produits locaux) était organisé avant un spectacle de marionnettes liégeoises. La bibliothèque a également participé au projet en organisant une exposition d'ouvrages relatifs aux villages d'Olne et Soiron et en réalisant une bibliographie sélective patrimoniale.

0.14. ÉTABLIR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE (CONVENTION SPÉCIFIQUE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC MATETE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO).

En partenariat depuis quelques temps déjà, les communes d'Olne et Matete ont convolé en justes noces en 2011, notamment lors de la visite de responsables communaux à Kinshasa en septembre 2011. Les responsables des services environnement et gestion des marchés publics faisaient également partie de la délégation.
Cette visite a permis aux autorités olnoises de mieux cerner les réalités de Matete, de la ville de Kinshasa ainsi que de la République démocratique du Congo tout entière.
Au cours de cette visite, les premiers axes de ce partenariat ont été fixés.
IL s'agit du renforcement des capacité des services communaux de Matete chargés de la population et de l'état civil.
Pour bien sceller ces liens qui unissent les deux entités soeurs par l'histoire, Olne avait lancé précédemment une invitation au bourgmestre de Matete, Thierry Bayllon Gaibene. Ce dernier était accompagné, au cours de ce voyage, de certains de ses collaborateurs du service concerné par le premier axe de ce partenariat, soit celui de l'Etat-civil et la population. La délégation de Matete a estimé que la manière dont les services communaux d'Olne gèrent ce service répond exactement à leurs attentes et la vision qu'ils avaient sur les services concernés.
À noter que la bibliothèque d'Olne a également participé au projet en offrant un millier de livres à destination de Matete.
La population et l'administration communale voient d'un œil positif cette collaboration avec la commune d'Olne et souhaitent amplifier les relations sans tarder.

0.15. LANCER L'OPÉRATION « ETÉ SOLIDAIRE… JE SUIS PARTENAIRE ».

L'opération « Eté solidaire » vise notamment à impliquer les jeunes dans la valorisation et l'embellissement de leur environnement ainsi qu'à développer le sens de la citoyenneté et de la solidarité. Olne a répondu à l'appel à projet et obtenu un subside qui lui a permis d'engager 6 jeunes étudiants pendant l'été 2011.
Bien encadrés par le Service des travaux, les jeunes participants ont pu concrétiser ces objectifs en s'impliquant dans diverses réalisations telles que :

- peinture des garde-corps à la Neuville ;
- installation de bancs au labyrinthe de la Falise, à Fosses Berger et à l'école d'Olne ;
- réaménagement des panneaux d'affichage…

0.16. ORGANISER DES FORMATIONS À L'INFORMATIQUE ET INTERNET.

En 2011, des formations à l'informatique et à internet ont été organisées à l'intention des Olnoises et des Olnois, grâce au matériel scolaire. Ces formations ont été suivies par 31 personnes.
Les « leçons » sont axées d'abord sur la consultation d'internet, sur l'initiation au courrier électronique, sur le téléchargement (programmes informatiques, vidéos et musiques du domaine public, livres, …). Dans un deuxième temps, les participants sont initiés à un programme de traitement de texte permettant d'intégrer texte et photos. L'ensemble de la formation qui dure une vingtaine d'heures est essentiellement pratique puisque chaque participant dispose d'un ordinateur avec lequel il doit accomplir concrètement les notions théoriques qui ont été présentées.

Programme des travaux d'infrastructure en cours et des projets

Plan triennal : (Voir annexe)

2010 : Amélioration de la rue Belle Maison : travaux en cours

2011 : Egouttage exclusif prioritaire de Belle Maison : travaux en cours

Egouttage exclusif prioritaire de des parties Riessonsart, Faweux et rue de Theux : à l'étude

2012 : Egouttage de la Falise et Au Chaudfour, partie : à l'étude

Plan d'ancrage communal d'actions en matière de logement

Aménagement d'un logement social – Chinehotte 7 – 4877 Olne : travaux en cours

Programme communal d'actions 2012 -2013 – demande en cours

1. Rénovation et d'aménagement l'immeuble sis Rue Village, 93 – cadastré Section B 307 E. Ce futur logement de transit situé à proximité du centre, des services, des transports en commun, de la bibliothèque, des écoles, de la salle de sports et intégré dans le noyau villageois favorisera l'intégration sociale. Il permettra de répondre à des situations nécessitant un relogement rapide et sera destiné à l'hébergement temporaire de ménage en état de précarité ou de ménage privé de logement pour des motifs de force majeure.

2. réalisation de 10 logements sociaux à Froidbermont parcelle cadastrée Section B 654 B et ce, en partenariat avec le Foyer de la Région de Fléron SCRL. La localisation en bordure du Village d'OLNE présente les avantages suivants : intégration dans la vie villageoise, proximité des écoles, des transports en commun, de la bibliothèque, de la salle de sports, du centre et des services.

Régie communale autonome : hall omnisports en construction – inauguration en juin 2012

Schéma de structure : a été soumis à enquête publique – en cours d'adaptation suite aux remarques par l'auteur de projet.

Plan Stratégique Transversal communal – candidature envoyée à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie en tant que commune pilote (appel à candidature à projets à venir du Ministre Furlan)

Commune Energ-éthiques

Projet PCDN : prévu pour une prochaine séance du Conseil communal

Circuit touristique : I-beaken : fiches à télécharger en cours de correction

Circuit d'interprétation en fin de phase 2 : élaboration des fiches

Circuit audioguidé : les commentaires sont prêts

COMMUNE D'OLNE

PROGRAMME TRIENNAL 2010 – 2012

ARRETE MINISTERIEL

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

Vu la Constitution coordonnée du 17 février 1994, notamment les articles 162, 170, 171 et 190;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée et notamment l'article 7, modifié par les lois spéciales des 8 août 1988, 16 juillet 1993, 21 mars 2000 et 13 juillet 2001;

le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et spécialement les articles L 3341-1 à L 3341-15;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement modifié par les arrêtés des 16 septembre 2004, 15 avril 2005 et 15 mai 2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu le contrat de gestion approuvé par le Gouvernement wallon le 2 février 2000 et conclu avec la S.P.G.E. en date du 29 février 2000;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative à l'élaboration des programmes triennaux 2010 – 2012;

Vu que le projet "amélioration de la rue Belle Maison" a été finalisé dans le cadre du programme triennal transitoire approuvé le 19 mars 2010;

Vu la délibération du 9 novembre 2010, parvenue au Gouvernement wallon le 1er décembre 2010, par laquelle le Conseil communal d'Olne détermine ses propositions d'investissements d'intérêt public au programme triennal 2010 - 2012;

Considérant la capacité financière de la Région, notamment les crédits budgétaires disponibles au programme 13.12, routes et bâtiments - travaux subsidiés;

Considérant que la capacité financière de la commune autorise le programme triennal tel que repris ci-dessous;

Vu l'avis favorable de la SPGE sur l'opportunité de la demande de financement en date du 13 avril 2011;

APPROUVE

comme suit le programme triennal des travaux 2010–2012 de la commune de OLNE :

Intitulé des travaux	ESTIMATIONS		
	Montant des travaux	Montant des subsides	Montant de l'intervention de la S.P.G.E.
Année 2010 :			
1.T Amélioration de la rue Belle Maison	386.924	196.680	
Année 2011 :			
1. Egouttage exclusif prioritaire de Belle Maison	180.288		180.288
2. Egouttage exclusif prioritaire des parties de Riessonsart, Faweux et rue de Theux	508.000		508.000
Année 2012 :			
1. Egouttage de la Falise et de Au Chaudfour, partie	831.489	38.800	769.900
TOTAL	1.906.701	235.480	1.458.188

Namur, le 03 JUIN 2011

Paul FURLAN

Programme communal de développement rural
Commune de Olne

Partie IV – Projets

Fiches projets – LOT I

pissart æ
architecture et environnement

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

I.1.A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.....3

I.1.B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.....7

I.1.C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.....11

I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.....15

I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.....25

I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).....31

I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.....35

I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.....41

I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.....45

I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables.
Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.....49

I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.....55

I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.59

I.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.....63

I.1.A - SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS DOUX LE LONG DES VOIRIES ENTRE OLNE ET SAINT-HADELIN ET QUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les projets I.1.a., I.1.b. et I.1.c. sont complémentaires. Ils visent à favoriser la mobilité douce au quotidien entre le village d'Olne et les hameaux de Fosses-Berger, de Saint-Hadelin, et de Hansez, comme alternative à la voiture. Il s'agit également de développer l'esprit de convivialité par des rencontres que ces cheminements engendreront.

Concrètement il s'agit d'aménager des liaisons utilitaires pour les piétons, cyclistes et PMR, en améliorant la sécurité et le confort des chemins et abords de voiries existants.
Il s'agit également de qualifier l'espace public en y redonnant une place aux modes doux, ainsi qu'en améliorant la lisibilité et la hiérarchie des voiries et itinéraires.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations du public, les habitants souhaitaient que les modes de déplacements doux soient favorisés, et l'usage du vélo encouragé. Le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture était mentionné.
En outre, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont soulevé la nécessité de relier les hameaux par un réseau de voies lentes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les aménagements proposés dans les projets I.1.a, b et c visent à relier les entités principales de la commune. La création de liaisons destinées aux modes doux permet de favoriser les échanges entre ces entités. Elle permet également de répondre à une

demande de la population en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires.

D'une part, il s'agit de relier les deux pôles de la commune : le village d'Olne (administration communale, écoles, hall omnisport, etc.) et le hameau de Saint-Hadelin (Fief, école) qui ont tous deux développé des identités fortes.
D'autre part, des liaisons entre ces entités et le hameau de Hansez, où se situe un espace culturel, sont également prises en compte.

4. LOCALISATION

Le projet concerne les liaisons routières (voiries communales) entre Olne et Saint-Hadelin.

Statut au plan de secteur : zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Sécuriser les déplacements doux le long des voiries (aménagement de trottoirs, de bandes réservées aux cyclistes, aménagement des traversées, ralentissement des véhicules, aménagement de carrefours, ...) et marquer les entrées des chemins : Rue Fosses Berger et rue Saint-Hadelin
- Équiper les pôles d'Olne et de Saint-Hadelin (écoles, administration, bâtiments communautaires, arrêts de bus importants, ...) en parking à vélos.
- Installer des aires de repos (bancs) et des poubelles le long des itinéraires de déplacements lents.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Améliorer la mobilité et l'accessibilité »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :
- Renforcer, Harmoniser et équilibrer les relations entre le village et les hameaux
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer l'état de l'environnement (gestion des eaux)
- Favoriser les rencontres
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Créer une offre touristique
- …

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Travaux d'adaptation des revêtements des voiries	683.970 € HTVA	
Levés	7.000 € HTVA	
Honoraires auteur de projet	41.030 € HTVA	
Installation de 5 parkings à vélo	7.500 € HTVA	
Installation du mobilier pour 2 aires de repos	500 € HTVA	
Total HTVA	740.000 € HTVA	Subventionnement possible jusqu'à maximum 80 % (selon répartition entre Plan triennal et Développement rural)

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet proposé en première convention et réparti en trois fiches indépendantes : I.1.A, I.1.B et I.1.C.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Distance aménagée pour les modes doux	Diagnostic	7250 m (2795 m pour le projet I.1.A)
Nombre de pôles reliés par les modes doux	Diagnostic	4 : Olne – Fosses Berger – Saint-Hadelin – Hansez
Utilisation des modes doux par les habitants	Enquête auprès des habitants	En augmentation
Nombre d'enfants se rendant ou revenant de l'école à pied / à vélo	Enquête dans les écoles	10 %
Nombre de parkings à vélos installés sur la commune, et taux de remplissage	Diagnostic	6 parkings à vélo, remplissage minimum 50 %
Sentiment de sécurité	Enquête auprès des habitants	bon

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES



Fosses-Berger



Fosses-Berger (rond-point)



Fosses-Berger



Fosses-Berger



Saint-Hadelin



Saint-Hadelin

11.2. PROJET

- Adaptation des revêtements des voiries (cf. pages ci-après).
- Installation de 5 parkings à vélo : à l'administration communale, à la poste, au hall omnisports, aux écoles communales.
- Installation du mobilier pour 2 aires de repos (banc + poubelle).

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

FICHE A

LIAISON OLNE - ST-HADELIN

Vue d'ensemble

OBJECTIF

Donner la possibilité aux habitants de se déplacer au quotidien autrement qu'en utilisant leur voiture via des cheminements utilitaires confortables et sécurisants pour les modes doux (piétons, cyclistes, PMR)

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Relier entre eux les principaux pôles d'attraction quotidiens de la commune : écoles, hall omnisport, clubs sportifs, centre culturel, transports en communs, ...
Les liaisons retenues permettent de relier Saint-Hadelin, Olne et Hansez.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Création de trottoirs
- Création de bandes cyclables suggérées
- Création de pistes mixtes piétons/cyclistes
- Réaménagement de carrefours
- Aménagement en béton bi-bande
- Création d'accotements aménagés
- Amélioration du confort de chemins existants
- Projet de mise en voirie résidentielle

Ponctuellement, aménagement de ralentissement, traversées de voiries, points de repos, parkings vélos.



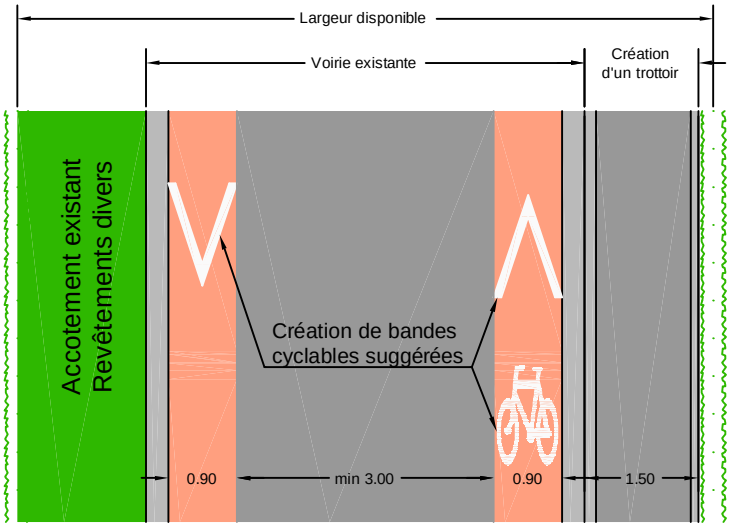
Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

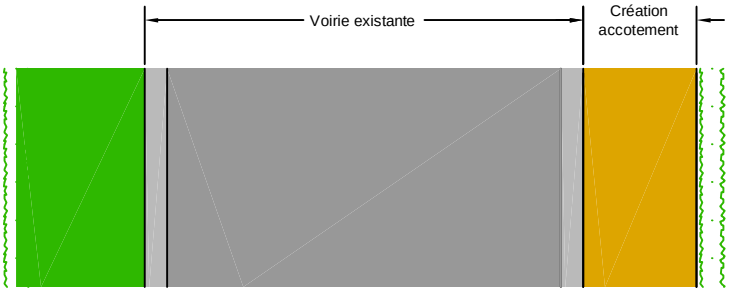
Principes retenus

L'EPINE DORSALE DES CHEMINEMENTS (Olne / Saint-Hadelin)



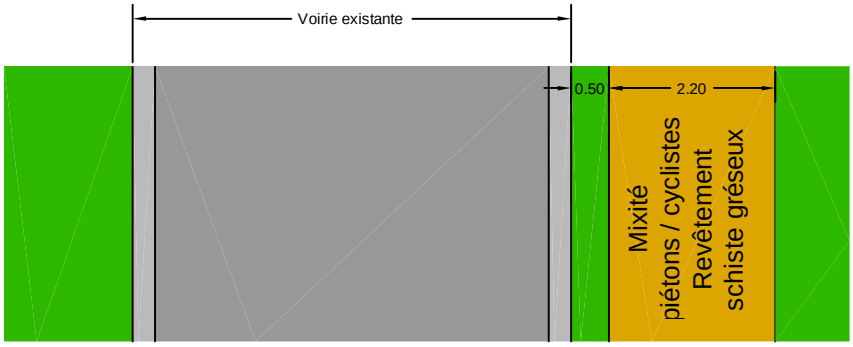
Création de trottoirs en asphalte 1.5m de large
140€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
Création de bandes cyclables suggérées
marquage 15€/mc et par sens
revêtement coloré 40€/mc et par sens

EN ZONE URBANISEE OU URBANISABLE



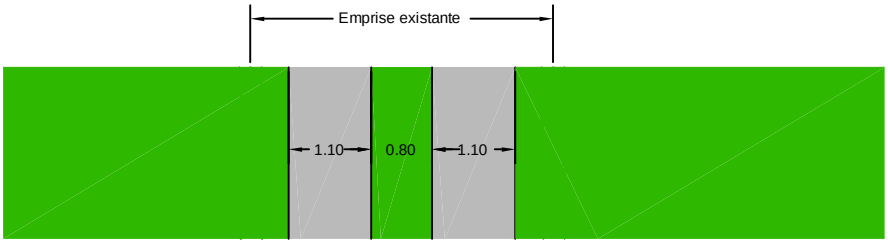
Création d'un accotement de plain-pied de 1.5m de large en schiste gréseux
40€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

EN ZONE NON URBANISABLE



Création d'une piste mixte piétons / cyclistes de 2.2m de large en schiste gréseux
60€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

CHEMINS AVEC PASSAGE AGRICOLE



Aménagement béton bi-bande permettant le passage de tracteurs
80€/mc hors suppléments (drainage, reprofilage, ...)

CHEMINS SANS PASSAGE AGRICOLE

Pas de revêtement :
- gestion des écoulements d'eau via un reprofilage (profil en long et en travers)
- mise en valeur du paysage via plantations

10€/mc à vérifier après un avant-projet détaillé basé sur un levé de géomètre

pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Carrefour Fosses Berger / N604



Elargissement d'une portion de trottoir existant	40m	200€/mc	8000
Création d'une "oreille"	21m²	fft	1000
TOTAL			**9000**

pissart æ architecture et environnement

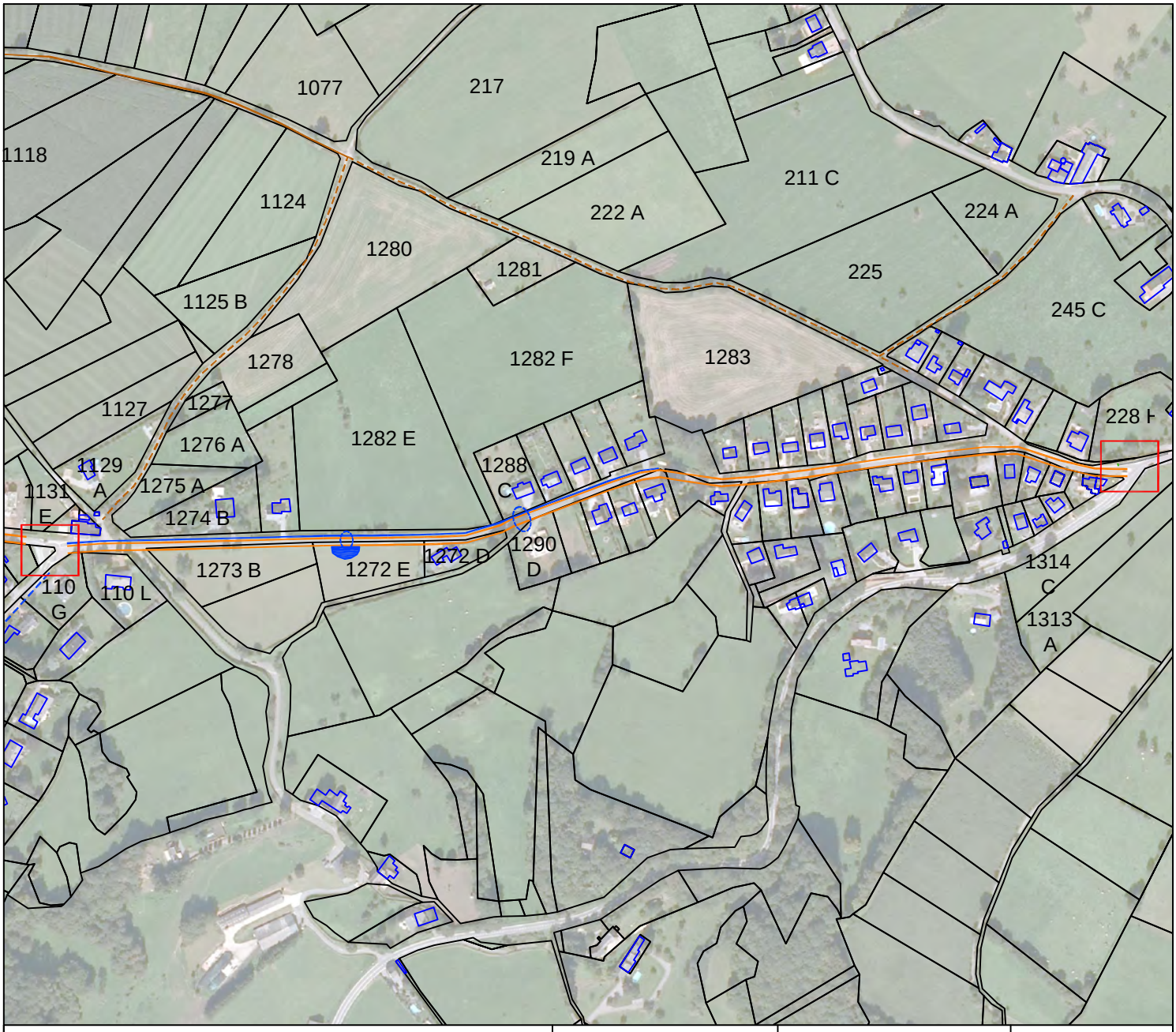
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Fosses Berger (entre N604 et Six-Chemins)



Bandes cyclables suggérées	900m par sens	55€/mc	99000
Trottoir avec fossé à canaliser + reprise des eaux vers ce fossé canalisé	505m	180€/mc	90900
Dispositif ralentisseur + sécurisation traversée	2 pces	2000€/pce	4000
Zone de repos	180m²	60€/m²	10800
TOTAL			**204700**

pissart architecture et environnement

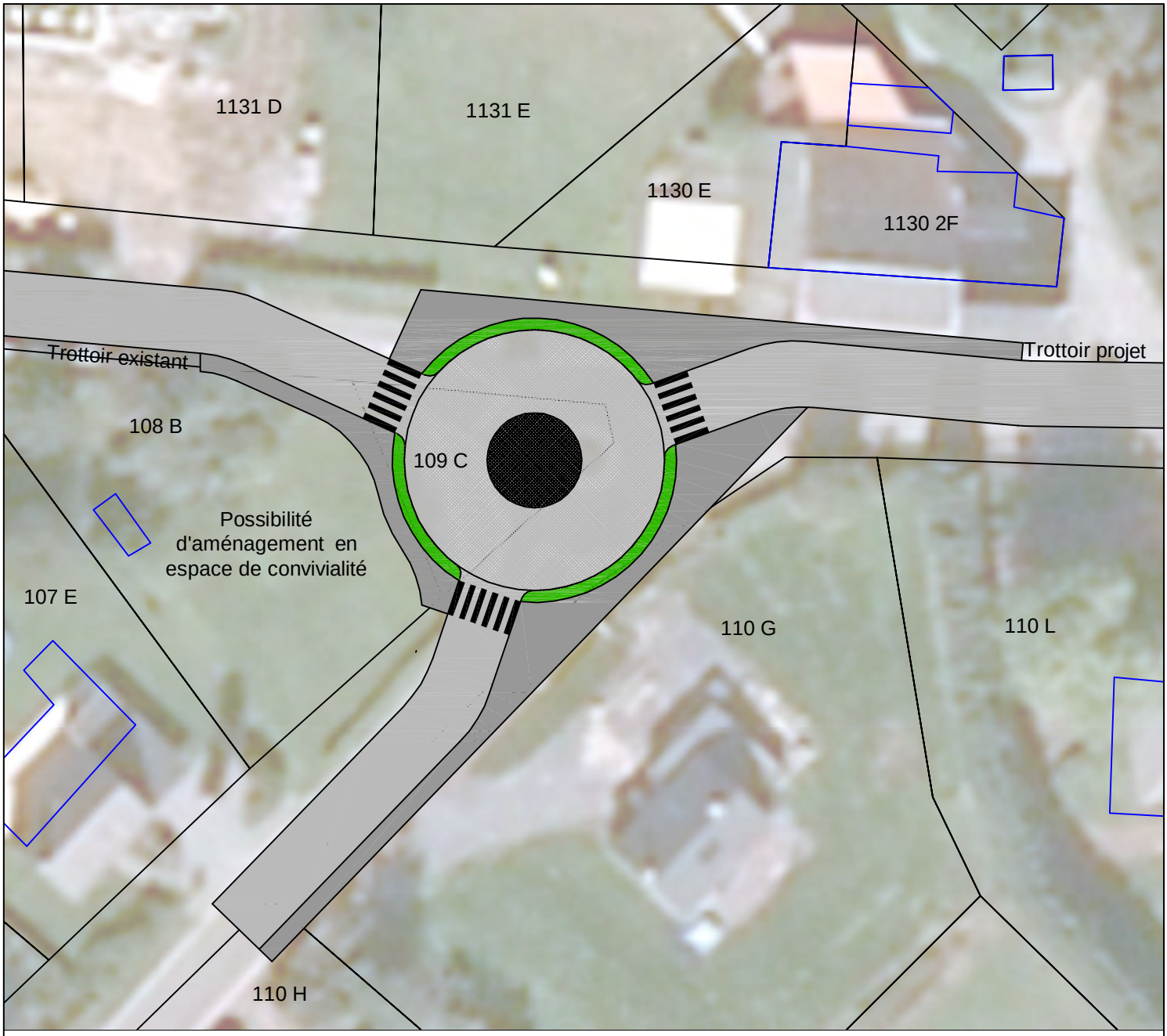
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Carrefour des Six-Chemins



ESTIMATION GLOBALE ESQUISSE : 85000€

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Fosses Berger (entre Six-Chemins et cimetière)



Bandes cyclables suggérées	735m par sens	55€/mc	80850€
TOTAL			**80850€**

pissart æ architecture et environnement

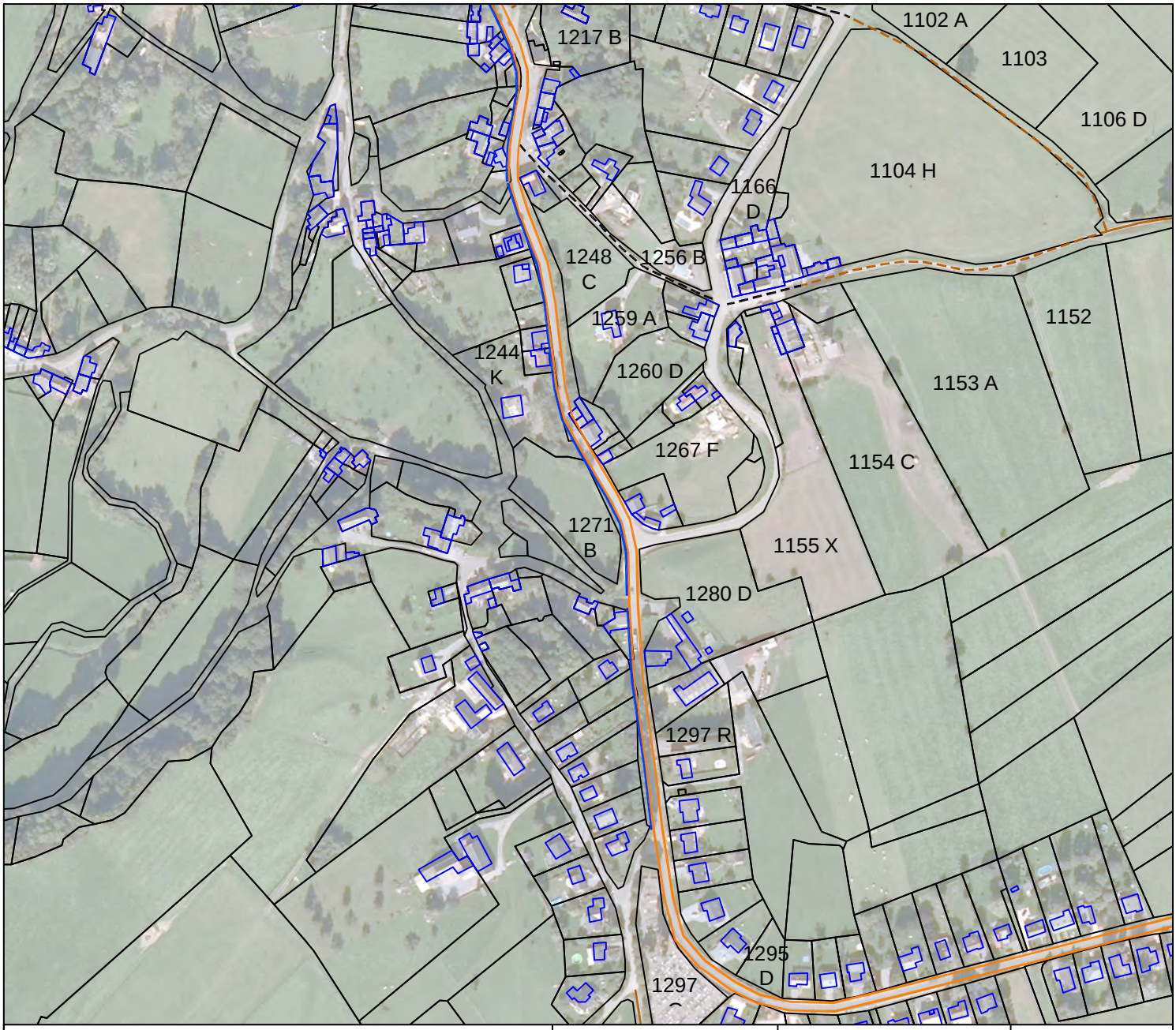
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Saint-Hadelin (entre cimetière et chemin Rouau)



Bandes cyclables suggérées	450m par sens	55€/mc	49500€
Trottoir avec canalisation du fossé et reprise des eaux	150m	180€/mc	27000€
Trottoir avec remblais éventuels sans reprise des eaux (sans bordure)	292m	150€/mc	42300€
TOTAL			**118800€**

pissart æ architecture et environnement

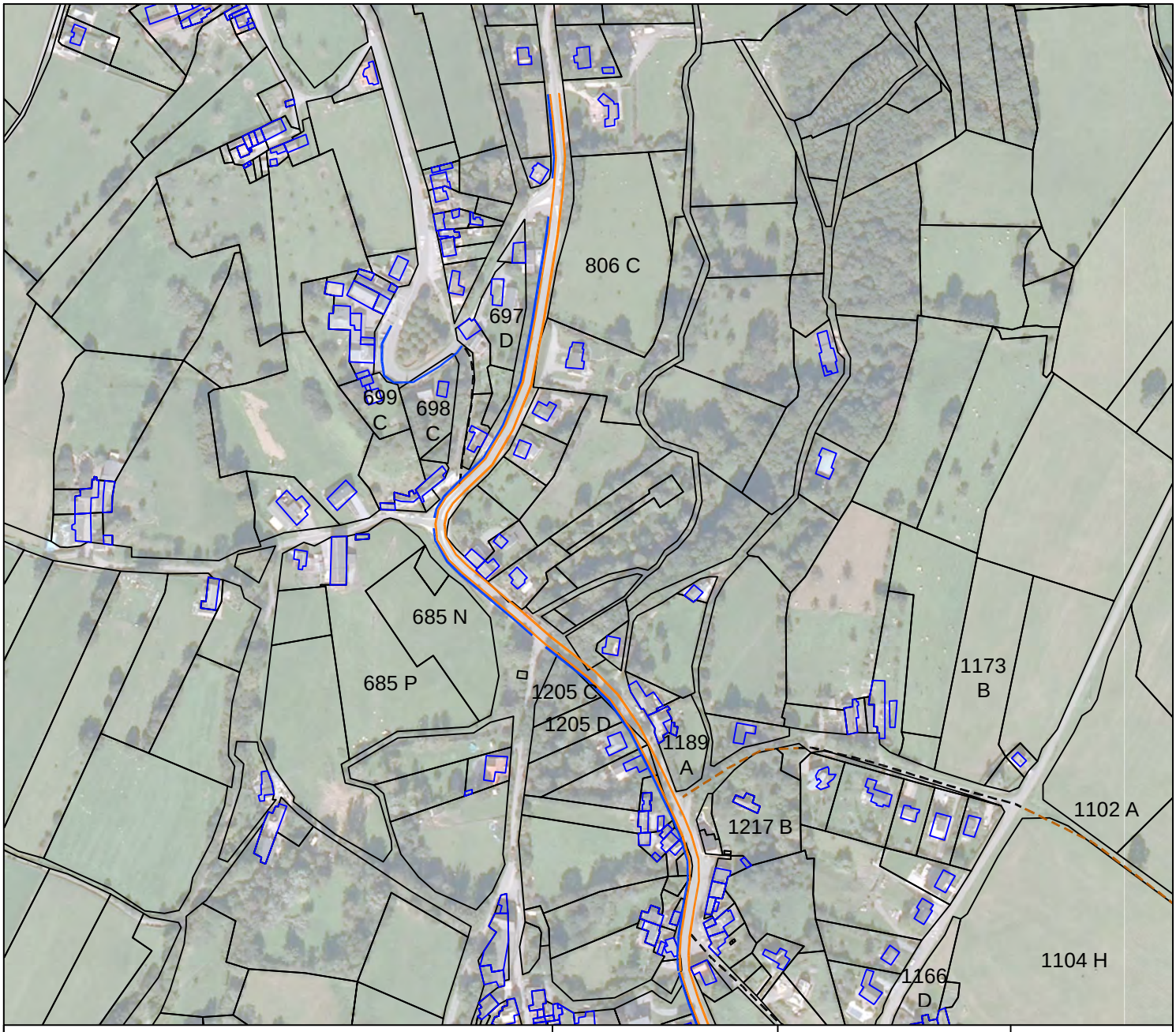
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Saint-Hadelin (entre chemin Rouau et école)



Bandes cyclables suggérées	670m par sens	55€/mc	73700€
Trottoir entre chemin Rouau et fossé	105m	140€/mc	14700€
Trottoir avec canalisation du fossé et reprise des eaux	145m	180€/mc	26100€
Trottoir entre pont et chemin	130m	140€/mc	18200€
Trottoir entre chemin et école	100m	140€/mc	14000€
Trottoir entre chemin et arrêts de bus	278m	140€/mc	38920€
TOTAL			**185620€**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Budget

ESTIMATION			
TRONCON	LONGUEUR	TRAVAUX	LEVES
Carrefour Fosses Berger / N604	40m	€9.000	€500
Fosses Berger entre N604 et Six-Chemins	900m	€204.700	€2.000
Carrefour des Six-Chemins		€85.000	€800
Fosses Berger entre Six-Chemins et cimetière	735m	€80.850	€1.500
Saint-Hadelin entre cimetière et ch. Rouau	450m	€118.800	€1.000
Saint-Hadelin entre ch. Rouau et école	670m	€185.620	€1.200
Sous-total travaux	2.795m	**€683.970**	**€7.000**
Estimation honoraires auteur de projet	€41.040		
TOTAL GENERAL	**€732.010**		

L'esquisse présentée dans ce document est le résultat des discussions tenues en CLDR et groupes de travail.
Aucune expropriation ne semble nécessaire suite à cette première approche.

pissart æ architecture et environnement

I.1.B - SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS DOUX LE LONG DES VOIRIES ENTRE FOSSES-BERGER ET HANSEZ, AINSI QUE RUE DES COMBATTANTS À OLNE, ET QUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les projets I.1.A., I.1.B. et I.1.C. sont complémentaires. Ils visent à favoriser la mobilité douce au quotidien entre le village d'Olne et les hameaux de Fosses-Berger, de Saint-Hadelin, et de Hansez, comme alternative à la voiture. Il s'agit également de développer l'esprit de convivialité par des rencontres que ces cheminements engendreront.

Concrètement il s'agit d'aménager des liaisons utilitaires pour les piétons, cyclistes et PMR, en améliorant la sécurité et le confort des chemins et abords de voiries existants.
Il s'agit également de qualifier l'espace public en y redonnant une place aux modes doux, ainsi qu'en améliorant la lisibilité et la hiérarchie des voiries et itinéraires.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations du public, les habitants souhaitaient que les modes de déplacements doux soient favorisés, et l'usage du vélo encouragé. Le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture était mentionné.
En outre, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont soulevé la nécessité de relier les hameaux par un réseau de voies lentes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les aménagements proposés dans les projets I.1.A, B et C visent à relier les entités principales de la commune. La création de liaisons destinées aux modes doux permet de favoriser les échanges entre ces entités. Elle permet également de répondre à une demande de la population en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires.

D'une part, il s'agit de relier les deux pôles de la commune : le village d'Olne (administration communale, écoles, hall omnisport, etc.) et le hameau de Saint-Hadelin (Fief, école) qui ont tous deux développé des identités fortes.
D'autre part, des liaisons entre ces entités et le hameau de Hansez, où se situe un espace culturel, sont également prises en compte.

4. LOCALISATION

Le projet concerne les liaisons routières (voiries communales) suivantes : la rue des Combattants à Olne ainsi que la liaison entre Fosses-Berger et Hansez en passant par la Croix-Renard.

Statut au plan de secteur : zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Sécuriser les déplacements doux le long des voiries (aménagement de trottoirs, de bandes réservées aux cyclistes, aménagement des traversées, ralentissement des véhicules, aménagement de carrefours, ...) et marquer les entrées des chemins : rue des Combattants, route de la Croix-Renard, rue Hansez.
- Équiper le pôle de Hansez en parking à vélos.
- Installer une aire de repos (bancs) et des poubelles le long des itinéraires de déplacements lents.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Améliorer la mobilité et l'accessibilité »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :
- Renforcer, Harmoniser et équilibrer les relations entre le village et les hameaux
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer l'état de l'environnement (gestion des eaux)
- Favoriser les rencontres
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Créer une offre touristique
- …

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Travaux d'adaptation des revêtements des voiries	130.520 € HTVA	
(+ Travaux optionnels)	*(+ 101.970 € HTVA)*	
Levés	3.700 € HTVA	
Honoraires auteur de projet	7.830 € HTVA	
(+ Honoraires auteur de projet pour les options)	*(+ 6.120 € HTVA)*	
Installation d'1 parking à vélo à Hansez	1.500 € HTVA	
Installation du mobilier pour 1 aire de repos	250 € HTVA	
Total HTVA (sans les options)	143.800 € HTVA	Subventionnement possible jusqu'à maximum 80 % (selon répartition entre Plan triennal et Développement rural)
Total HTVA (avec les options)	*251.890 € HTVA*	*Subventionnement possible jusqu'à maximum 80 % (selon répartition entre Plan triennal et Développement rural)*

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet proposé en première convention et réparti en trois fiches indépendantes : I.1.A, I.1.B et I.1.C.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Distance aménagée pour les modes doux	Diagnostic	7250 m (1834 m pour le projet I.1.B)
Nombre de pôles reliés par les modes doux	Diagnostic	4 : Olne – Fosses Berger – Saint-Hadelin – Hansez
Utilisation des modes doux par les habitants	Enquête auprès des habitants	En augmentation
Nombre d'enfants se rendant ou revenant de l'école à pied / à vélo	Enquête dans les écoles	10 %
Nombre de parkings à vélos installés sur la commune, et taux de remplissage	Diagnostic	6 parkings à vélo, remplissage minimum 50 %
Sentiment de sécurité	Enquête auprès des habitants	bon

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES :



Froidbermont (à proximité du hall omnisports)



Rue des combattants



Route de la Croix-Renard



Route de la Croix-Renard



Route de la Croix-Renard



Hansez

11.2. PROJET

- Adaptation des revêtements des voiries (cf. pages ci-après).
- Installation de 1 parking à vélo : à l'espace culturel de Hansez.
- Installation du mobilier pour 1 aire de repos (banc + poubelle).

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

FICHE B

RUE DES COMBATANTS & HANSEZ - CROIX-RENARD - "6 BRAS"

Vue d'ensemble

OBJECTIF

Donner la possibilité aux habitants de se déplacer au quotidien autrement qu'en utilisant leur voiture via des cheminements utilitaires confortables et sécurisants pour les modes doux (piétons, cyclistes, PMR)

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Relier entre eux les principaux pôles d'attraction quotidiens de la commune : écoles, hall omnisport, clubs sportifs, centre culturel, transports en communs, ...
Les liaisons retenues permettent de relier Saint-Hadelin, Olne et Hansez.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Création de trottoirs
- Création de bandes cyclables suggérées
- Création de pistes mixtes piétons/cyclistes
- Réaménagement de carrefours
- Aménagement en béton bi-bande
- Création d'accotements aménagés
- Amélioration du confort de chemins existants
- Projet de mise en voirie résidentielle

Ponctuellement, aménagement de ralentissement, traversées de voiries, points de repos, parkings vélos.



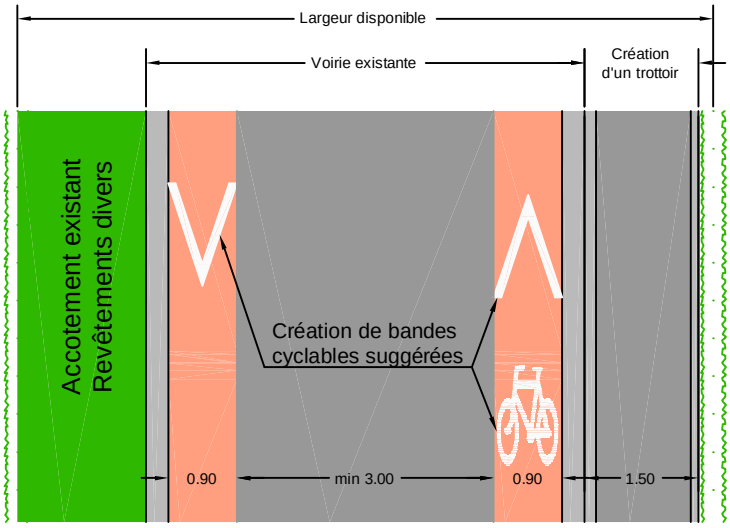
Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

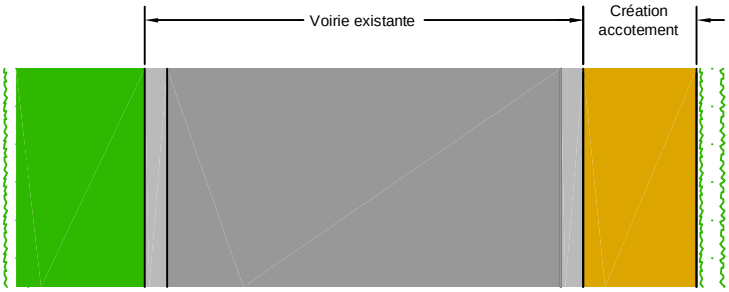
Principes retenus

L'EPINE DORSALE DES CHEMINEMENTS (Olne / Saint-Hadelin)



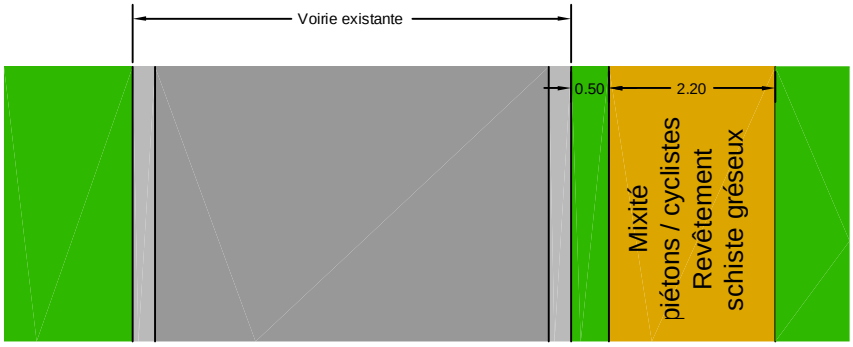
Création de trottoirs en asphalte 1.5m de large
140€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
Création de bandes cyclables suggérées
marquage 15€/mc et par sens
revêtement coloré 40€/mc et par sens

EN ZONE URBANISEE OU URBANISABLE



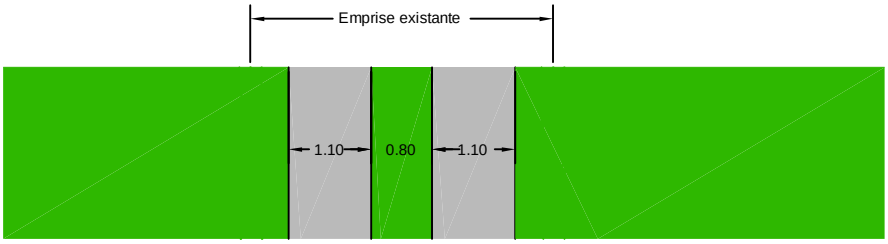
Création d'un accotement de plain-pied de 1.5m de large en schiste gréseux
40€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

EN ZONE NON URBANISABLE



Création d'une piste mixte piétons / cyclistes de 2.2m de large en schiste gréseux
60€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

CHEMINS AVEC PASSAGE AGRICOLE



Aménagement béton bi-bande permettant le passage de tracteurs
80€/mc hors suppléments (drainage, reprofilage, ...)

CHEMINS SANS PASSAGE AGRICOLE

Pas de revêtement :
- gestion des écoulements d'eau via un reprofilage (profil en long et en travers)
- mise en valeur du paysage via plantations

10€/mc à vérifier après un avant-projet détaillé basé sur un levé de géomètre

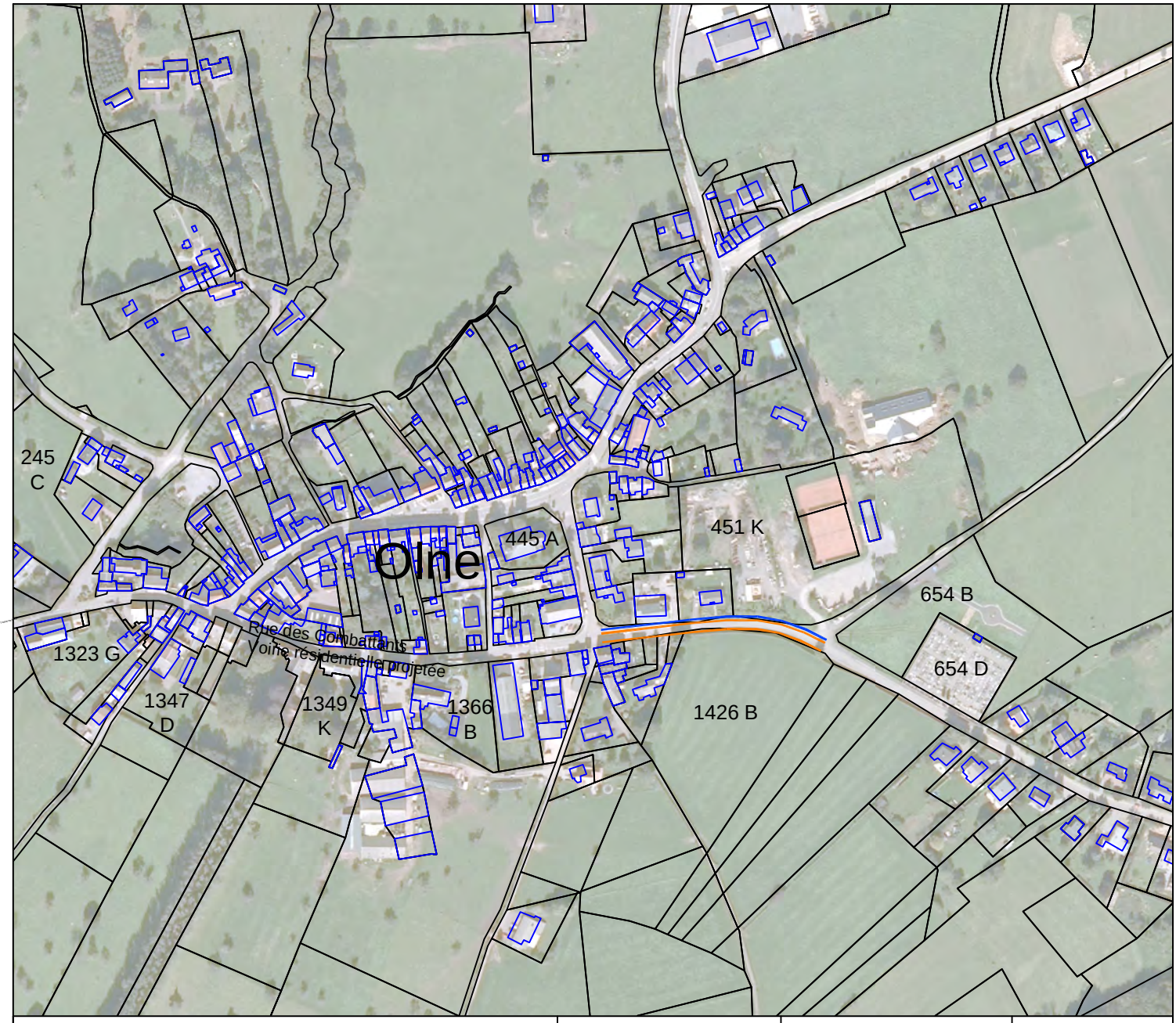
pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Rue des Combattants



Trottoir	156m	200€/mc	31200
Bandes cyclables suggérées	156m par sens	fft	17160
TOTAL			**48360**

pissart æ architecture et environnement

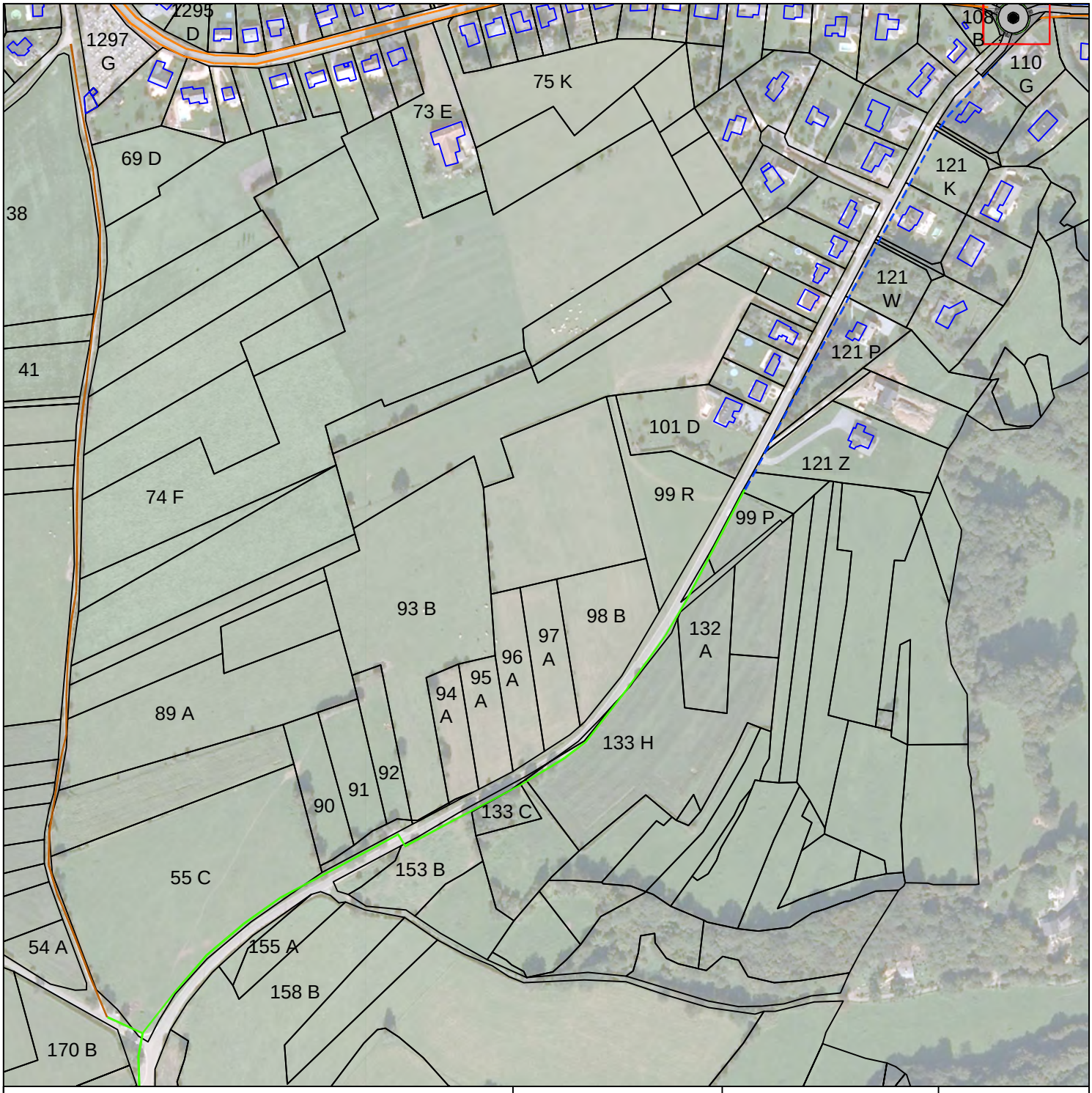
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Route de la Croix-Renard



Accotement aménagé	382m	40€/mc	15280€
Piste mixte	641m	60€/mc	38460€
TOTAL			**53740€**
+ Option bandes cyclables suggérées	*380m par sens*	*55€/mc*	*41800€*

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Hansez



Accotement aménagé	544m	40€/mc	21760€
Piste mixte	111m	60€/mc	6660€
TOTAL			**28420€**
+ Option bandes cyclables suggérées	*547m par sens*	*55€/mc*	*60170€*

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

15 - Budget

ESTIMATION			
TRONCON	LONGUEUR	TRAVAUX	LEVES
Rue des Combattants	156m	€48.360	€500
Route de la Croix-Renard	1023m	€53.740	€2.000
(+ option bandes cyclables suggérées)		*(€41.800)*	€0
Hansez	655m	€28.420	€1.200
(+ option bandes cyclables suggérées)	0m	*(€60.170)*	€0
Sous-total travaux	1.834m	**€130.520**	**€3.700**
(+ options)		***(€232.490)***	**€0**
Estimation honoraires auteur de projet	€7.830 *(€13.949 avec options)*		
TOTAL GENERAL (hors options)	**€142.050**		

L'esquisse présentée dans ce document est le résultat des discussions tenues en CLDR et groupes de travail.
Aucune expropriation ne semble nécessaire suite à cette première approche.

I.1.C - AMÉNAGEMENT DE CHEMINS DE LIAISON POUR LES MODES DOUX ENTRE OLNE, SAINT-HADELIN ET HANSEZ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les projets I.1.a., I.1.b. et I.1.c. sont complémentaires. Ils visent à favoriser la mobilité douce au quotidien entre le village d'Olne et les hameaux de Fosses-Berger, de Saint-Hadelin, et de Hansez, comme alternative à la voiture. Il s'agit également de développer l'esprit de convivialité par des rencontres que ces cheminements engendreront.

Concrètement il s'agit d'aménager des liaisons utilitaires pour les piétons, cyclistes et PMR, en améliorant la sécurité et le confort des chemins et abords de voiries existants.
Il s'agit également de qualifier l'espace public en y redonnant une place aux modes doux, ainsi qu'en améliorant la lisibilité et la hiérarchie des voiries et itinéraires.

Dans le projet I.1.c. consacré aux chemins, l'aménagement s'intègrera dans le cadre rural de la commune d'Olne et laissera un caractère naturel aux chemins. Les aménagements seront limités, afin d'éviter de dénaturer les paysages et de respecter la flore et la faune avoisinante. Les voies actuellement utilisées par le charroi agricole devront rester accessibles aux agriculteurs. Une attention particulière sera portée sur les voies destinées à un usage mixte (déplacements doux, déplacements motorisés). L'aspect lié à la gestion des eaux sera pris en compte dans les aménagements.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations du public, les habitants souhaitaient que les modes de déplacements doux soient favorisés, et l'usage du vélo encouragé. Le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture était mentionné.

En outre, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont soulevé la nécessité de relier les hameaux par un réseau de voies lentes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les aménagements proposés dans les projets I.1.a, b et c visent à relier les entités principales de la commune. La création de liaisons destinées aux modes doux permet de favoriser les échanges entre ces entités. Elle permet également de répondre à une demande de la population en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements utilitaires.

D'une part, il s'agit de relier les deux pôles de la commune : le village d'Olne (administration communale, écoles, hall omnisport, etc.) et le hameau de Saint-Hadelin (Fief, école) qui ont tous deux développé des identités fortes.
D'autre part, des liaisons entre ces entités et le hameau de Hansez, où se situe un espace culturel, sont également prises en compte.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le chemin du Tilleul (et certaines de ses ramifications), le chemin entre la Croix-Renard et le cimetière de Fosses-Berger et le chemin du Rouau à Saint-Hadelin.

Statut au plan de secteur : zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Aménager une partie du chemin du Tilleul en béton bi-bandes, conciliant les désidérata des agriculteurs et des usagers doux.
- Aménager le reste du chemin du Tilleul, ainsi que les ramifications vers Herdavoie et vers Fosses Berger, de manière plus « sommaire » afin de rendre les chemins existants plus confortables, et en prévoyant la gestion des écoulements des eaux de pluies, et la restructuration du réseau de haies.
- Aménager le chemin entre la Croix-Renard et le cimetière de Fosses-Berger en béton bi-bandes.
- Installer des aires de repos (bancs) et des poubelles le long des itinéraires de déplacements lents.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Améliorer la mobilité et l'accessibilité »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :
- Renforcer, Harmoniser et équilibrer les relations entre le village et les hameaux
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer l'état de l'environnement (gestion des eaux)
- Favoriser les rencontres
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Créer une offre touristique
- …

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Travaux d'adaptation des chemins	145.020 € HTVA	
Levés	3.500 €	
Honoraires auteur de projet	8.7000 € HTVA	
Installation du mobilier pour 1 aire de repos	250 € HTVA	
Total HTVA	157.470 € HTVA	Subventionnement possible via le développement rural et via les voiries agricoles

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet proposé en première convention et réparti en trois fiches indépendantes : I.1.A, I.1.B et I.1.C.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Distance aménagée pour les modes doux	Diagnostic	7250 m (2980 m pour le projet I.1.C)
Nombre de pôles reliés par les modes doux	Diagnostic	4 : Olne – Fosses Berger – Saint-Hadelin – Hansez
Utilisation des modes doux par les habitants	Enquête auprès des habitants	En augmentation
Nombre d'enfants se rendant ou revenant de l'école à pied / à vélo	Enquête dans les écoles	10 %
Nombre de parkings à vélos installés sur la commune, et taux de remplissage	Diagnostic	6 parkings à vélo, remplissage minimum 50 %
Sentiment de sécurité	Enquête auprès des habitants	bon

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES :



Chemin du Tilleul « Au Château de Saint-Hadelin »



Chemin du Tilleul



Chemin entre la Croix-renard et Saint-Hadelin

11.2. PROJET

- Adaptation des chemins (cf. pages ci-après).
- Installation du mobilier pour 1 aire de repos (banc + poubelle).

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

FICHE C

CHEMINS

Vue d'ensemble

OBJECTIF

Donner la possibilité aux habitants de se déplacer au quotidien autrement qu'en utilisant leur voiture via des cheminements utilitaires confortables et sécurisants pour les modes doux (piétons, cyclistes, PMR)

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Relier entre eux les principaux pôles d'attraction quotidiens de la commune : écoles, hall omnisport, clubs sportifs, centre culturel, transports en communs, ...
Les liaisons retenues permettent de relier Saint-Hadelin, Olne et Hansez.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Création de trottoirs
- Création de bandes cyclables suggérées
- Création de pistes mixtes piétons/cyclistes
- Réaménagement de carrefours
- Aménagement en béton bi-bande
- Création d'accotements aménagés
- Amélioration du confort de chemins existants
- Projet de mise en voirie résidentielle

Ponctuellement, aménagement de ralentissement, traversées de voiries, points de repos, parkings vélos.



pissart æ architecture et environnement

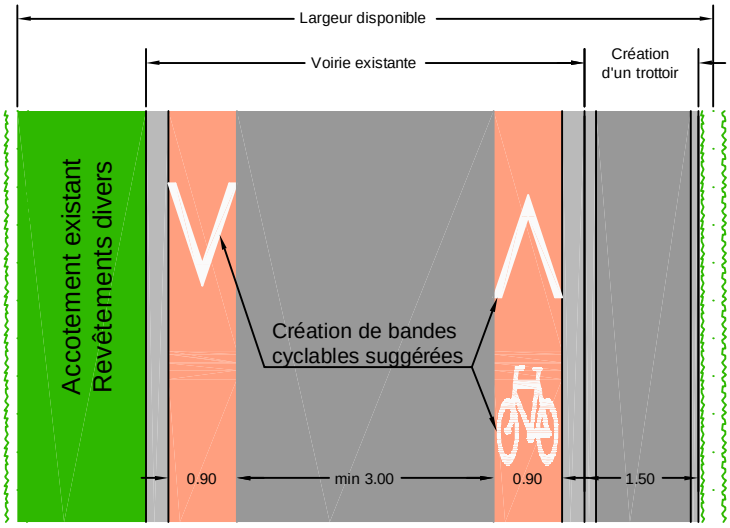
Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

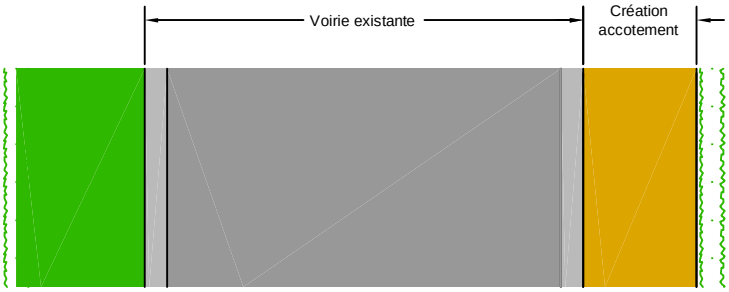
Principes retenus

L'EPINE DORSALE DES CHEMINEMENTS (Olne / Saint-Hadelin)



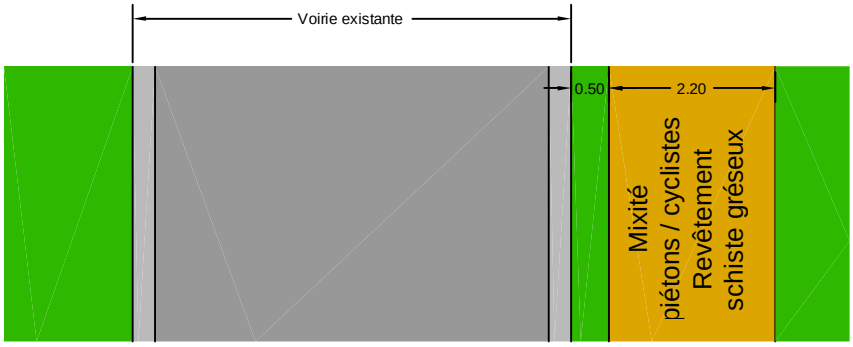
Création de trottoirs en asphalte 1.5m de large
140€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
Création de bandes cyclables suggérées
marquage 15€/mc et par sens
revêtement coloré 40€/mc et par sens

EN ZONE URBANISEE OU URBANISABLE



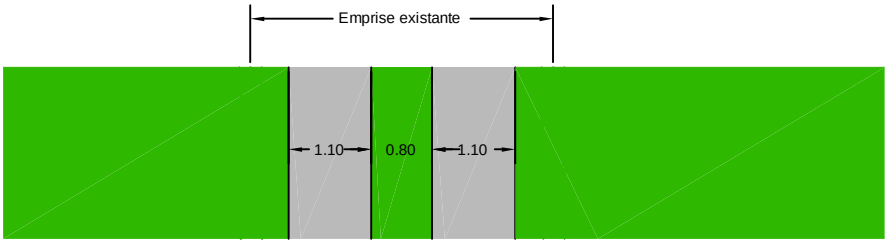
Création d'un accotement de plain-pied de 1.5m de large en schiste gréseux
40€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

EN ZONE NON URBANISABLE



Création d'une piste mixte piétons / cyclistes de 2.2m de large en schiste gréseux
60€/mc hors suppléments (remblais, canalisation de fossé, ...)
et hors rachats éventuels de terrains

CHEMINS AVEC PASSAGE AGRICOLE



Aménagement béton bi-bande permettant le passage de tracteurs
80€/mc hors suppléments (drainage, reprofilage, ...)

CHEMINS SANS PASSAGE AGRICOLE

Pas de revêtement :
- gestion des écoulements d'eau via un reprofilage (profil en long et en travers)
- mise en valeur du paysage via plantations

10€/mc à vérifier après un avant-projet détaillé basé sur un levé de géomètre

pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Chemin Saint-Hadelin / Hansez



Béton bi-bande	715m	100€/mc	71500€
TOTAL			**71500€**

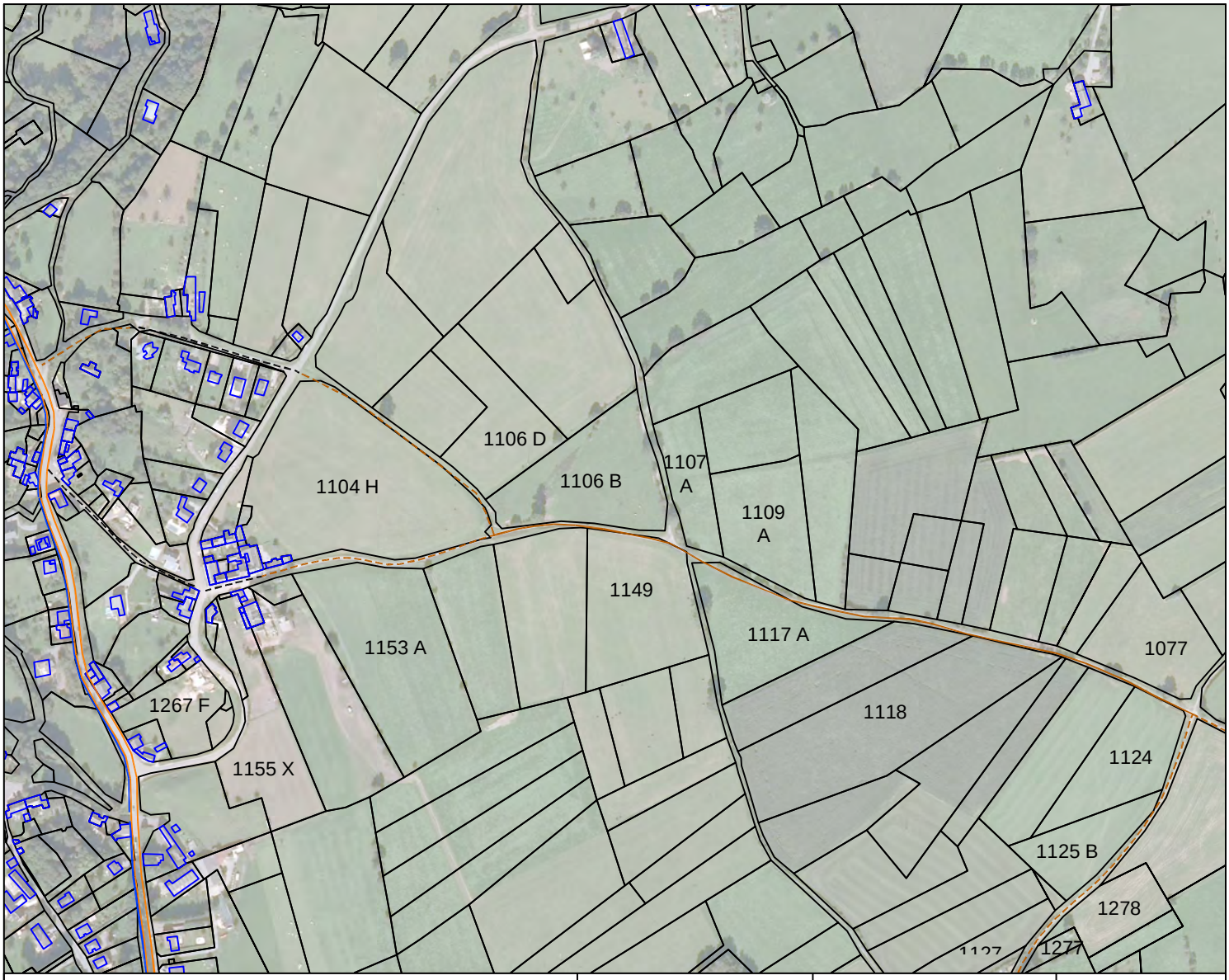
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Chemin Château / Tilleul



Aménagement de confort (mise à niveau, ...)	524m	10€/mc	5240€
Béton bi-bande	647m	80€/mc	51760€
TOTAL			**57000€**

pissart æ architecture et environnement

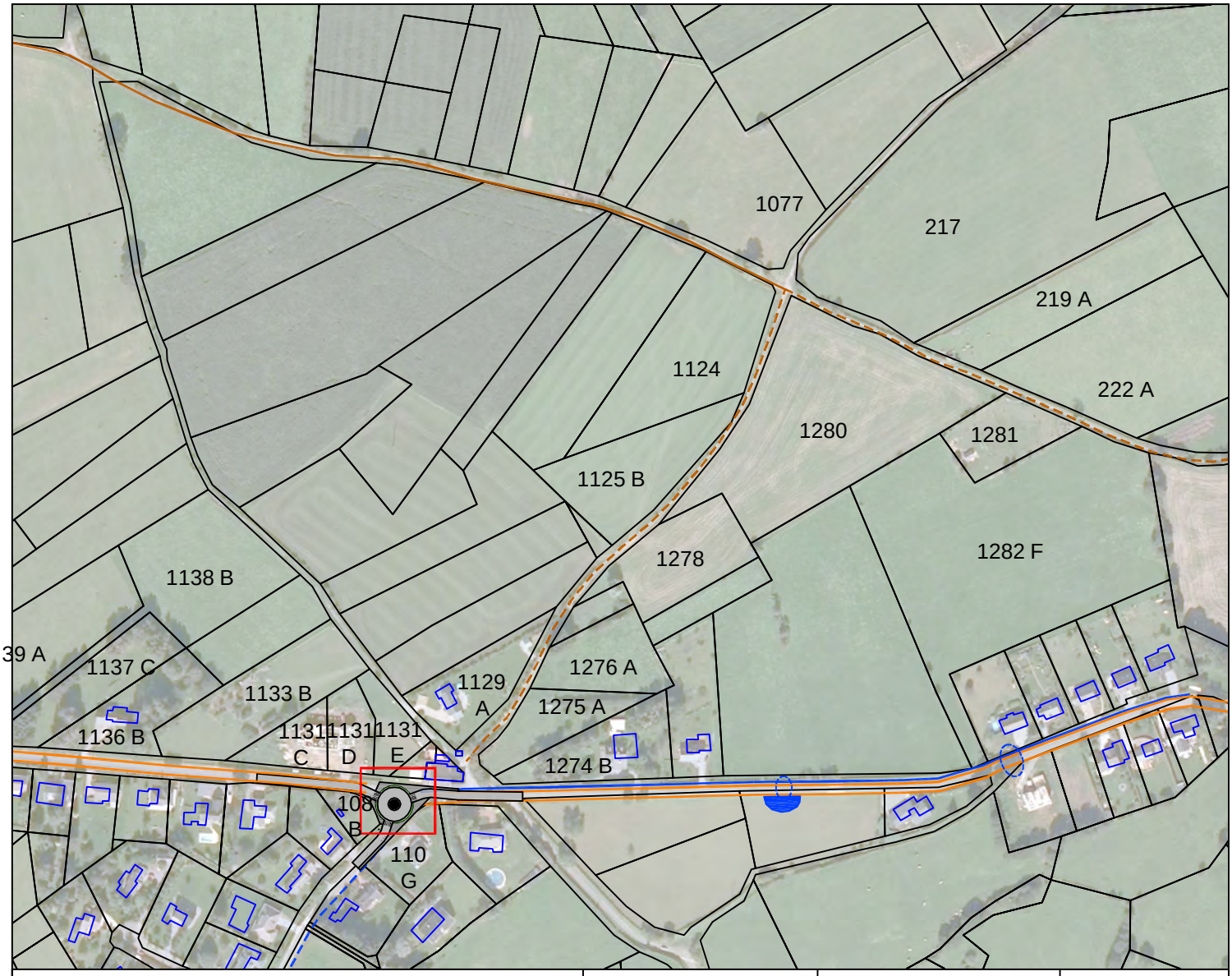
Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Raccordement aux Six-Chemins



Aménagement paysager	372m	25€/mc	9300€
TOTAL			**9300€**

Extrait du PLI V08

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet première convention

Chemin du Tilleul



Aménagement paysager	722m	10€/mc	7220€
TOTAL			**7220€**

pissart æ architecture et environnement

Extrait du PLI V08

15 - Budget

ESTIMATION			
TRONCON	LONGUEUR	TRAVAUX	LEVES
Chemin entre Saint-Hadelin et Hansez	715m	€71.500	€1.000
Chemin Château/Tilleul	1171m	€57.000	€500
Raccordement aux Six-Chemins	372m	€9.300	€500
Chemin du Tilleul	722m	€7.220	€1.500
Sous-total travaux	2.980m	**€145.020**	**€3.500**
Estimation honoraires auteur de projet	€8.700		
TOTAL GENERAL (hors options)	**€157.220**		

L'esquisse présentée dans ce document est le résultat des discussions tenues en CLDR et groupes de travail.
Aucune expropriation ne semble nécessaire suite à cette première approche.

I.2. RÉALISATION D'UN PLAN COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT (PCA) SUR LE SITE DE LA FALISE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Historique

D'une part, les membres de la CLDR et les participants aux groupes de travail ont évoqué le site de la Falise à plusieurs reprises, en ce qui concerne la valorisation du patrimoine (valorisation des jardins à l'arrière de la Maison communale, mise en valeur du ruisseau, création d'un espace vert intégrant l'ancienne tour, ...), le développement d'espaces de rencontre et le développement d'une voie lente au nord du village. Le site karstique de la Falise a également été cité au cours de réunions relatives au patrimoine naturel remarquable de la commune. La situation de la grotte et du chantoir au sein du village d'Olne est considérée comme un atout offrant diverses potentialités de développement (pédagogique, touristique, récréatif, ...).

D'autre part, les membres de la CLDR se sont prononcés pour la création de logements intergénérationnels dans le village d'Olne, sur le site de la Falise ou des Montagnards tout proche.

Il a dès lors été décidé de mener un projet global d'aménagement du site de la Falise et ses alentours en intégrant les thématiques de la mobilité douce, des logements intergénérationnels, du patrimoine, du karst, de la rencontre, du site des Montagnards, et les liens avec le village.

Étant donné que le développement d'un projet global nécessite la réalisation d'une étude poussée et que certains aspects du projet portent sur des terrains privés, c'est l'option de réaliser un Plan Communal d'Aménagement (PCA) qui a été retenue. Le PCA permettra de définir la mise en œuvre du site de la Falise et de ses alentours.

Projet de PCA

Le présent projet consiste donc en la réalisation d'un PCA portant sur le site de la Falise (au nord du village d'Olne) et ses alentours, en tenant compte des liens avec les différents pôles existants du village (administration communale, écoles, hall omnisports, etc...).

Le PCA aura pour objectifs :

- De préciser les aménagements à caractère public, moyennant expropriation éventuelle, pouvant faire l'objet de projets dans le cadre du PCDR.
- De préciser les aménagements des terrains privés situés dans le périmètre du PCA.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets PCDR, le PCA devra :

- définir le site le plus opportun pour la construction de logements intergénérationnels à mettre en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II, à La Falise ou aux Montagnards.
- prévoir des équipements communautaires permettant de répondre aux besoins en locaux pour les mouvements de jeunesse et les associations villageoises, par exemple une maison de village, à mettre en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II.
- définir le réaménagement du site des Montagnards et son affectation.

- proposer des itinéraires doux à la Falise en lien avec le village et de préciser le projet d'aménagement d'un espace de rencontre convivial et patrimonial ainsi que la mise en valeur du site du chantoir, à mettre en en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II.
- proposer un aménagement de la place du Village, devant l'administration communale, à mettre en en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II.

Pistes proposées

Plusieurs pistes sont d'ores et déjà proposées par la CLDR.
Sur le site de la Falise, une liaison douce devrait créée entre le site du chantoir et la route nationale, à proximité du croisement avec la rue Bouteille. Cette liaison devrait être ponctuée d'espaces didactiques ainsi que d'espaces de convivialité, et offrir une vue vers les éléments du patrimoine (tour du château, jardins de la Maison communale, ...).
La liaison peut globalement suivre le Ri de Rhode de manière à tenir compte de l'opportunité d'utilisation de la servitude d'égouttage.
Des étangs de l'ancien château pourraient être recréés le long du chemin.
En ce qui concerne le site du chantoir, le projet devra comprendre un aspect lié au nettoyage et à la mise en valeur du site de la grotte, du chantoir et de la falaise, lorsque le réseau d'égouttage sera opérationnel. Un parking, une plaine de jeux, une aire de pic-nique pourraient être aménagés en relation avec le site karstique.
Le projet global devrait s'étendre jusqu'au réservoir de la Falise où un embellissement du réservoir et un nettoyage du vallon devraient être envisagés.

En ce qui concerne l'aménagement de la place communale en prolongement du projet d'aménagement la traversée du village d'Olne (voir lot 0), il s'agit de mettre la place et ses éléments du patrimoine en valeur (notamment les façades) et d'y créer un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants et les touristes. L'aménagement de la place du village devra tenir compte du développement de liens vers La Falise et vers le pôle scolaire et sportif de l'est du village. La concertation devra être menée avec l'asbl « Plus Beaux Villages de Wallonie ». Les travaux d'aménagement de la place devront tenir compte du projet de récupération des eaux de pluie (lot II). Il existe en effet une ancienne citerne sous la place et les eaux des toits de la maison communale et de l'église pourraient y être récoltées afin de recycler les eaux et d'éventuellement réactiver la fontaine.

Maître d'oeuvre

- La commune (service de l'aménagement du territoire)

Partenaires

- La CLDR
- Les plus beaux villages de Wallonnie

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Suite aux propositions des membres de la CLDR et des participants aux groupes de travail, le Collège communal a examiné la possibilité de mise en oeuvre d'un projet sur le site de la Falise et a entamé des discussions avec un important propriétaire mais celui-ci n'est pas vendeur. La réalisation d'un Plan communal d'aménagement (PCA) a dès lors été retenue car celui-ci permet d'assurer une sécurité juridique pour l'acquisition de terrains dans le cadre du projet.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

En ce qui concerne les logements intergénérationnels

La création de lotissements a attiré des populations d'âge homogène. Aujourd'hui, la structure de la population olnoise est peu diversifiée et vieillissante.
Les jeunes adultes éprouvent des difficultés à rester dans leur commune. Dans le cas d'Olne, c'est lié au relatif isolement de la commune (nécessité d'avoir une voiture), à la domination du modèle « maison isolée » dans le parc immobilier – et donc au coût du logement – et à la faiblesse du marché locatif.
Les nouveaux habitants d'Olne sont majoritairement des familles aisées et les générations se côtoient peu.
Le diagnostic avait clairement identifié un enjeu relatif à « *l'incapacité actuelle de la commune à maintenir sur son territoire les jeunes adultes et la faiblesse des infrastructures et services destinés aux personnes âgées risque d'engendrer progressivement un déséquilibre encore plus grand dans la composition de la population. Des mesures devront être prises dans plusieurs directions, dont l'adaptation du parc immobilier, afin d'anticiper ce déséquilibre, ou de le réduire en ce qui concerne les jeunes adultes* ».
La création de logements intergénérationnels permet d'apporter une réponse à l'exode des jeunes et des seniors en leur offrant un logement adapté. Ce type de logement permet également de création de nouvelles dynamiques de rencontre.

En ce qui concerne le site de la Falise

Ce projet s'inscrit dans la continuité du développement du réseau de venelles. Le site présente de nombreuses potentialités à portée à la fois locale et supracommunale. La valorisation du site du chantoir peut s'inscrire dans une optique didactique et touristique. La création d'espaces de convivialité le long du cheminement cherche à répondre aux besoins des habitants mais permet également d'intégrer les promeneurs à la vie villageoise. La planification de ce projet global permet de structurer le territoire et de

mieux contrôler l'urbanisation future, dans un site sensible en termes de patrimoine et de paysage. Rappelons que le village d'Olne est repris, tout entier dans un périmètre RGBSR, et fait partie des Plus Beaux Villages de Wallonie.

En ce qui concerne la place du village

L'aménagement de la place du village ne fait pas partie du périmètre du projet d'aménagement de la traversée d'Olne (voir lot 0). Il est cependant important de recréer un espace public global tenant compte du patrimoine existant et des nouvelles circulations (motorisées et modes doux).

4. LOCALISATION

Le périmètre proposé du PCA portant sur le site de la Falise et ses alentours est situé dans la partie nord du village d'Olne. Il est délimité par le ruisseau de Vaux à l'ouest (dans l'axe de la rue « Falise »), la route du Château à l'est, la rue Village au sud et la limite nord du plan de secteur.

Statut au plan de secteur :
Le projet concerne la zone d'habitat à caractère rural et la zone agricole.

Statut de propriété :
Le projet concerne différents propriétaires, dont la commune d'Olne.
Certains terrains ne sont pas cadastrés.
Certaines propriétés privées sont concernées par une servitude liée à l'égouttage.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Création d'un groupe de travail.
- Désignation d'un auteur d'étude.
- Réalisation du PCA.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Ce projet global vise directement à rencontrer sept des dix objectifs présentés dans la stratégie de développement :

- Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel)
- Valoriser et renforcer la qualité paysagère
- Améliorer l'état de l'environnement
- Améliorer les dynamiques de rencontres
- Offrir des logements répondant aux besoins de la population
- Augmenter et diversifier les activités économiques et les services
- Améliorer la mobilité et l'accessibilité

Les effets multiplicateurs de la mise en œuvre du projet correspondent à :

- Favoriser une certaine qualité de vie
- Protéger l'environnement
- Consolider l'image de marque de la commune
- Faire découvrir les ressources locales
- Créer une offre touristique
- Contrôler l'urbanisation
- Développer les sentiments d'appartenance, d'implication et de respect
- Enrayer l'effet commune « dortoir »
- Assurer une mixité de la population
- Éviter la fuite des habitants vers d'autres communes
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion
- Favoriser les rencontres
- Augmenter et diversifier les activités économiques

7. CRÉATION D'EMPLOI ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Réalisation d'un dossier de PCA	Environ 40.000 € HTVA	Subvention de la Région Wallonne - DGO4 - jusqu'à 80 % (cf. CWATUPE)
Réalisation du rapport d'incidences environnementales	Environ 20.000 € HTVA	Subvention de la Région Wallonne - DGO4 - jusqu'à 80 % (cf. CWATUPE)
Suivi du dossier par un employé de l'administration		

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Le caractère fédérateur de ce projet global qui vise directement à rencontrer sept des dix objectifs présentés dans la stratégie de développement.

Programme dans le temps :
La réalisation d'un PCA sur le site de la Falise y conditionne le développement futur des projets de création de logements intergénérationnels et d'aménagements d'espaces publics. La réalisation du PCA constitue un projet prioritaire tant pour la commune que pour la CLDR. Ce PCA sera entamé en 2012, ce qui justifie qu'il se trouve dans le lot I. Il devrait être terminé en 2014 et se fera en étroite collaboration avec la CLDR.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Participation effective de la population tout au long de la réflexion	CLDR	Mise en place d'un groupe de travail permanent
Avis du CWEDD	CWEDD	Avis favorable
Adoption du PCA par le Gouvernement Wallon	AGW	Adopté dans les 2 ans suivant la désignation de l'auteur de projet

11. ANNEXES

11.1. PRISES DE VUES :



Vue depuis la RN604, vers l'ancien château et le village d'Olne.



Salle Les Montagnards.



Salle Les Montagnards.



A l'arrière des Montagnards, vue vers l'ancien château.



Liaison douce à l'arrière de la Maison communale.



Parking devant l'ancienne distillerie, à proximité du chantoir.



Labyrinthe à proximité du chantoir.



Site de la grotte et du chantoir (+ falaise envahie par la végétation).





Site de la grotte et du chantoir (+ falaise envahie par la végétation).

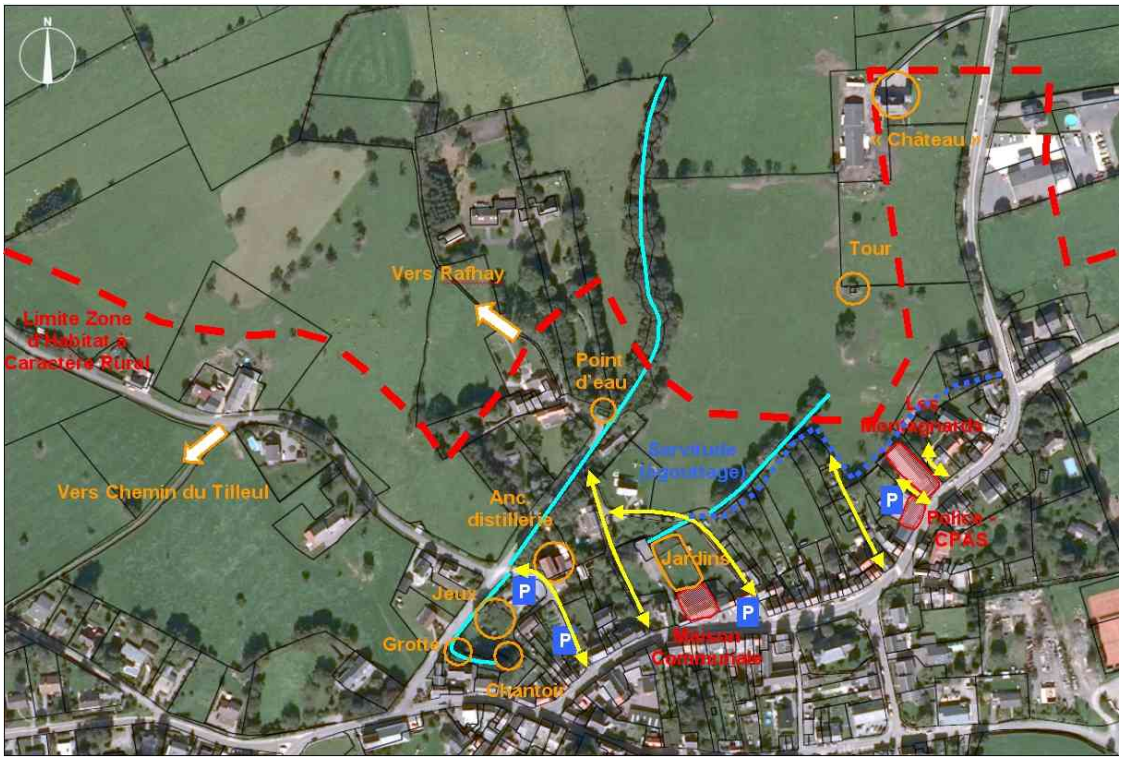


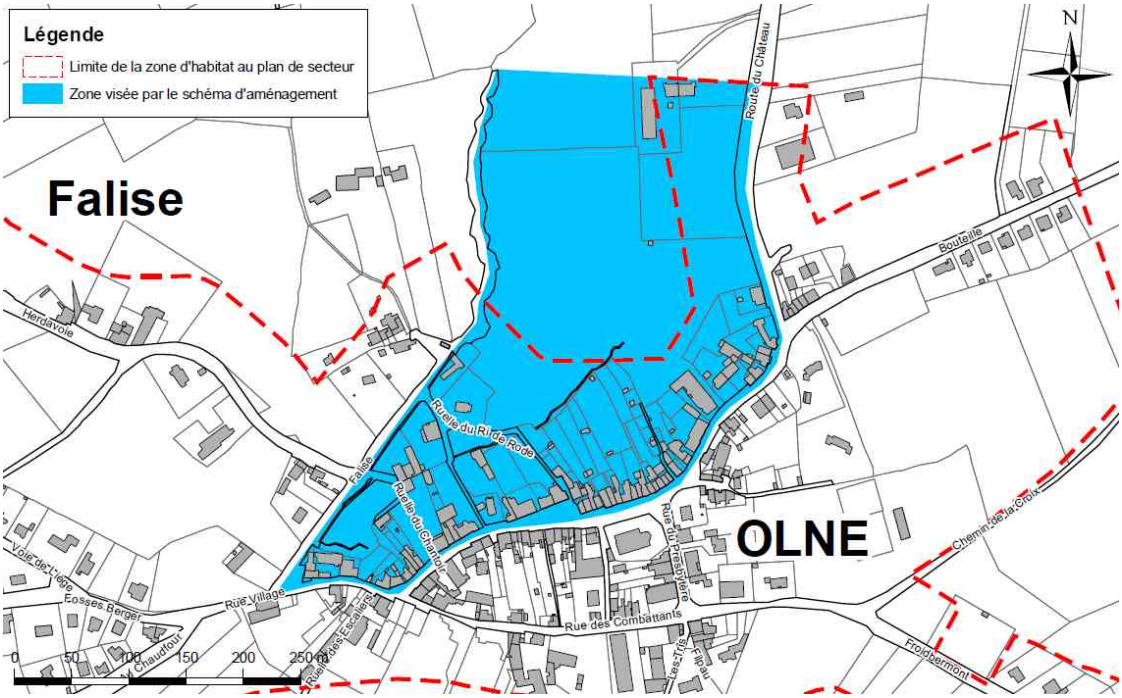
Place devant la Maison Communale, rue Village.

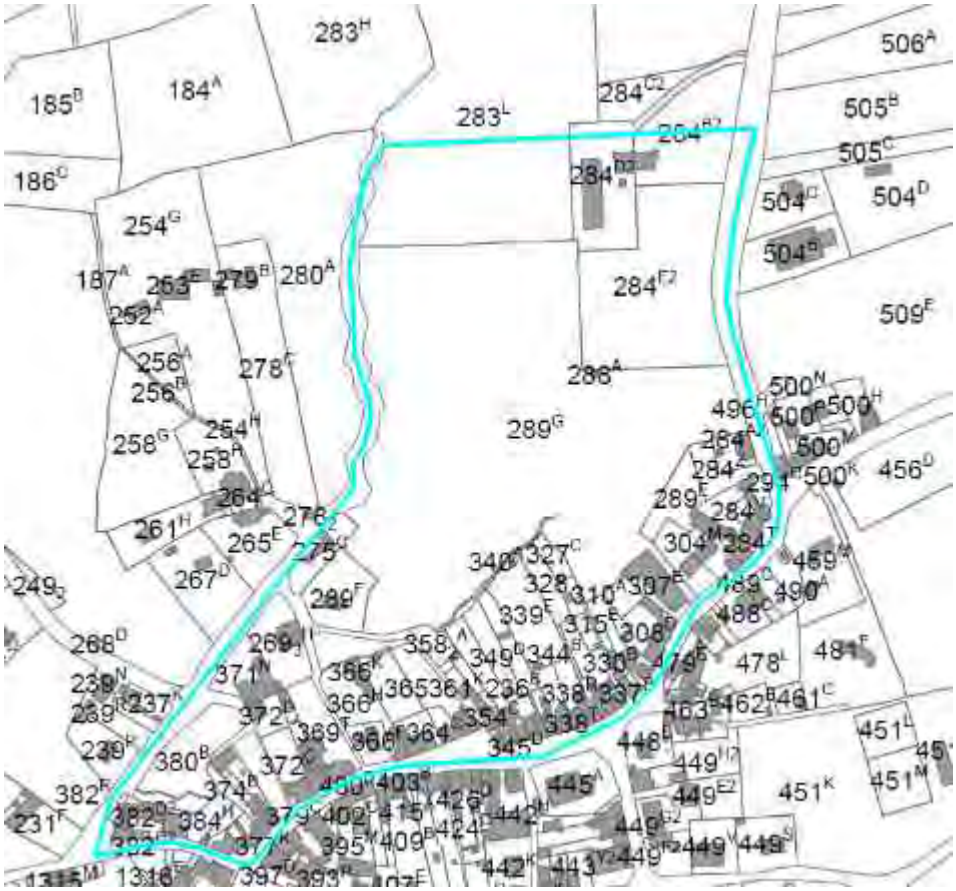


Place devant la Maison Communale, rue Village.

11.2. SITUATION







Extrait du PLI

I.3. AMÉNAGEMENT DE DEUX ESPACES DE RENCONTRE À HANSEZ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet prévoit le réaménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.

D'une part le réaménagement du domaine public situé entre l'espace culturel (ancienne chapelle de Hansez) et le puits.
D'autre part le réaménagement du carrefour de Hansez et du site de la mare.

Le noyau ancien de Hansez se rattache à la boucle thématique « biologie et échaliers » et en constitue un point de départ. L'aménagement d'espaces de rencontre à Hansez pourra tenir compte de la thématique de la boucle (par exemple en y implantant des échaliers décoratifs ou ludiques).

Le site de l'espace culturel, en lien avec le vieux puits

Il s'agit d'assurer le nettoyage autour du vieux puits et de mettre ce dernier en valeur. Une aire de pique-nique y sera créée, avec éventuellement un aménagement d'une aire de barbecue en pierres du pays. L'aménagement de cet espace devra permettre l'organisation de festivités locales.
Une partie de l'espace sera aménagé en parking paysager permettant de renforcer l'offre en stationnement de l'espace culturel.

Le carrefour et le site de la mare

Il s'agit d'aménager un espace public cohérent comprenant le carrefour et le domaine public qui le jouxte, ainsi que le site de la mare.

Le carrefour sera aménagé en tant qu'espace public partagé, avec sur sa bordure est, une aire de repos et de convivialité. Les matériaux utilisés seront intégrés au contexte rural du lieu (par exemple pavés de pierres) et permettront une identification de l'espace dans le paysage. L'aménagement de cet espace devra permettre l'organisation de festivités locales.
En outre, une attention particulière sera portée aux mesures de sécurité routière, en particulier vis à vis des modes doux. Un espace de parcage sera intégré dans les aménagements.

En ce qui concerne le mobilier urbain, devraient être envisagés : banc, poubelle, panneau d'information sur les promenades, valve à destination des habitants.
Les poteaux électriques pourraient être intégrés dans les aménagements (support pour nichoirs, jardinières, suspensions artistiques éventuellement en partenariat avec les écoles,...), déplacés ou enterrés.

La mare (Natura 2000) sera nettoyée et entretenue. Il faut en effet noter que trois espèces de plantes invasives ont été signalées à la mare d'Hansez (Delaitte 2010): *Elodea nuttallii*, *Crassula helmsii* et *Ludwigia grandiflora.*
En outre, la mare sera mise en valeur, notamment par le biais d'installations didactiques.

Enfin, l'aménagement d'un cheminement paysager (largeur chemin vicinal n°104 = 3 m) aboutissant sur une aire de point de vue (40 m²), le long du lotissement en création, devrait être envisagé.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR
- Les habitants du quartier
- Natagora
- ...

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Certains membres de la CLDR ont exprimé le désir de créer un espace de rencontre de quartier en complément de l'espace culturel de Hansez.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Hansez constitue un petit pôle dans la commune, notamment en raison de la présence de l'espace culturel. Néanmoins, Hansez ne compte aucun espace public de convivialité à l'exception de l'espace de la mare mais celui-ci est dégradé. Ce site pourrait être restructuré dans le cadre d'un projet PCDR en incluant le réaménagement du carrefour et la mise en valeur de la mare. D'autre part, les espaces jouxtant l'espace culturel pourraient être mis en valeur et participer à la dynamisation du tissu associatif et de rencontre.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le hameau de Hansez : l'espace autour de l'ancienne chapelle et le puits ainsi que l'espace autour de la mare (Natura 2000) et le carrefour.

Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural, zone agricole, zone naturelle

Statut de propriété : en grande partie non cadastré.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Mise en place d'un comité de quartier pour construire le projet et ensuite gérer l'espace
- Détermination d'un budget et explication de la démarche « budget participatif »

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le présent projet constitue un projet global intégrant les objectifs suivants : « renforcer l'identité communale », « valoriser le patrimoine », « valoriser et renforcer la qualité paysagère », « améliorer l'état de l'environnement », et « améliorer les dynamiques de rencontre ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

L'estimation globale du coût a été réalisée sur base des principes présentés dans les pages annexes.

Travaux	Montant	Origine du financement
Aménagement des abords du foyer culturel	17.000 € HTVA	
Aménagement des abords de la mare de Hansez	61.000 € HTVA	
Total	78.000 € HTVA	Jusqu'à 80 % en Développement rural

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
- Existence d'un comité de quartier, à réactiver.

État du dossier :
- Un groupe de citoyens entretient annuellement la mare.
- Une étude topographique a été réalisée en 2012 par un bureau de géomètres pour les abords du foyer culturel.

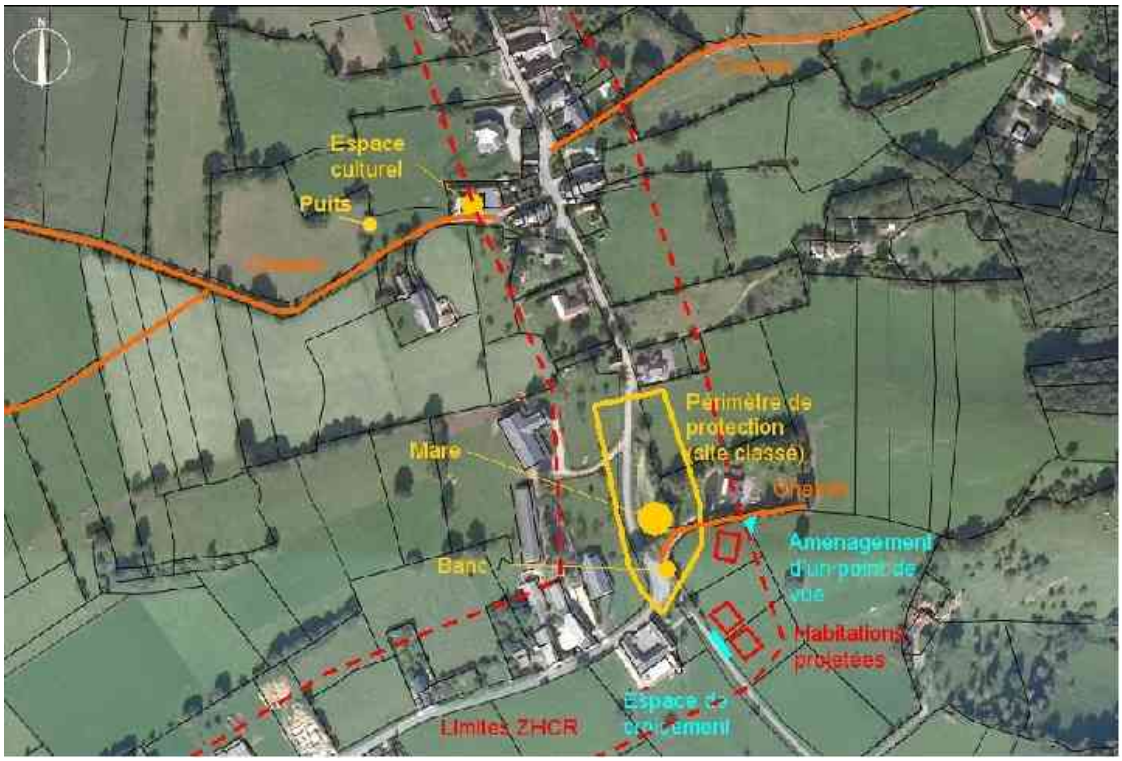
Programme dans le temps (priorité de la CLDR, priorité de la commune) :
- Réactivation du comité de quartier en 2013.

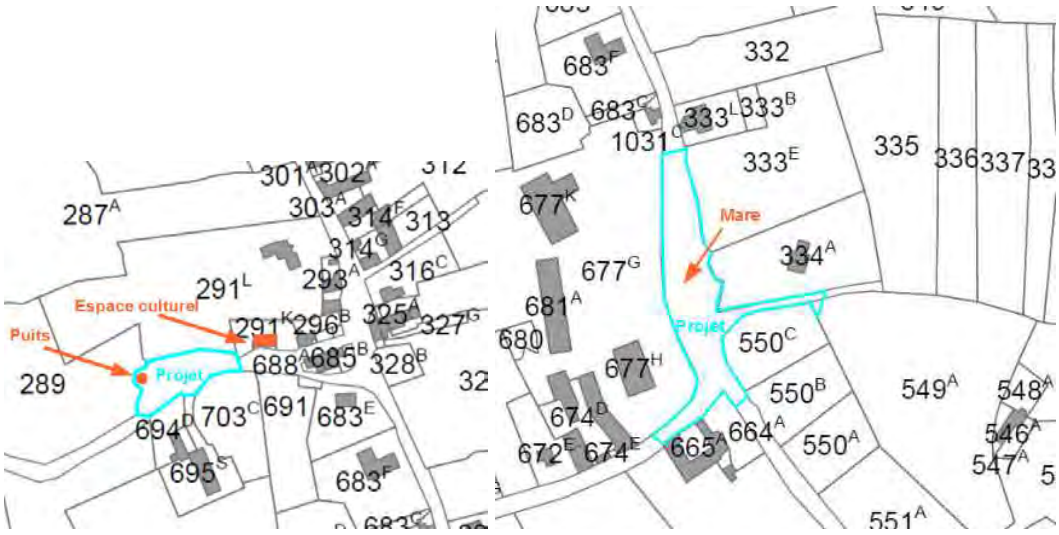
10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Participation de la population à la concrétisation du projet	CLDR	Population consultée à chaque étape
Concrétisation du projet dans un rapport qualité/prix optimal	Services communaux	≤ au budget initial (pas de surcoûts !)
Satisfaction des riverains	Enquête de satisfaction par le comité de quartier	80% de riverains satisfaits
Nombre d'activités organisées par an	Comité de quartier	5 par an

11. ANNEXES

11.1. SITUATION





Extraits du PLI.

11.2. PRISES DE VUE

Le site de l'espace culturel, en lien avec le vieux puits





Le carrefour et le site de la mare







11.3. PROJET

L'estimation globale du coût a été réalisée sur base des principes présentés dans les pages suivantes.

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet

Aménagement des abords du foyer culturel



ESTIMATION

Zone empierrée 412m²	10000€
Autres aménagements	7000€
TOTAL	**17000€**

pissart æ architecture et environnement

Commune d'Olne

PCDR

Fiche projet

Aménagement des abords de la mare de Hansez



pissart æ architecture et environnement

I.4. ÉLABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN).

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le site de la Région wallonne http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN reprend les informations relatives aux plans communaux de développement de la nature.

Un PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.
Dans ce cadre, il sera notamment intéressant de mener un partenariat avec les acteurs du « Contrat de rivière Vesdre » afin de favoriser l'entretien et valorisation des bords de Vesdre et ses affluents.

Le PCDN est un contrat moral et symbolique que les partenaires signent entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne. C'est un outil pour aider une commune volontaire à organiser et structurer sur son territoire de façon durable un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel.

Pour élaborer le PCDN, la commune constitue un groupe de base rassemblant les premiers partenaires, et lance la constitution du partenariat qui à vocation à s'élargir (agriculteurs, forestiers, acteurs sociaux,...).
La commune désigne ensuite un bureau d'études pour réaliser un état des lieux environnemental du patrimoine naturel et paysager, en collaboration avec les acteurs locaux issus du partenariat. Des groupes de travail, issus du réseau mis en place, proposent et rédigent des projets concrets (fiches-projets) à court, moyen et long terme, dont la synthèse est réalisée en Comité de gestion. Ce dernier établit alors une version provisoire du plan.
Les habitants de la commune sont consultés sur la version provisoire du PCDN, avant son approbation par les mandataires communaux. La commune et les partenaires signent le PCDN et s'engagent à le mettre en oeuvre dans le « Contrat Communal de Développement de la Nature ». (source : Intelligence territoriale wallonne)

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR,
- Contrat de rivière Vesdre,
- Natagora,
- Le cercle horticole,
- Asbl Le Coquelicot,
- Bibliothèque, ...

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations de la population, les habitants avaient attiré l'attention sur la qualité du patrimoine naturel et l'importance de le protéger. Des problèmes tels que la dégradation des mares, la disparition de vergers, l'atteinte aux sites karstiques, etc. ont été signalés.
Les membres de la CLDR ont marqué le souci d'établir un plan de gestion écologique et de conservation du patrimoine naturel de la commune et de réaliser un maillage écologique. C'est lors d'un groupe de travail concernant le patrimoine naturel que les aspects relatifs aux cours d'eau de la commune ont été soulevés.
La commune a déjà émis le souhait de réaliser un PCDN mais ne disposait pas des forces vives suffisantes au sein de l'administration.
En 2012, le Collège a sollicité le Ministère de l'agriculture afin de positionner Olne en candidat pour mener un PCDN.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La qualité du cadre de vie est un élément important dans la commune d'Olne et constitue un atout pour le développement. La réalisation d'un PCDN a pour but de valoriser le patrimoine naturel et paysager, et de renforcer le réseau écologique en impliquant les différents acteurs du territoire.
En plus des aspects liés à la valorisation du patrimoine naturel au sens strict, le projet est à mettre en relation avec les réseaux de chemins, porteur du développement rural de la commune. En effet, le projet peut contribuer à la création d'un réseau de chemins riche en découvertes.
En outre certains projets du PCDR pourraient être pris en charge par la cellule PCDN, comme par exemple la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune et doit tenir compte des communes limitrophes également.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Réaliser un dossier de candidature PCDN et l'envoyer au Ministre de la nature et des forêts.

Si accord du Ministre :

- Mettre en place un coordinateur au sein de l'administration communale.

Ensuite, on distingue cinq étapes pour mettre en oeuvre un PCDN :

- Phase 1 : Instauration d'un partenariat et réalisation d'une étude du réseau écologique
- Phase 2 : Formation des groupes de travail thématiques
- Phase 3 : Élaboration des projets concrets et synthétisation sous forme de programme d'actions
- Phase 4 : Approbation du plan par le conseil communal, après consultation publique, et signature du contrat par les différents partenaires
- Phase 5 : Concrétisation du PCDN

La sensibilisation est présente pendant tout le processus.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés par ce projet global sont les suivants :

- « Valoriser le patrimoine »
- « Améliorer l'état de l'environnement »
- « Etablir des synergies transcommunales »

Le projet permet également de favoriser les rencontres par une approche participative.
En outre, le projet est à mettre en relation avec la création d'un réseau de chemins, porteur du développement de la commune.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'un poste de coordinateur local est nécessaire au sein de l'administration communale. En général, il s'agit d'un éco-conseiller.
Le coordinateur local du PCDN aura notamment pour tâche d'organiser le partenariat, d'informer et sensibiliser la population, d'organiser les réunions, d'assurer le suivi administratif du PCDN, etc..
Dès lors, l'équivalent de ¼ temps devra être réservé à la mise en oeuvre du PCDN.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Réalisation d'un dossier de PCDN	10.000 à 15.000 € HTVA pour l'inventaire écologique	Jusqu'à 15.000 € de subsides DGO3 pour l'inventaire écologique
Coordinateur local occupé à ¼ temps		
Assurer le suivi du PCDN	Variable	Jusqu'à 5.000 € de subventions DGO3 par an pour le financement des actions

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Disponibilité d'un coordinateur local.
Disponibilité des subsides.

État du dossier :
Une partie importante de l'inventaire écologique et paysager a été réalisée dans le cadre du schéma de structure communal. Les zones écologiques centrales, de développement et de liaison ont été identifiées.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Indicateurs liés à l'évaluation des PCDN	Système d'évaluation des PCDN	

I.5. RÉALISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION PERMANENTES DES CITOYENS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de mettre en place une structure organisant des activités d'éducation des jeunes à l'environnement et des activités de sensibilisation des citoyens à diverses thématiques se rapportant aux domaines de l'environnement, de l'écologie et de l'énergie.

Les thématiques qui ont été citées en CLDR ou lors de groupes de travail sont les suivantes :

- le respect de l'environnement et l'application de mesures de protection de l'environnement ;
- le milieu naturel d'Olne, la biodiversité et le maillage écologique, les plantes invasives ;
- les haies (indigènes), la taille des haies, les arbres fruitiers (+ primes) ;
- le paysage (sensibilisation des architectes et candidats bâtisseurs) ;
- les nouvelles technologies et économies d'énergie (éco-gestes et isolation) et l'incitation à la réalisation d'audits énergétiques.

Cette structure pourrait être chargée de :

- choisir des thématiques ;
- organiser des formations avec des personnes ressources (visites de terrain, conférences, séances d'informations, démonstrations, stages, promenades guidées, expositions, ...) ;
- rédiger des articles pour Olne info et le site internet communal ;
- mettre à disposition des brochures d'information existantes ;
- intégrer la sensibilisation à d'autres événements ;
- Innover ponctuellement en matière de communication pour « marquer le coup » (ex : une fleur locale en guise de ticket d'entrée à un événement, ...) ;
- etc.

Des liens devraient être établis avec le conseiller énergie, le service urbanisme, le service travaux, etc., selon les thématiques traitées.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, il s'agit d'encourager les acteurs travaillant avec des enfants et adolescents (écoles, mouvements de jeunesse, maison des jeunes, associations, bibliothèque, etc.) à prendre l'éducation relative à l'environnement en compte.
« *L'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement* (ErE) *est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme - complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels - ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement*. » Déclaration de Tbilissi, 1977
L'éducation relative à l'environnement contribue à la construction ou à la reconstruction du réseau des relations personne-société-environnement.

Les actions suivantes peuvent par exemple être envisagées :

- Formation à l'environnement les animateurs des mouvements de jeunesse et autres éducateurs (ex : sensibiliser au site des Fosses) pour éduquer les ados.
- Intégration d'un atelier sur la protection de l'environnement dans les écoles et fournir aux instituteurs des fiches pédagogiques ;
- Organisation d'ateliers pour les enfants (le compostage, les insectes butineurs, l'observation du paysage, la consommation d'électricité, ...).

En ce qui concerne les actions de sensibilisation, les vecteurs de communication suivants peuvent être envisagés :

- campagnes d'information et de conscientisation de manière structurée, récurrente ;
- organisation de formations (continues) et conférences via les ressources humaines olnoises ;
- création d'une rubrique spécialisée dans Olne info et sur le site Internet ;
- publication de brochures et de fiches de gestion durable (« process didactiques » : comment, quelles techniques, quels prix, …?) ;
- réalisation de panneaux d'information le long des promenades pédestres ;
- organisation d'actions didactiques telles que les expositions, promenades guidées, avec guides et experts (ex : découverte biologique); utilisation de la flore locale lors des manifestations folkloriques ;
- organisation de parcours de jardins natures, de maisons basse énergie, ouverts dans le but d'échanger des idées et de s'inspirer pour créer des jardins ;
- organisation d'un WE portes ouvertes chez les particuliers avec démonstration d'installations basées sur l'énergie verte ;
- organisation d'une enquête communale sur modes de consommation, équipements, isolation des maisons + conseils et aides de la part de la commune ;
- aides aux citoyens pour améliorer leurs constructions (faible consommation, autonomie énergétique, évaluation énergétique).

Maître d'oeuvre

- La CLDR

Partenaires

- Les écoles
- La bibliothèque
- Les guides natures de la commune
- Les CRIE
- Natagora
- Intradel
- Cercle horticole
- Les mouvements de jeunesse

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet d'éducation à l'environnement a émergé lors d'un groupe de travail relatif à l'amélioration de l'état de l'environnement : « *éduquer les enfants est une priorité, sachant que l'éducation des parents peut se faire par l'intermédiaire des enfants* ». En outre, les membres de la CLDR ont signalé lors de ce groupe de travail que les adolescents doivent également être visés par le projet d'éducation à l'environnement.

Lors des consultations de la population, des habitants ont marqué leur souhait d'être mieux informés, par exemple en ce qui concerne les économies d'énergie, l'égouttage, etc. D'autre part les souhaits d'impliquer les habitants dans des projets, de conscientiser les habitants, de les encourager, de les inciter ont également été soulevés, notamment pour des thématiques suivantes : la ruralité, l'énergie, l'assainissement des eaux usées, les traditions locales, la mobilité, les arbres fruitiers, l'entretien des haies, etc.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Un projet d'éducation à l'environnement permet de développer un esprit citoyen et responsable chez les jeunes. Les jeunes peuvent être envisagés comme les porteurs du développement et sont des vecteurs essentiels pour la sensibilisation des parents à l'environnement et induire des changements de comportement progressifs.

La sensibilisation est un outil qui permet d'impliquer les habitants dans la vie de leur commune, et de développer l'esprit citoyen et responsable, en accord avec le défi « d'être une commune citoyenne et accueillante ».
Les actions de sensibilisation sont nécessaire pour le dialogue avec la population, au-delà de la CLDR, pour la réussite du programme de développement rural, et de manière plus générale pour l'amélioration du cadre de vie.

4. TÂCHES À RÉALISER

- Déterminer le gestionnaire de la structure (service communal, association, ...)
- Déterminer les moyens disponibles
- Établir des partenariats

5. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs de la stratégie de développement visés par le présent projet sont principalement les suivants : « Valoriser le patrimoine », « Promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie », « Améliorer l'état de l'environnement ».

6. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois pourrait être envisagée selon l'ampleur et le statut de la structure créée.

7. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
À déterminer	5000 €/an hors appels à projets	Subventionnements possibles : selon appels à projets

8. PROGRAMME DE RÉALISATION

Le projet de sensibilisation est un projet qui s'étale sur toute la durée du PCDR. Il renforce les autres projets et en est complémentaire. Par son caractère continu, le projet de sensibilisation doit s'adapter à l'évolution des besoins et demandes de la population.

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Nombre d'actions menées dans les écoles	Direction des écoles	3 par école / an
Nombre d'associations ayant signé la charte d'écogestion	CLDR	80% après 3 ans
Nombre de conférences et activités organisées par an	CLDR	+ 20% par an
Nombre de participants aux conférences et activités organisées	CLDR	+ 20% par an
Evolution de la quantité de déchets par habitants	Intradel Services communaux	- 5% par an
Variation de la quantité de déchets collectés dans les parcs à conteneurs	Intradel Services communaux	- 5% par an
Evolution de la quantité de déchets collectés/an le long des voiries et dans les cours d'eau	Services communaux Contrat de rivière Vesdre	- 15% par an
Evolution de la consommation d'eau par habitants	A.I.D.E.	- 5% par an
Evolution de la quantité de pesticides utilisés par les services communaux	Services communaux	- 20% par an
Nombre de participants à la semaine sans pesticides	Asbl Adalia	+ 5% par an
Part de l'agriculture bio ou intégrée	Services communaux	+ 5% par an
Evolution du nombre d'entreprises ou de services administratifs dotés d'un système de management environnemental	Services communaux	+ 10% par an

10. ANNEXES

10.1. RESSOURCES

Éducation à l'environnement :

Depuis plusieurs années, la Région Wallonne développe et coordonne un réseau de centres d'initiation à l'environnement, que l'on nomme communément "les CRIE".
Ces centres ont pour mission :

- d'organiser des animations et des activités de sensibilisation pour les écoles ainsi que des stages de vacances, des clubs nature... pendant les congés scolaires ;
- de mettre sur pied des formations ; et ce, dans tous les domaines concernant l'environnement ;
- de concevoir et fournir une méthodologie de l'animation ainsi que du matériel didactique et de vulgarisation.

Ils développent également d'autres services comme la documentation, l'aide pédagogique à la réalisation de projets de classe ou d'école, la participation aux initiatives locales en matière de nature et d'environnement...

http://www.crie.be

Le réseau idée est une asbl qui œuvre pour l'éducation relative à l'environnement.
Le réseau idée dispose d'un centre de documentation. De nombreuses activités sont répertoriées sur leur site internet, de même que des outils pédagogiques (dépliants, expositions, mallettes, etc.). Le site internet de l'association recense également les appels à projets et concours.
Le Réseau IDée, c'est aussi un réseau de plus de 100 membres, acteurs de l'éducation relative à l'environnement, qui cherchent à mieux se connaître, à collaborer et à mener une réflexion commune. Les membres du Réseau IDée se sont engagés à respecter la Charte du Réseau. A noter qu'une administration communale peut se porter membre du réseau.

De manière générale, le Réseau Idée regroupe de nombreux outils pédagogiques (livres, CD-ROMS, revues, jeux, malles pédagogiques, etc.) pour de nombreuses thématiques (agriculture, alimentation, énergie, paysage, nature, mobilité, etc.).

http://www.reseau-idee.be/outils-pedagogiques/

Aménagement du territoire et urbanisme

La DGO4 (Direction Générale Opérationnelle 4 - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie) met de nombreux feuillets d'information à destination du public, notamment en ce qui concerne les primes (rénovation, construction, acquisition, etc.). Des documents relatifs au patrimoine et au paysage sont également disponibles.

http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DGATLP/PagesDG/Publications.asp

Les maisons de l'urbanisme mettent également certains documents à disposition du public.

http://www.maisonsdelurbanisme.be

Environnement et écologie

Le Portail Environnement de Wallonie met de nombreux documents didactiques à disposition des écoles et documents informatifs à destination des citoyens.
Des thématiques telles que l'éco-consommation, le développement durable, les oiseaux, les déchets, les haies, les vergers, les mares, le compostage, l'épuration des eaux etc. sont traitées.

http://environnement.wallonie.be/

L'asbl natagora a développé des outils de sensibilisation et d'éducation à la nature pour les enfants, citoyens, agriculteurs, entreprises, administrations, etc.

http://www.natagora.be

Énergie

Le Portail Energie de Wallonie propose des documents à destination du grand public en matière d'économie d'énergie, de conseils à la construction/rénovation, d'énergies renouvelables, de primes, etc. Le guichet de l'énergie de Liège peut être contacté.

http://energie.wallonie.be

I.6. RÉALISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Les actions visant à assurer au maximum l'autonomie énergétique de la commune sont présentes dans les différents lots du PCDR.

En lot I le projet vise des actions de sensibilisation régulières des citoyens à tout ce qui concerne les économies d'énergie et l'évolution de l'actualité en la matière (primes, nouvelles techniques,…). Outre des conférences, des articles dans le Olne info ou sur le site internet, les services du Conseiller en énergie, l'organisation de rencontre entre citoyens (Week-end Halte Energie),… cette sensibilisation sera amplifiée par des actions menées par la commune à vocation d'exemplarité comme :

- la recherche de solutions pour permettre la télégestion de l'éclairage public,
- l'achat d'un véhicule communal fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques.

D'autre part, l'accent est mis sur la rencontre d'acteurs publics ayant mis en place des projets visant l'autonomie énergétique, dans le but pour Olne de s'en inspirer.

Le projet vise également la création d'une coopérative mixte permettant de faciliter les investissements citoyens dans la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, achat d'électricité verte, développement d'éoliennes de quartier, ...).

Maître d'oeuvre

- La commune (conseiller en énergie)

Partenaires

- La CLDR
- Les guichets énergie de la Région Wallonne
- Le Réseau Eco-Consommation

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des premières consultations de la population, les habitants ont mentionné leur intérêt pour les problématiques liées à l'énergie. Le développement des énergies alternatives et renouvelables, inciter à la construction durable, ... Les membres de la CLDR poursuivent la réflexion et visent à assurer l'autonomie énergétique de la commune au maximum.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet s'inscrit pleinement dans la réponse, en partie, au défi d'être une commune novatrice orientée vers le développement durable.
Face à l'augmentation du prix de l'énergie et la pression environnementale, l'intérêt pour les nouvelles technologies permettant d'optimiser l'utilisation de la lumière ou réduire la consommation électrique est grandissant.
L'utilisation d'un véhicule communal fonctionnant à l'énergie verte permet de mettre en avant l'exemplarité de la commune et de montrer son implication vis à vis de la problématique énergétique.

4. LOCALISATION

/

5. TÂCHES À RÉALISER

- S'informer sur les projets d'autonomie énergétique déjà mis en place dans d'autres communes ou pays et s'en inspirer.
- Créer une coopérative communale ou intercommunale incitant et facilitant les investissements citoyens dans la production d'énergies renouvelables.
- Envisager le remplacement les lampes de générations anciennes par des lampes modernes, plus économiques.
- Mettre en place un système de télégestion de l'éclairage public en partenariat avec le gestionnaire du réseau de distribution.
- Acheter un véhicule communal fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif de « promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie » qui figure dans la stratégie de développement est directement visé par ce projet. Il s'agit également « d'améliorer l'état de l'environnement » par l'utilisation de technologies propres.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Aucune création d'emploi n'est envisagée dans ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Actions de sensibilisation	2.500 €/an hors appels à projets	Subventions possibles : selon appels à projets
Achat d'un véhicule électrique	25.000 €	

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
En lien avec le lot 0 (projet 0.5.)

État du dossier :
Organisation de la 1ère édition du week-end Halte Energie les 10, 12 et 13 novembre 2011, en collaboration avec la commune de Pepinster (conférences, démonstrations, conseils énergétiques, visites de nouvelles techniques chez des concitoyens, rencontre d'experts, …).

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Economies d'énergie	Conseiller en énergie	Gain évident
Investissements citoyens	Coopérative (à créer)	Au moins 20 participants lors de la création

I.7. RENFORCEMENT DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit essentiellement d'activités de rencontre ainsi que d'ateliers d'échanges et de savoirs entre toutes les générations. Bien que certaines activités proposées soient ponctuelles, il est surtout question d'échanges permanents, réguliers de manière à apprendre aux générations à se connaître et à s'apprécier.

Ces échanges permettront la rencontre principalement entre adultes adolescents, enfants, aînés et personnes isolées.
Ainsi, les personnes concernées sont les suivantes : les pensionnés, le CPAS, les écoles et instituteurs, la bibliothèque, les mouvements de jeunesse, les associations existantes.

Les activités à mener devront être réfléchies sur base d'inventaire de ce qui intéresse les jeunes et les moins jeunes et sur base d'expériences positives vécues dans d'autres communes.
Différents types d'activités sont déjà proposées:

- apprentissage par les aînés des anciens métiers, apport d'expérience des aînés (ex : parler de leur jeunesse)
- bourse d'échange de services (ex : personnes âgées qui s'occuperaient d'enfants, garderie et services d'aide aux personnes âgées pour des tâches ménagères)
- redécouverte des traditions locales, produits et recettes du terroir remis au goût du jour
- création d'un potager intergénérationnel où les plus anciens apprennent les méthodes de culture de leur enfance, les espèces anciennes
- initiation des aînés à l'informatique par les enfants et les jeunes
- cours dispensés par les ainés (tricot, couture, musique, ...)
- séance de lecture, histoire à raconter (club de conteurs chez les ainés)

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- Le CPAS
- La CLDR
- La bibliothèque
- Les associations de 3x20
- Les associations de jeunesse

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le développement des relations intergénérationnelles a été mentionné à plusieurs reprises lors des réunions de consultation des habitants et par les membres de la CLDR. L'amicale des pensionnés et la bibliothèque ont également marqué leur intérêt pour ce projet.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune d'Olne a tendance à devenir une cité dortoir avec comme conséquence un individualisme croissant. Il est nécessaire de mettre en place les moyens pour conserver un esprit de communauté au sein du village et de ses hameaux et de maintenir les liens entre générations.
Ce projet vise à retisser les liens sociaux qui ont tendance à s'amenuiser, à décloisonner la société, à sortir les aînés de leur isolement . Cela permettrait également à l'association des aînés (association neutre des Pensionnés) de retrouver un second souffle.

4. LOCALISATION

Ces activités peuvent être organisées dans les différents lieux publics de la commune.
Pour les activités se déroulant à l'intérieur : école, salle Théo Dubois, salle du Conseil, espace culture à Hansez, hall omnisports et bibliothèque.
Pour les activités extérieures : jardins de l'école communale et du presbytère

Le site Internet pourrait également accueillir un site spécifique pour gérer le service troc.
De même, les particuliers pourraient participer à ces échanges en organisant certaines activités à domicile.

Plus particulièrement, l'ancien café des Montagnards a fait l'objet d'une demande de subvention via l'appel à projet « générations rurales ».

5. TÂCHES À RÉALISER

- Démarcher auprès des différentes associations afin de les inciter à développer les relations intergénérationnelles.
- Développer une page internet réservée aux activités intergénérationnelles et aux échanges de services.
- Soutenir, annoncer et faire écho des activités intergénérationnelles organisées dans la commune (par exemple : réduction pour la location de salles, publications dans le « Olne info », diffusion des informations sur le site internet, etc...).

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux
Valoriser le patrimoine olnois (naturel, bâti, produits du terroir, traditions locales).

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
À déterminer	2.500 € / an hors appels à projets	Subventionnement possible : selon appels à projets

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Fiche projet en lien avec le lot 0 (projet 0.8.) et le lot II (projet II.1. de création de logements intergénérationnels).

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Nombre d'activités intergénérationnelles organisées annuellement	Service information / communication de la commune Fiche d'analyse du budget communal (articles L122 et L123 du code de la démocratie locale)	10 par ans
Nombre d'enfants des écoles primaires bénéficiant de l'accompagnement d'un sénior	Service information / communication de la commune	Tous
Nombre de jeunes de la maison des jeunes impliqués dans des activités ou des relations intergénérationnelles	Service information / communication de la commune	Tous
Nombre de séniors participants à des formations ou animations réalisées par des jeunes	Service information / communication de la commune	Tous les membre des associations des aînés

I.8. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION, PROTECTION DES HAIES ET ARBRES REMARQUABLES. INCITATION À LA PLANTATION DE HAIES, D'ARBRES FRUITIERS ET D'ARBRES EN CHAMPS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Haies, arbres remarquables et plantations

Le projet vise à faire connaître/découvrir au grand public les essences indigènes de la région ainsi que ses éléments naturels patrimoniaux par la réalisation d'une brochure.
Sur le plan incitatif, la brochure fera l'objet d'une promotion et d'une diffusion ciblée auprès des « futurs planteurs de haies », candidats bâtisseurs, agriculteurs.

La brochure sera rédigée à destination du tout-public. Cette brochure portera sur :
En ce qui concerne les haies et arbres remarquables :

- la liste des haies et arbres remarquables identifiés dans la région et répertoriés par villages,
- les raisons, motivations de leur classement (valeur historique, environnementale, …).

En ce qui concerne les haies et essences indigènes :

- la liste des essences propres à la région,
- ce qu'il est adéquat ou non de planter, l'intérêt au niveau de la biodiversité,
- les méthodes de plantation,
- des conseils d'entretien,
- les contraintes législatives en matière de plantation et les possibilités de primes.

Cette publication étant destinée à tous les habitants de la commune, sa diffusion est également envisagée lors de séances d'information ainsi que lors de différentes manifestations, promenades guidées, journée de l'arbre, …
Pour le volet « haies et arbres remarquables », la diffusion sera également assurée auprès des touristes via la Maison du Toursime du Pays de Herve.

Il est à noter que le schéma de structure communal présente des mesures relatives à la préservation des caractéristiques du bocage.

Vergers

Il s'agit d'évaluer la possibilité de mener un projet replantation d'arbres fruitiers dans les vergers vieillissants et ou de création de nouveaux vergers (type verger conservatoire).
En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, la décision de créer un ou plusieurs vergers sera prise, d'où l'existence d'un projet spécifique en lot III.

Agro-foresterie

L'agroforesterie consiste à intégrer des arbres, arbustes ou haies à des parcelles à vocation agricole (plantation d'essences nobles en champs ou en prairie). Le bois d'élagage peut être utilisé comme bois-énergie ou transformé en « bois raméal fragmenté » pouvant servir de « mulching » ou être incorporé aux sols agricoles.

Même si l'agro-foresterie présente des avantages économiques (diversification) et écologiques (biodiversité, rôle anti-érosif, ...), sa pratique est peu répandue en Wallonie. Il s'agit ici de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de l'agro-foresterie.

Maître d'oeuvre

- La Commune

Partenaires

- La CLDR
- Les agriculteurs
- Les Amis de la Terre
- Asbl Pays de Herve Futur
- Le cercle horticole
- Natagora
- GAL des Condruzes

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La population lors des consultations villageoises.
Ce projet est largement plébiscité par la commune et la CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le patrimoine naturel et paysager constitue pour la commune un indéniable atout : hauts plateaux, vallons encaissés et de nombreux bocages confèrent à Olne son caractère rural et participent à la qualité de son cadre de vie. Olne fait partie des communes dites « vertes » grâce notamment au travail des agriculteurs qui maintiennent et entretiennent ces paysages.
Pour éviter de voir s'étioler la richesse et la grande qualité du patrimoine naturel, les Olnois désirent que des démarches soient menées.

Les vergers font partie intégrante du patrimoine Olnois, pourtant, comme ailleurs dans le Pays de Herve, ils sont en voie de disparition.

Pour ce qui est de l'agro-foresterie, en plus de la production de biens (bois d'oeuvre, bois de feu, produits alimentaires,…) octroyant de nouveaux revenus aux agriculteurs (qui se diversifient de la sorte sans trop de contraintes et de façon rentable), les arbres rendent

de nombreux services grâce à leur influence positive sur les propriétés de l'écosystème : lutte contre l'érosion, ombrage, fixation de l'azote, régulation du régime des eaux, qualité des eaux par épuration des fertilisants, biodiversité, réduction de l'effet de serre par séquestration de carbone, réhabilitation des sites pollués, surexploités ou abandonnés, ... Les systèmes agro-forestiers ont aussi une fonction esthétique, récréative et cynégétique, car ils peuvent créer et maintenir un paysage ouvert, accessible au public, ce que ne permettent pas d'autres usages agricoles des terres.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

<u>Pour les arbres et haies remarquables</u>

1) Réalisation de la brochure

- Mise en place d'un groupe de travail
 - Évaluation de l'inventaire réalisé par la Région Wallonne
 - Amendement de la liste Région Wallonne par des Olnois volontaires
 - Approbation nouvelle liste par Conseil communal
 - Réflexion sur la conception de la brochure
 - Identification des publics à sensibiliser, des manifestations permettant sa promotion
 - sensibilisation particulière des propriétaires concernés via l'envoi d'un courrier personnalisé leur expliquant l'utilité, l'historique, l'entretien de leur bien parallèlement à la réalisation de la brochure.
 - Rédaction de la brochure
- Soumission pour avis à un expert
- Diffusion de la brochure

2) Autres actions de sensibilisation

- Organisation de conférences afin d'encourager la plantation d'arbres fruitiers et de haies composées d'arbres et arbustes indigènes.
- Participation à la journée de l'arbre et vente d'essences indigènes à prix attractifs
- Intégration systématiques des arbres et haies remarquables répertoriés les boucles thématiques créées.
- Création de circuits pédestres mettant en valeur notamment le patrimoine paysager, dont certaines haies et arbres remarquables.
- Organisation d'actions de sensibilisation de publics tels que :
 - les enseignants et leurs élèves (prévoir une sortie scolaire annuelle),
 - les familles via la parution d'articles et l'organisation de réunions d'information avec distribution gratuite de plants,
 - les nouveaux habitants via le service de l'urbanisme.

<u>Pour les vergers</u>

- Informer la population du projet et solliciter les propriétaires de terrain potentiels
- Faire le relevé des terrains appropriés et disponibles
- Réaliser des analyses de sol des terrains choisis
- Etablir la liste des variétés adaptées aux conditions locales
- Créer un fruit Olnois
- Organiser des réunions pour définir la collaborations entre les différents acteurs (habitants, écoles, CPAS, associations,…)

- Réaliser une charte des vergers
- Définir l'agenda des activités des vergers
- Créer une coopérative pour la vente (et la transformation ?) des produits des vergers

Pour l'agroforesterie

- Organisation d'une séance d'information tout public
- Organisation d'une séance plus technique à l'attention des agriculteurs
- Mise en place d'un groupe de travail pour :
 - Mener une enquête pour tester l'intérêt des agriculteurs
 - Inventorier les terrains potentiels
 - Établir la liste des essences intéressantes
 - Établir un programme de plantations

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont : « valoriser et renforcer la qualité paysagère », « améliorer l'état de l'environnement », et « augmenter et diversifier les activités économiques ». L'établissement de synergies transcommunales pourrait également être envisagé dans ce projet.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Composition et impression de la brochure didactique sur les haies et arbres remarquables, et les essences indigènes	7.500 € HTVA	Commune + appel à projet éventuel
Étude de faisabilité vergers	500 € HTVA	Commune
Information des agriculteurs sur l'agro-foresterie	250 € HTVA	Commune
Total HTVA	8.250 €	Subventionnement possible : selon appels à projets

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Deux éléments doivent être pris en compte pour l'agroforesterie :

- la volonté des différents promoteurs de l'agroforesterie en Région wallonne de créer des parcelles pilotes sur tout le territoire de la Wallonie pour mi-2013 ;
- les réflexions menées dans le cadre de l'asbl Pays de Herve Futur, et plus particulièrement la commission agriculture, dont l'objectif est d'arriver à la concrétisation de projet les plus rapidement possible. l'agroforesterie est une des pistes évoquées.

État du dossier :
Une première prise de contact entre les responsables du site agroforestertie.be, la Commune et les agriculteurs intéressés a eu lieu en juin 2012.

Programme dans le temps (priorité de la CLDR, priorité de la commune) :

Le projet est placé en priorité 1 par la CLDR et la Commune. Les premières actions seront initiées dès 2012.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Kilomètres de haies replantés	DGO3	
Surface dédiée à l'agroforesterie pour parcelle témoin	Services communaux	1 ha en 2013
Surface dédiée à des vergers conservatoires	Services communaux	5 ha en 2014
Nombre d'enfants sensibilités	Services communaux	Tous les enfants des écoles primaires de la commune

I.9. CRÉATION D'UNE CELLULE INTERSERVICES A21L AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de concrétiser l'A21L (Agenda 21 Local) au sein de l'Administration communale, une cellule constituée d'employés communaux motivés sera mise sur pied. Elle pourra s'enrichir de nouveaux membres, au fur et à mesure de l'avancée de l'Agenda 21 et des besoins de représentativité des acteurs de la démarche.

Cette cellule aura pour double objectif de :

- mobiliser les services autour de la stratégie communale « PCDR/A21L » et favoriser la transversalité des services communaux et para-communaux ;
- insuffler une « culture quotidienne du développement durable » au sein de l'Administration afin qu'elle adopte un changement progressif des comportements et automatismes de fonctionnement, marquant une attention permanente aux impacts engendrés, avec des mesures pour tenter de réduire les impacts négatifs et amplifier les impacts positifs de ses activités.

Elle veillera notamment à :

- définir le calendrier de la démarche et déterminer le temps qui y sera affecté
- organiser la participation de tous les employés et ouvriers de l'administration, pour élaborer le diagnostic, la définition des axes de développement, l'élaboration et l'évaluation des plans d'action...
- collaborer avec la CLDR à l'organisation des groupes de travail (internes ou mixtes) et les coordonner avec leurs pilotes respectifs
- identifier et mobiliser les partenaires nécessaires, qui vont appuyer la démarche et les plans d'action
- préparer les décisions à soumettre au Collège et au Conseil communal
- coordonner la rédaction des documents supports de la démarche : questionnaires, synthèse du diagnostic, Agenda 21, plans d'actions, communiqués de presse...

La cellule soumettra ses propositions au Conseil communal, instance qui va valider les décisions à adopter dans le cadre de la démarche, en particulier concernant les investissements humains et financiers. C'est le Conseil communal qui va permettre de conduire des changements significatifs dans l'établissement.

La composition du Comité de pilotage est communiquée à l'ensemble des employés de l'administration et intégrée aux documents de communication.

Maître d'ouvrage

- La Commune

Partenaires

- La FRW

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La CLDR en cours d'élaboration du PCDR/Agenda 21 local, et les employés communaux après la séance d'information réalisée par le réseau Eco-consommation.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le Conseil communal ayant décidé de coupler son PCDR à un agenda 21 local, la création d'une plate-forme interservices au sein de l'Administration communale est indispensable.

Afin de concrétiser l'A21L au sein de l'Administration communale, elle sera la garante de l'installation progressive d'une culture développement durable et de nouveaux modes de penser, ce qui nécessite le plus souvent un long apprentissage.

Un peu comme la CLDR « fait vivre » le PCDR, cette d'une plate-forme sera le « moteur » de l'Agenda 21 local avec, notamment, comme objectif d'amener les différents services de l'Administration Communale à se réunir régulièrement afin de structurer une démarche permettant l'intégration progressive des principes du Développement Durable au cœur de son fonctionnement.

4. LOCALISATION

Le projet concerne les employés et ouvriers de l'administration communale.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Décision de principe de mise en place par Conseil communal.
- Désignation d'une personne ressource.
- Sensibilisation et enquête préalable à destination des services communaux.
- Proposition d'un mode de fonctionnement au Collège (intégrant les dispositifs existants).
- Mise en place de la plateforme.
- Proposition d'un programme d'action au Collège.
- Communication interne et externe.
- Mise en œuvre et évaluation.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Tous les objectifs du PCDR sont visés étant donné que le projet vise tous les aspects du développement durable (aspects environnementaux, sociaux, et économiques, avec la prise en compte des générations futures).

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet. Néanmoins une personne de l'administration communale devra coordonner les actions de la cellule.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Total hors frais de personnel	0 €	

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Dans la cadre du Plan Stratégique Transversal imaginé par le Ministre Furlan et l'UVCW, il est prévu qu'une plateforme interservice soit mise en place.
Il semblerait qu'une expérience pilote soit proposée à un certain nombre de communes dans la foulée des élections d'octobre 2012. La cellule Agenda 21 local et la plateforme interservice pourraient être le même organe.

Etat du dossier :
La Commune d'Olne a manifesté son intérêt auprès de l'UVCW pour faire partie de cette expérience pilote.

Programme dans le temps :
Ce projet est placé en priorté 1 et devrait voir le jour dès début 2013.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Mise en place de la cellule	Conseil communal	Janvier 2013
Nombre de réunions de la cellule	Coordinateur	Minimum 6 par an
Réalisation d'un plan d'actions	Cellule	Mai 2013
Adoption d'un plan d'actions	Conseil communal	Juin 2013
Adoption d'éco-gestes par le personnel de l'administration communale	Cellule	100 %
Diminution de la consommation : - de papier - d'électricité - de mazout	Cellule	 - -30% en 3 ans - -30% en 3 ans - -5% par an

I.10. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS PERMETTANT LA RÉHABILITATION DE LA CARRIÈRE DU BAY-BONNET.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En 2019, les 35 ha de la carrière feront partie du domaine communal.
Le comité de quartier (actuellement dissout) a déjà planché sur la réaffectation de la carrière en zone naturelle avec vocation pédagogique (biologie, géologie).

Il s'agit ici de constituer un groupe, éclairé par des experts, pour pousser plus loin les réflexions sur le réaménagement de la carrière du Bay-Bonnet, sa gestion future et sa mise en valeur.

La possibilité d'organisation d'événement devra être prise en compte dans les études de réaménagement, comme par exemple l'organisation de spectacles sons et lumières.
Le plan d'eau et la falaise feront l'objet d'une valorisation paysagère.

Les aspects liés à la sécurisation, et les accès au site seront également étudiés.

L'aménagement des terrains connexes à la carrière devra également faire l'objet d'une réflexion, tenant compte de la fréquentation future de la carrière du Bay-Bonnet par le public. En outre, le site pourrait être raccroché à une boucle de chemins thématique.

Les communes limitrophes au site (Fléron, et Trooz) devront également être consultées.

Maître d'oeuvre

- La Commune

Partenaires

- La CLDR
- Les communes limitrophes
- Diverses associations et experts

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Comme signalé ci-dessus, un comité de quartier a déjà travaillé sur la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet. Lors des consultations des habitants, la réhabilitation des carrières afin qu'elles deviennent des atouts et non des boulets avait également été citée. Le projet a été mentionné à plusieurs reprises dans des groupes de travail.

« *La carrière du Bay-Bonnet sera fermée en 2019 et deviendra propriété communale. Les participants* (au groupe de travail sur la thématique de l'environnement) *estiment qu'ils ne faut pas attendre 2019 pour se préoccuper de l'avenir de la carrière. Il suggèrent de mettre en place un groupe de réflexion. L'objectif est de réhabiliter la carrière en zone naturelle. La réintégration des espèces se fera de manière spontanée si les conditions écologiques sont rétablies. La carrière pourrait avoir une vocation pédagogique. Dans ce sens, il serait intéressant de maintenir laisser une coupe visible pour enseigner la géologie aux étudiants (niveau universitaire mais également secondaire et pourquoi pas primaire). La commune se dit intéressée par ce groupe de réflexion* ».

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La carrière du Bay-Bonnet représente, sans conteste, un important potentiel pour le développement de la commune d'Olne, tant en ce qui concerne la valorisation du patrimoine naturel (écologique et paysager), la sensibilisation aux domaines de l'écologie et de la géologie, l'utilisation du site pour l'organisation d'événements, la mise en relation avec le réseau de balades, le développement d'un tourisme doux, ...
Signalons également que ce projet rejoint les options du schéma de structure communal.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur la carrière du Bay-Bonnet et ses alentours (notamment sur la commune de Trooz).

5. TÂCHES À RÉALISER

Il s'agit de constituer un groupe de travail composé d'habitants de la commune, de riverains, d'experts, de mandataires et d'employés communaux ainsi que de représentants des communes de Trooz et Fléron (riverains, mandataires politiques, employés administratifs).
En outre, des expertises devront être réalisées (par exemple, en ce qui concerne le milieu biologique, la géologie, le développement touristique) de manière à aboutir à une proposition de réaménagement du site.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Ce projet est un projet global qui vise plusieurs objectifs. Il s'agit de valoriser le patrimoine, de renforcer la qualité paysagère, d'améliorer l'état de l'environnement, d'établir des synergies transcommunales, d'améliorer les dynamiques de rencontre, de diversifier les activités économiques par le développement d'un tourisme doux, ...

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans ce projet.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Étude de réaménagement du site	40.000 € HTVA	Subventionnement possible : selon appels à projets

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Il sera important de pouvoir aménager la carrière dès la fin d'exploitation, afin d'éviter le développement d'une friche déstructurée.

État du dossier :
Une première réflexion a déjà été menée par le comité de quartier.

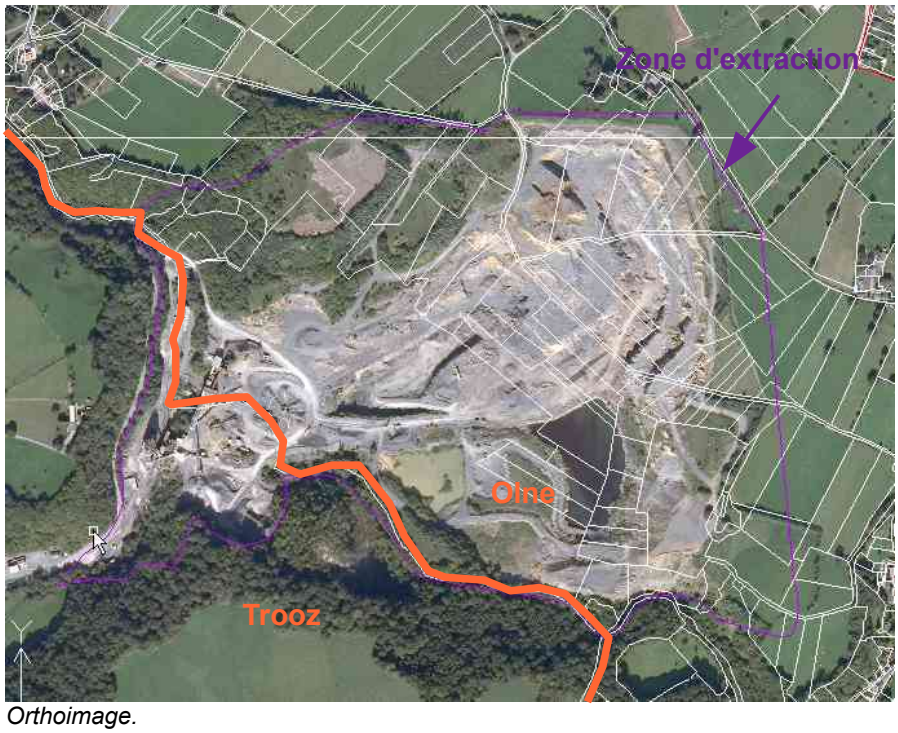
Programme dans le temps (priorité de la CLDR, priorité de la commune) :
La fin de l'exploitation de la carrière est prévue pour 2019. Il sera néanmoins nécessaire d'intégrer l'activité terminale de l'exploitation de la carrière au projet d'aménagement futur, dans le cadre de la réaffectation.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

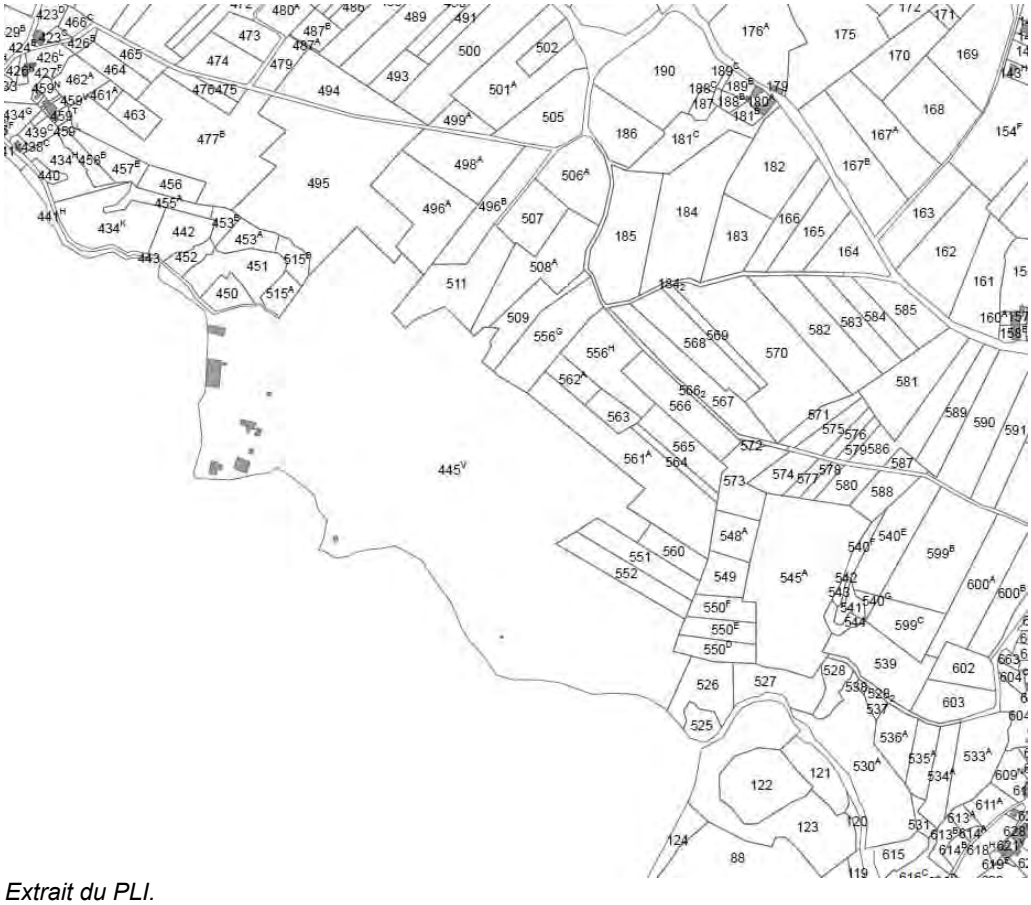
Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Nombre et qualité des organismes, associations, mandataires, et riverains présents dans le groupe de travail.	Groupe de travail	S'entourrer d'experts et veiller à l'aspect participatif.
Suivi d'une démarche de développement durable	Groupe de travail	Améliorer la situation environnementale, économique et sociale, tenir compte des générations futures.

11. ANNEXE

11.1. SITUATION



Orthoimage.



Extrait du PLI.

I.11. MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ÉPURATION DES EAUX USÉES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une structure d'information qui permette de répondre aux questions des habitants en matière d'épuration des eaux usées : régimes d'assainissements définis sur le PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique), obligations des particuliers, primes, aperçu des différents systèmes d'épuration, aspects liés à l'analyse des eaux,

En régime d'assainissement autonome, par exemple plusieurs solutions peuvent être envisagées : un système épuratoire pour sa propre habitation (station d'épuration individuelle), association avec ses proches voisins (assainissement individuel groupé) ou avec l'aide de la commune (assainissement autonome communal).
La structure d'information sera également chargée d'analyser les possibilités d'assainissement groupé et/ou communal.

Maître d'oeuvre

- La commune

Partenaires

- La CLDR
- Les associations d'environnement
- L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège (AIDE)

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les consultations de la population ont mis en évidences des questionnements relatifs à l'épuration des eaux usées et la création de stations groupées ou communales a été proposée.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La majorité de la commune se trouve en régime d'assainissement autonome au PASH. Seuls le village d'Olne, Chinehotte et Moirivai sont concernés par de l'assainissement collectif. Dès lors, la majorité des ménages est concernée par la gestion de l'épuration des eaux usées.
Etant donné que plusieurs systèmes et techniques existent pour l'assainissement individuel des eaux usées et que l'obtention de primes est possible, et que dans certains cas un permis d'urbanisme est nécessaire, la mise en place d'une structure d'information s'avère pertinente.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Organisation de séances d'information et sensibilisation sur la problématique de la gestion de l'eau.
- Organisation d'une journée de l'eau dans les écoles et proposer les animations des CRIE de Liège ou Spa à toutes les classes des écoles communales.
- Intégration systématique d'une rubrique sur l'eau dans le bulletin communal.
- Mise à disposition de documents et outils pédagogiques existants (CRIE par ex.) à destination des personnes-relais et apport d'une expertise conseil aux particuliers (aménagement de jardin, création de mares,…)
- Organisation de formations à destination des enseignants des écoles, de personnes-relais, d'animateurs, de guides-nature, d'éco-conseillers,…
- Organisation d'une séance d'information sur l'état de la situation de la législation en RW.
- Organisation d'une séance informative sur les systèmes d'épuration autonome agrées en RW.
- Réalisation d'un inventaire de la situation existante afin de localiser les zones à problèmes.
- Réalisation d'un inventaire des propriétés communales situées en zone d'assainissement autonome et nécessitant un investissement.
- Élaboration d'un planning d'intervention dans les propriétés communales afin de réaliser plusieurs réalisations répondant à un caractère d'urgence mais aussi suffisamment visible pour montrer l'exemple (placement de panneaux didactiques).
- Incitation des responsables communaux à décider d'assurer un assainissement groupé à un certain nombre d'habitations auxquelles s'applique l'assainissement autonome ("régime d'assainissement autonome communal") pour permettre aux revenus les plus faibles de faire l'investissement également.
- Amener la commune à proposer un incitant financier supplémentaire (p.ex. 500 €) dans le cadre d'une nouvelle construction ou de travaux de rénovation pour la mise en œuvre d'un système d'épuration en zone d'assainissement autonome dans un délai déterminé et indépendamment des décisions de la Région Wallonne.
- Mettre à disposition les informations sur les différentes possibilités d'épuration aux maîtres d'ouvrage dans le cadre de la procédure de permis de bâtir (brochures reprenant les différentes variantes, primes, … élaborées par la centrale de protection des consommateurs).

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif poursuivi est : « améliorer l'état de l'environnement ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La présence d'un éco-conseiller dans la commune devrait être envisagée.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Travaux	Montant	Origine du financement
Actions de sensibilisation	5.000 €/an hors appels à projets	Subventionnements possibles : selon appels à projets
Engagement d'un éco-conseiller		

9. PROGRAMME DE RÉALISATION

L'objectif de la Directive cadre sur l'eau vise à atteindre le bon état de la qualité des eaux pour fin 2015. Les actions de sensibilisation doivent être menée dans cet objectif.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Indicateur	Source de vérification	Cible à atteindre
Épuration des eaux usées	Eco-conseiller	Toutes les habitations épurent leur eaux usées pour le 31/12/2015.

Programme communal de développement rural
Commune de Olne

Partie IV – Projets

Fiches projets – LOT II

pissart æ
architecture et environnement

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards. 3

II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise..... 9

II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire..... 11

II.4. Création d'une crèche..... 19

II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports..... 21

II.6. Aménagement du site du Fief..... 23

II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul..... 27

II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard..... 31

II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille..... 35

II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école)..... 37

II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme..... 39

II.12. Élaboration d'une charte de convivialité..... 41

II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants..... 43

II.14. Création d'une dynamique inter-associations..... 45

II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables..... 47

II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération..... 49

II.1. CRÉATION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET TREMPLINS À LA FALISE OU AUX MONTAGNARDS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le Plan Communal d'Aménagement de La Falise, dont il est question dans un projet du lot I, vise notamment à définir le site le plus opportun pour la construction de logements intergénérationnels à mettre en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II, à La Falise ou aux Montagnards.

Le présent projet consiste en la réalisation de logements intergénérationnels et tremplins sur le site qui aura été déterminé dans le PCA.

Les logements intergénérationnels sont des « *logements conçus et aménagés – par un pouvoir public – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de service*s » (Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°3 – *Le logement intergénérationnel*, 2006).

Aux logements intergénérationnels, il est intéressant de lier le concept de logements tremplins : « *Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré ».*
« *L'objectif des logements tremplins est bien de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal* » (Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°2 – *Le logement « tremplin »*, 2006).

Par la création de ces logements en lien les uns avec les autres, il s'agit de :

- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations ;
- Assurer la diversité sociale ;
- Favoriser la cohésion sociale ;
- Retarder si pas éviter aux seniors la solution « maison de repos », chère pour la collectivité et souvent peu souhaitée par les personnes ;
- Faciliter la vie des jeunes ménages ;
- Augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré.

Loin de se limiter à une simple construction, un bon projet de logement intergénérationnel doit organiser la convivialité des lieux et prévoir à proximité des espaces de rencontre, de jeux et de services spécialement adaptés aux jeunes couples et leurs enfants ainsi qu'aux seniors.

Un organe de gestion devra déterminer les critères d'attribution des logements intergénérationnels et tremplins (ainsi que les critères de priorité), et le montant des ristournes en cas d'accès à la propriété par les jeunes.

Les principes de conception du projet sont repris en annexe.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population, le constat du peu de possibilités de logements (en termes de taille et de coût) pour les jeunes et pour les seniors a été fait. L'AFOM réalisée en CLDR a également mis ce problème en exergue en faisant remarquer la faible proportion de logements locatifs sur la commune. La fuite des jeunes et des seniors vers d'autres communes a par ailleurs été perçue comme une menace pour la diversité sociale, avec l'image d'une commune réservée aux plus nantis. Les exemples de logements intergénérationnels visités à Incourt ont retenu toute l'attention des membres de la CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La création de lotissements a attiré des populations d'âge homogène. Aujourd'hui, la structure de la population olnoise est peu diversifiée et vieillissante.

Les jeunes adultes éprouvent des difficultés à rester dans leur commune. Dans le cas d'Olne, c'est lié au relatif isolement de la commune (nécessité d'avoir une voiture), à la domination du modèle « maison isolée » dans le parc immobilier – et donc au coût du logement – et à la faiblesse du marché locatif.

Les nouveaux habitants d'Olne sont majoritairement des familles aisées et les générations se côtoient peu.

Le diagnostic avait clairement identifié un enjeu relatif à « *l'incapacité actuelle de la commune à maintenir sur son territoire les jeunes adultes et la faiblesse des infrastructures et services destinés aux personnes âgées risque d'engendrer progressivement un déséquilibre encore plus grand dans la composition de la population. Des mesures devront être prises dans plusieurs directions, dont l'adaptation du parc immobilier, afin d'anticiper ce déséquilibre, ou de le réduire en ce qui concerne les jeunes adultes* ».

La création de logements intergénérationnels permet d'apporter une réponse à l'exode des jeunes et des seniors en leur offrant un logement adapté. Ce type de logement permet également de création de nouvelles dynamiques de rencontre. En outre, la création de logements tremplins permet d'inciter des jeunes couples à s'installer dans la commune, selon des critères définis par la commune (différents des critères relatifs au logement social).

4. LOCALISATION

Le projet sera situé dans le village d'Olne, qui constitue le pôle principal de la commune. Le PCA de La Falise déterminera la localisation précise des logements intergénérationnels et tremplins.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Achat d'un terrain / d'un bâtiment
- Réflexion sur les critères d'attribution
- Réflexion sur le nombre de logements à créer et sur la répartition logements seniors / logements tremplins
- Réflexion sur l'implantation d'activités annexes
- Conception architecturale
- Construction
- Équipement intérieur
- Aménagement des abords
- Rédaction des critères d'attribution et rédaction d'une charte
- Détermination d'un comité de sélection
- Appel aux candidats et sélection
- Gestion et entretien

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le premier objectif visé est « d'offrir des logements répondant aux besoins de la population » en amenant une nouvelle offre en logements sur la commune (appartements locatifs). Il s'agit également « d'améliorer les dynamiques de rencontre ». Le projet vise à permettre à la population locale de rester sur le territoire et à lutter contre l'isolement et l'exclusion.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Les logements devront être gérés par un membre du personnel communal (ou autre organisme). L'entretien des bâtiments devra également être envisagé.

8. ANNEXE

8.1. PRINCIPES DE CONCEPTION DU PROJET

Architecture

Intégration architecturale
Il s'agit de veiller à la bonne intégration architecturale et urbanistique des constructions au bâti existant afin de les insérer harmonieusement dans le village.

Performance énergétique
Il s'agit également de concevoir les bâtiments avec le souci de limiter les déperditions et les consommations d'énergie (bonne isolation et ventilation des bâtiments, système de chauffage adapté, système de production d'énergie renouvelable, ...)

Flexibilité
Les bâtiments seront conçus de manière a permettre une certaine flexibilité dans les aménagements, en fonction des besoins qui peuvent se présenter dans le futur. Il s'agit de permettre des adaptations ultérieures en autorisant la réunion ou la séparation aisées des modules d'habitation.

Adaptabilité aux PMR

Par ailleurs, il s'agit de concevoir certains logements accessibles et adaptables aux PMR (personnes à mobilité réduite). Le principe du logement adaptable est de rendre aisée dès l'origine de la construction (ou rénovation lourde) sa transformation ultérieure en un logement adapté (logement qui répond directement aux besoins d'une PMR).
(source : « *Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable* », édité par la DGO4)

Trois grands points de vigilance sont à observer dans l'approche d'un logement adaptable :

- *Absence de barrières architecturales :*
 La plupart des obstacles architecturaux tels que marches ou passages trop étroits ne peuvent être supprimés ultérieurement ou seulement à grand frais. Il est dès lors indispensable de concevoir le logement en évitant tout obstacle à la circulation.
- *Interventions sans travaux lourds et à moindre coût :*
 Au plus les éléments permettant une circulation aisée sont intégrés dans le projet, au plus l'adaptation est facile et peu coûteuse.
- *Confort pour tous :*
 Des adaptations légères, ne causant pas de réels surcoûts et permettant d'améliorer le confort de chacun, valide ou moins valide, peuvent être prévues au départ du projet.
 A titre d'exemple, la hauteur des poignées, la hauteur des allèges, le type de robinetterie seront adaptés dès le départ. Un revêtement antidérapant peut également être prévu.

Pour réaliser un logement adaptable, deux conditions minimales sont à respecter :

- *L'entrée du logement et ses espaces de vie, c'est-à-dire séjour, cuisine, chambre principale, salle de bains et toilette, se trouvent sur un même niveau.*
- *La surface nette (hors murs) des espaces de vie dans le logement est de minimum 55 m².*

La dimension appropriée des pièces conditionne le succès d'un logement adaptable. Parallèlement à cela, la conception devra tenir compte des futurs espaces de circulation. Si le logement ne répond pas à ces deux exigences, il ne saurait devenir un logement adapté sans générer des coûts importants - dès lors, on ne le considérera pas comme adaptable.

Organisation des bâtiments

Les logements destinés aux seniors doivent être des logements de plain pied avec 2 chambres. Il doivent être accessibles facilement et être adaptables pour des PMR.
L'agencement de l'espace doit être conçu de façon à éviter les déplacements trop nombreux et trop longs.

Les logements destinés aux jeunes couples compteront de 1 à 4 chambres.

Lorsque cela est possible, les logements destinés aux jeunes seront conçu de manière à être adaptables pour des PMR. Ces logements à la fois destinés aux jeunes et adaptables compteront 2 chambres, dans un souci de flexibilité, pour permettre une occupation ultérieure par des seniors ou des PMR si nécessaire.

Les parties communes aux deux types de logements seront accessibles et adaptées aux PMR. Elles seront conçues dans le but de favoriser les échanges intergénérationnels. Elles seront aménagées de manière conviviale.

Aménagement des abords

Les aménagements des accès aux abords du bâtiment devront tenir compte de l'utilisation des jardins en particulier par les jeunes ménages. La mise en commun des espaces de jardins entre seniors et jeunes peut être envisagée afin de favoriser les relations intergénérationnelles et de voisinage.

Les abords des logements intergénérationnelles devront être aménagées de manière à favoriser des déplacements sécurisés pour des PMR vers les différents pôles du village et les arrêts de transports en commun.

Les échanges intergénérationnels

L'aménagement judicieux de l'espace intérieur et extérieur des logements constitue un premier pas, déterminant, pour faire de l'infrastructure un lieu réel d'échanges entre générations.

La création de logements intergénérationnels permet de suggérer et rappeler aux locataires d'échanger des services sur un mode gagnant gagnant, via l'établissement d'une charte.

Les attributions des logements

Les critères d'attribution des logements peuvent conditionner l'entraide et les liens sociaux qui se noueront entre les seniors et les jeunes.

Les critères peuvent être d'ordre purement objectifs (âge, revenu, provenance, ...), mais peuvent également relever d'aspect de type relationnel en confrontant les attentes et les motivations des différents individus et en organisant des rencontres préalables entre les candidats locataires, selon que l'on désire développer des relations plus ou moins fortes entre les personnes.

En ce qui concerne les logements tremplins, un règlement d'attribution reprendra des critères tels que, par exemple :

- Etre de bonne conduite, vie et moeurs.
- Etre âgé de 18 à 30/45 ans.
- Ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un autre logement.
- Disposer de revenus supérieurs à une somme minimale permettant de justifier l'intention d'acquérir un logement.
- Disposer de revenus inférieurs à une somme maximale.
- Etre ou avoir été domicilié dans la commune ou y avoir son lieu de travail.

Afin de permettre le classement des demandes, on peut ajouter à ces critères des règles de priorités (être marié ou vivre maritalement, avoir des enfants, avoir des attaches familiales dans la commune, le degré de motivation à acquérir un logement dans la commune, le caractère d'urgence, ...).

La réalisation d'une charte d'engagement du locataire est conseillée, de manière à rappeler l'esprit du logement tremplin, c'est-à-dire une passerelle vers la propriété, une aide aux jeunes couples pour construire leur avenir. Un comité d'accompagnement des locataires peut également être mis en place.

Le loyer et le montant des ristournes devra être déterminé.
Le montant des ristournes peut, par exemple, correspondre à :

- Un pourcentage du montant des loyers versés lors des 12 derniers mois.
- Une somme fixe. Par exemple 100 euros par mois de loyer versé.
- Un pourcentage fixe de la totalité des loyers versés. En général 20 ou 25%.

- Un pourcentage dégressif selon le nombre d'années passées dans le logement tremplin.

Certaines clauses supplémentaires peuvent être fixées, par exemple :

- Ne pas occuper le logement tremplin plus de 6 ans.
- Demeurer domicilié dans la maison un certain nombre d'années.
- S'installer sur le territoire rural de la commune.

II.2. AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DÉFINIS DANS LE PCA DU SITE DE LA FALISE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Un projet du lot I porte sur la réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise et alentours.

Le présent projet consiste en l'aménagement des espaces publics conformément aux prescriptions du PCA, notamment les espaces publics de la Falise et l'itinéraire doux qui y sera prévu, ainsi que la place du Village. Le projet peut également intégrer l'aménagement d'équipements communautaires.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Voir projet de PCA en lot I.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Voir projet de PCA en lot I.

4. LOCALISATION

Voir projet de PCA en lot I.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Éventuellement recourir à l'expropriation et/ou l'achat de certains terrains
- Concevoir les aménagements à réaliser
- Réaliser les aménagements

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Voir projet de PCA en lot I.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Selon le/les équipement(s) communautaires qui pourraient être créés, une création d'emploi pourrait être envisagée pour assurer son/leur bon fonctionnement. En outre, les ouvriers communaux devront être chargés de l'entretien des espaces publics créés.

II.3. RÉALISATION D'UN PARCOURS DIDACTIQUE RELIANT LE VILLAGE AUX FOSSES ET CRÉATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit t'intégrer le site des Fosses à un circuit pédestre didactique traitant de la thématique de l'environnement naturel et de la vie rurale.
Ce circuit intégrera également un verger conservatoire à créer, en bordure du village. Un système de parrainage peut être envisagé à l'instar du verger conservatoire de Soumagne. Un partenariat est à envisager avec les Amis de la Terre qui le gèrent.
Un sentier sera également réalisé en prolongation des Grandes Fosses, vers l'Ouest, afin d'effectuer un bouclage au départ du village. L'introduction de quelques ovins ou caprins sur les terrains en pente peut être envisagée, à proximité des Grandes Fosses notamment.

Ce projet vise la réalisation de la boucle de chemin thématique « vergers ».
Il serait intéressant de réaliser ce projet en lien avec les projets de ferme didactique (projet III.1.), de potager collectif (III.2.), et de plantations d'arbres fruitiers (I.8. - notamment au sein des vergers existants dans l'auréole villageoise).
La bibliothèque pourrait également participer à ce projet.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population, le souhait de mieux faire connaître les arbres fruitiers (anciennes variétés) des vergers avait été exprimé. Il avait également été signalé la volonté d'impliquer les habitants dans des projets (redécouverte de traditions locales, folklore, cuisine, plantations, entretien d'espaces replantés d'espèces anciennes…). Le projet de création de vergers a été proposé lors du groupe de travail relatif au patrimoine.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet intègre les aspects liés à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager local, caractéristique des bocages. Il participe au maintien de la biodiversité et permet d'y sensibiliser la population. Il présente un aspect participatif et fédérateur permettant de

créer de nouvelles dynamiques de rencontre entre les habitants, les écoliers, les différentes générations, les scientifiques, etc...
Le projet de création de verger conservatoire permet de donner une impulsion au développement local. Des ateliers cuisine pourraient par exemple être envisagés avec les fruits récoltés, de même que la production de produits locaux, etc.

4. LOCALISATION

Situation avantageuse du circuit :
- À proximité du pôle villageois d'Olne
- En contact direct avec l'école communale, les terrains de sport, le futur hall omnisports, la salle Théo Dubois, différents parkings.

Implantation du verger :
- En lien avec l'auréole villageoise
- En zone agricole au plan de secteur
- À proximité de l'école et des parkings
- Terrains appartenant au CPAS
- Ne perturbe pas le paysage

Longueur totale du circuit : environ 2000 m
Longueur du tronçon à créer : environ 200 m

5. TÂCHES À RÉALISER

- Entretien du site des Fosses.
- Création d'un bouclage pédestre.
- Aménagement de l'espace autour de l'Arbre de la Liberté.
- Création d'un parcours de type « Hébert » dans les Grandes Fosses.
- Création du verger.
- Gestion du verger.
- Développement des aspects didactiques.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :
- « Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel) »
- « Améliorer l'état de l'environnement »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les sous-objectifs poursuivis sont :
- Mettre les structures agricoles typiques en valeur (petites exploitations, bocages, …)
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- Créer de nouveaux modes de déplacements (utilisation des sentiers)
- Soutenir les dynamiques de rencontres existantes
- Inventer de nouvelles dynamiques de rencontres

Les effets multiplicateurs peuvent correspondre à :
- Créer une offre touristique
- Créer des liens entre les générations
- Valoriser les produits locaux

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans ce projet.

8. ANNEXES

8.1. PRISES DE VUES



Chemin Filpau



Vue vers les Fosses depuis Filpau



Grandes Fosses



Arbre de la liberté – Petites Fosses



Chemin entre les Petites Fosses et la Croix



Idem, à proximité de la Croix

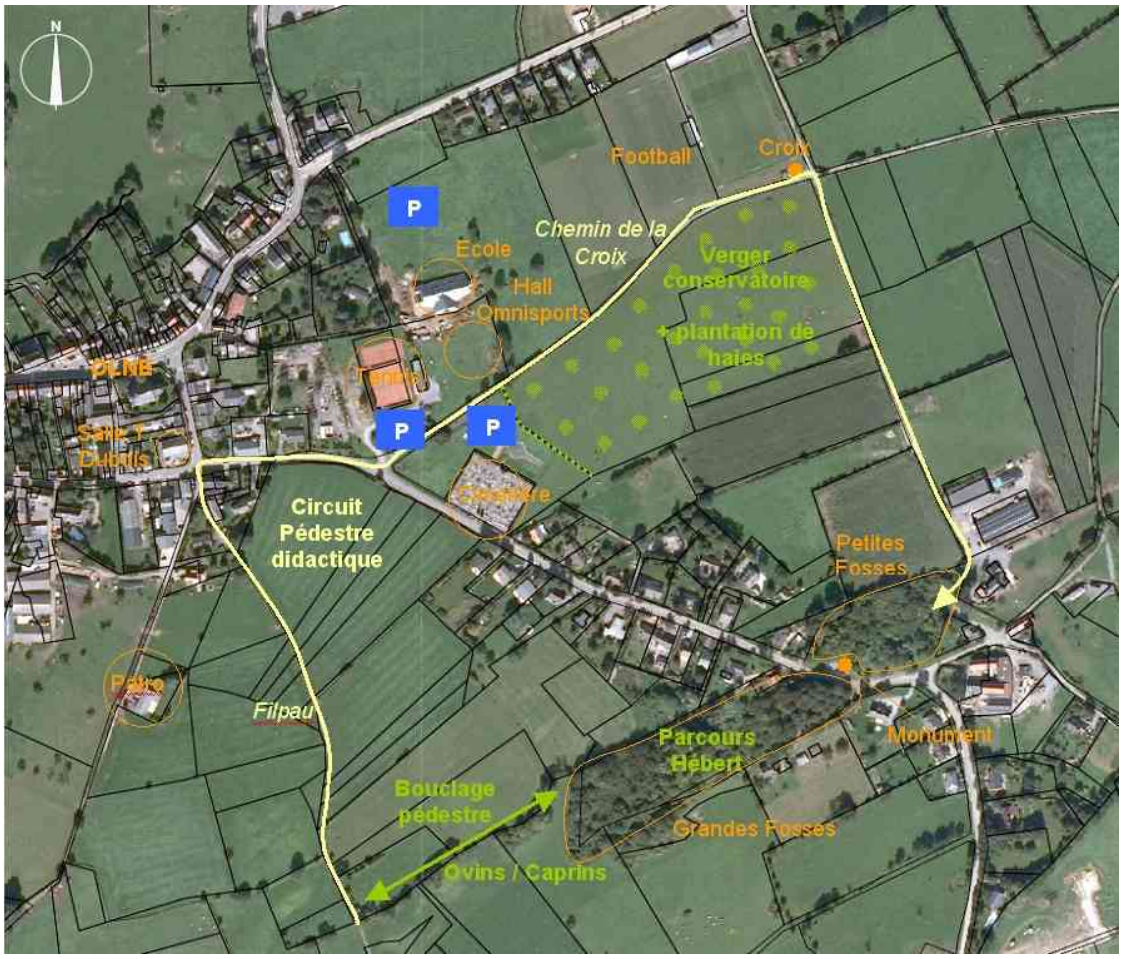


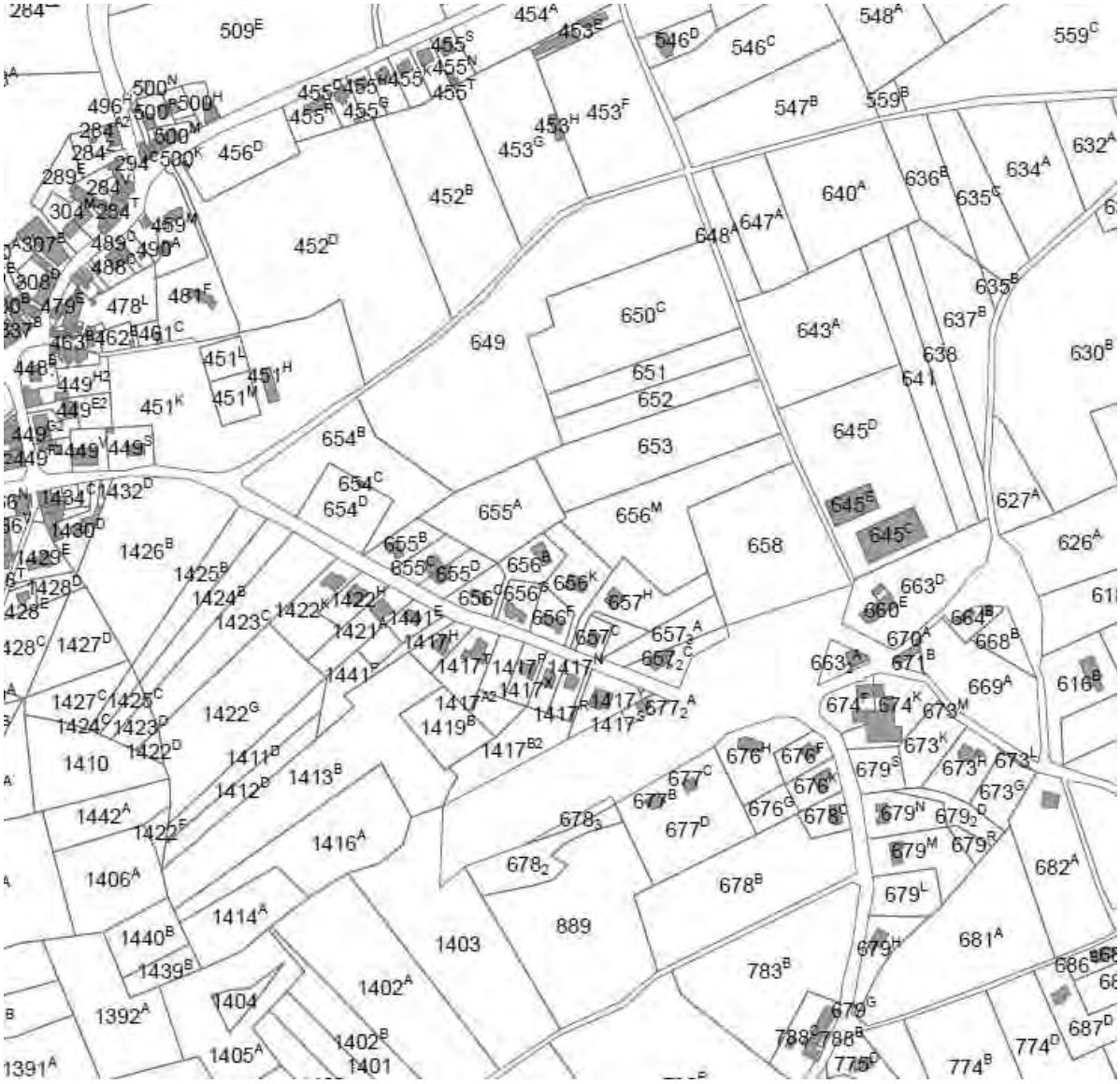
Croix



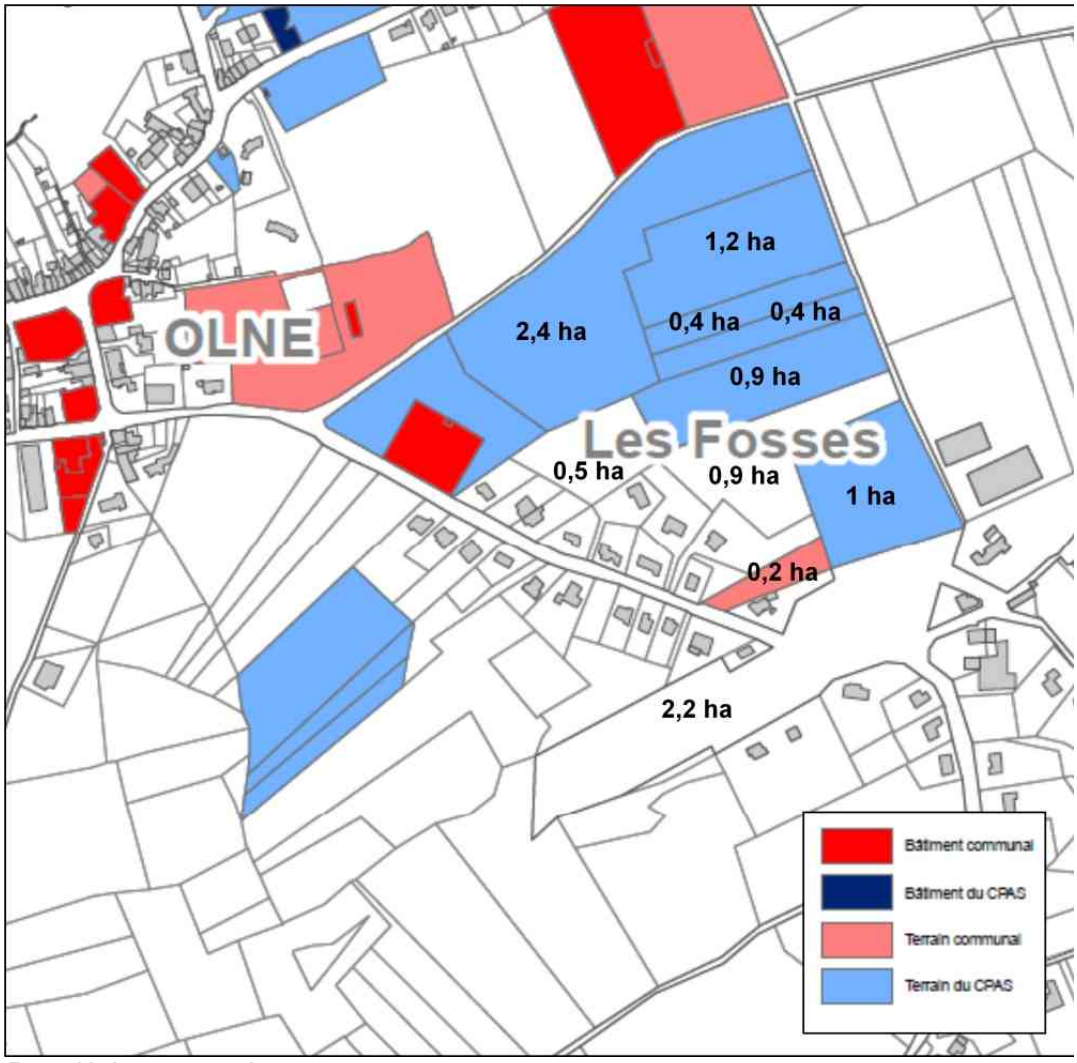
Terrain jouxtant le cimetière

8.2. SITUATION DU PROJET

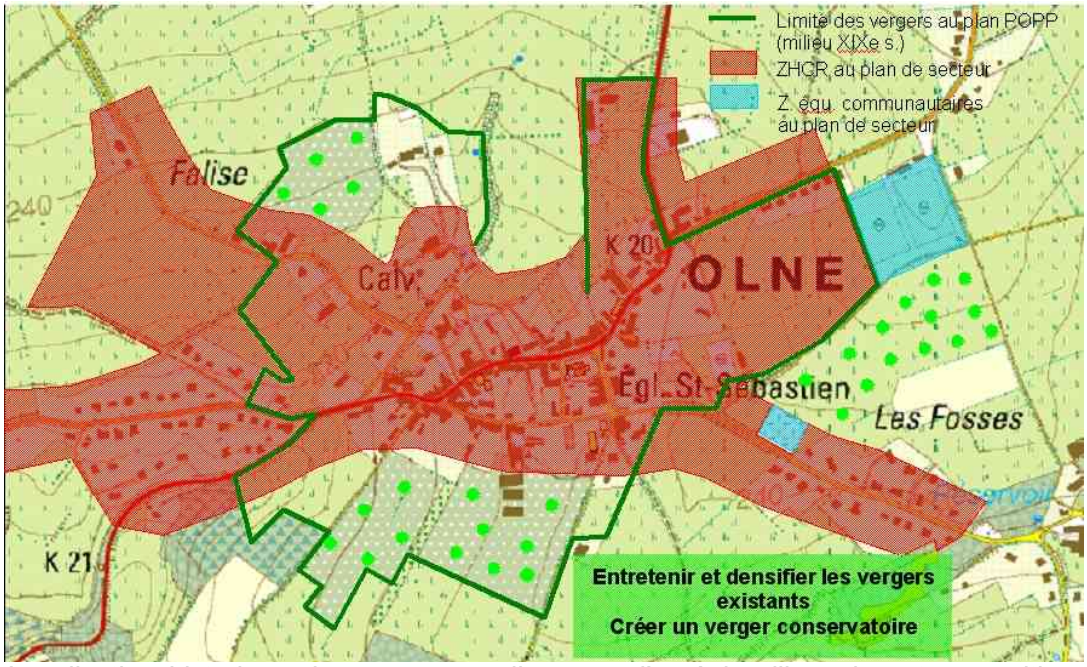




Extrait du Plan de Localisation Informatique (PLI)



Propriétés concernées



Localisation historique des vergers en lien avec l'auréole villageoise et proposition de verger conservatoire

8.3. PROJET

Entretien du site des Fosses

La commune d'Olne compte peu de bois sur sont territoire. Le site des Fosses présente un intérêt particulier car il s'agit d'un bois public, régulièrement fréquenté par les mouvements de jeunesse et les écoles ainsi que par les promeneurs.
L'entretien aura comme objectif de maintenir Les Fosses comme bois praticable et éviter le développement des conifères et des plantes invasives.

Création d'un bouclage pédestre

Le circuit didactique proposé nécessite la création d'un cheminement entre le site des Fosses et le chemin Filpau, que ce soit via le tracé d'un chemin ou via la pose d'échaliers.

Aménagement de l'espace autour de l'Arbre de la Liberté

Il s'agit :

- de mettre en valeur l'Arbre de la Liberté
- d'empêcher l'accès aux véhicules d'une manière esthétique
- de recréer une aire de repos (bancs + poubelles)
- de sensibiliser les passants, utilisateurs des Fosses à leur historique, leurs particularités, leur respect (panneaux didactiques)
- d'organiser le parking en contrebas (4 à 5 emplacements)
- d'aménager la traversée de voirie afin d'établir le lien entre les Grandes et les Petites Fosses

Remarque importante : la « placette » de l'Arbre de la Liberté ne sera pas agrémentée de luminaires

Création d'un parcours de type « Hébert » dans les Grandes Fosses

Site internet de la Fédération belge d'herbétisme : http://www.fbh.be/

Dans les parcours Hébert, les accidents de terrain, les obstacles naturels, en général tout ce qui se trouve sur le trajet peut être l'objet ou le moyen d'un exercice.
« *On court en enjambant les flaques d'eau stagnant sur un chemin que l'on quitte en sautant par dessus un fossé, pour ramper ensuite en passant sous une clôture franchie à nouveau par un saut. En forêt, les arbres abattus offrent de belles possibilités pour pratiquer l'équilibre, la quadrupédie et le saut. Les pommes de pin servent au lancer et les rondins sont utilisés pour le "porter". On trouve même des bâtons assez longs et solides que pour servir de perches aidant à franchir un fossé ou autre cavité* ».

L'environnement naturel constitue le cadre dans lequel évolue l'hébertiste. Il fournit les matériaux et offre de multiples possibilités pour pratiquer la gymnastique selon Georges Hébert. Elle est basée sur les gestes naturels et utilitaires qui se font dans le mouvement, alors que les autres « pistes santé » correspondent plutôt à une succession d'exercices « statiques ».

Il est important que la création du parcours Hébert respecte les modalités relatives au site classé.

Création du verger

- Création d'un organe de gestion
- Achat de plants
- Plantations
- Entretien
- Récolte des fruits

- Exploitation des récoltes

Aspects didactiques

Les aspects didactiques portent sur l'historique du site (extractions), les caractéristiques du sous-sol (pseudo-dolines), le classement du site, l'évolution du site (pelouse calcaire, bois).
Concrètement il s'agit d'installer des panneaux didactiques sur la « placette » de l'Arbre de la Liberté.
Il est nécessaire de rappeler les contraintes légales aux utilisateurs des Fosses, via une signalétique efficace, notamment.

II.4. CRÉATION D'UNE CRÈCHE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une crèche à destination des Olnois dans l'îlot rural d'entreprises.
Le nord-ouest est la partie la plus peuplée de la commune, et est proche du pôle de Fléron, fréquenté par les Olnois. L'îlot rural jouit dès lors d'une bonne situation, à proximité des habitants et sur un lieu de passage.
Il faudra tout de même s'assurer que la crèche soit accessible depuis la rue de Theux.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne	X		

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors de réunions de CLDR et de groupes de travail, le constat de l'absence de crèche a été fait plusieurs fois, ce qui explique la présence de ce projet dans le lot II.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Même si le fonctionnement de la halte garderie est à saluer, le développement de l'accueil de la petite enfance à Olne est nécessaire, car la demande ne semble pas satisfaite. En outre, la création d'une crèche participerait à luter contre l'effet de commune « dortoir » en permettant aux Olnois de bénéficier d'une crèche dans leur commune.

4. LOCALISATION

Le projet se situe dans le quartier de Riéssonsart, dans l'îlot rural d'entreprises.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Déterminer le public cible : la crèche devant se situer en bordure de la commune, des jeunes parents des communes voisines pourrait être intéressés au même titre que les Olnois par les services proposés.
- Déterminer la capacité d'accueil de la crèche.
- Déterminer le mode de gestion et de financement du projet.
- Désigner d'un auteur de projet.
- Construction de la crèche.
- Engagement du personnel.
- Mise en service.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

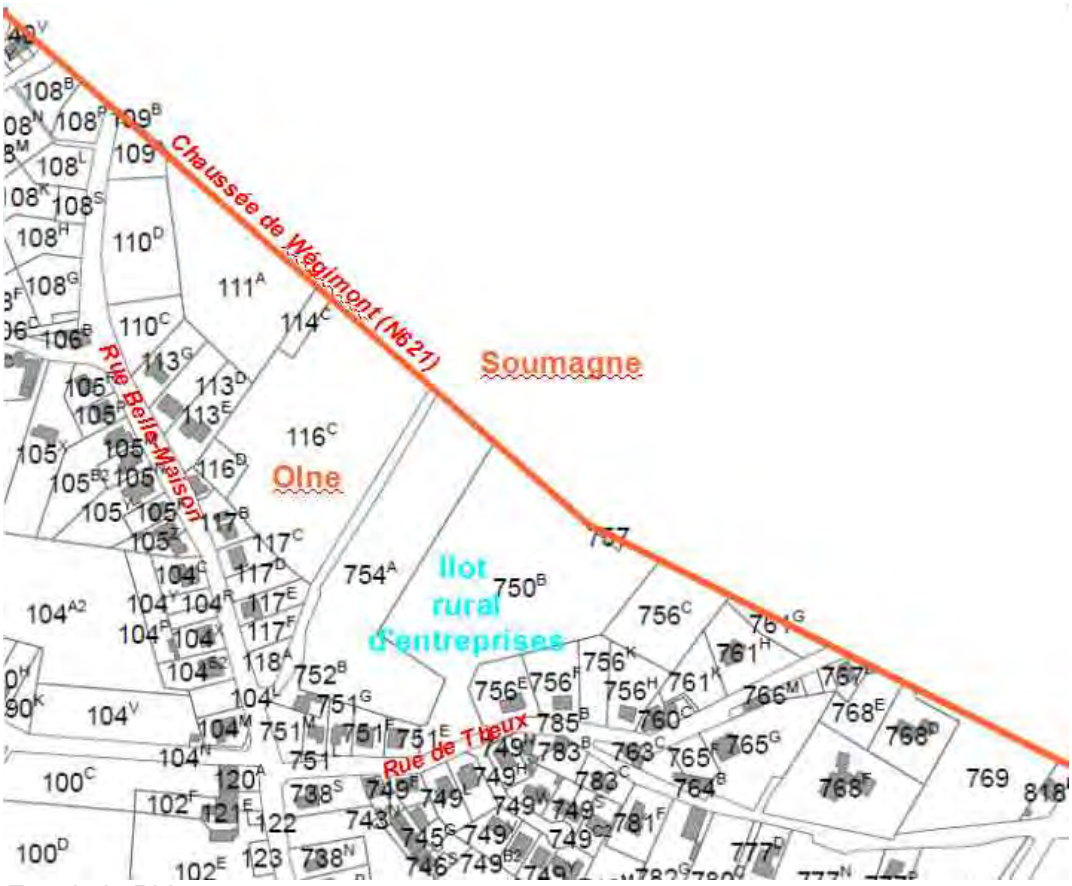
Il s'agit d'augmenter l'offre en services.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emploi devra être envisagée dans le cadre de ce projet, le personnel engagé (puériculture, équipe médico-sociale, psychomotricité, direction, secrétariat, cuisine, entretien, ...) dépendant de la taille de la crèche.

8. ANNEXE

8.1. SITUATION



Extrait du PLI.

II.5. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC JOINTIF AU HALL OMNISPORTS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En bordure du village d'Olne un nouvel espace est constitué en y installant des équipements communautaires. La nouvelle école communale est ouverte depuis 2007, le hall omnisports est en construction et sera terminé en 2012. Les terrains de sports (football et tennis) sont antérieurs à ces eux équipements.
Il s'agit dès lors d'aménager un espace collectif ouvert, de convivialité et de rencontre, à vocation communautaire. Il est fréquenté par une population essentiellement olnoise mais aussi par des habitants de communes voisines.
L'espace public à concevoir est le point d'articulation de ces équipements. Il permettra aussi des rassemblements de sportifs.
La qualité de cet espace sera à la fois fonctionnelle (distribution et évènements) et paysagère (identité olnoise et repère dans la commune).
Un aménagement minimaliste des circulations est nécessaire dès à présent en 2012 pour permettre l'utilisation du hall omnisport.
Le projet viendra donc en complément de l'aménagement déjà réalisé en 2012 pour les raisons fonctionnelles susdites.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors les groupes de travail, les villageois ont souhaité créer un espace de rencontre à proximité des équipements qu'ils fréquentent et qui apportent une nouvelle dimension à la commune.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La conception du projet avec la participation des habitants est essentielle puisqu'il s'agit d'un espace nouveau qui les concerne tout particulièrement et marque l'image de la commune. Cette participation est l'une des conditions pour que les habitants s'approprient cet espace. Le PCDR est donc l'outil adéquat.

4. LOCALISATION

- Statut au plan de secteur : zone d'habitat çà caractère rural.

- Statut de propriété : communale

5. TÂCHES À RÉALISER

- Analyse du lieu avec membres de la CLDR : contexte et terrain.
- Formulation d'un programme.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Travail de la CLDR avec l'auteur de projet.
- Finalisation du dossier.
- Réalisation.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont : renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux, améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emploi n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXE

8.1. PRISES DE VUE

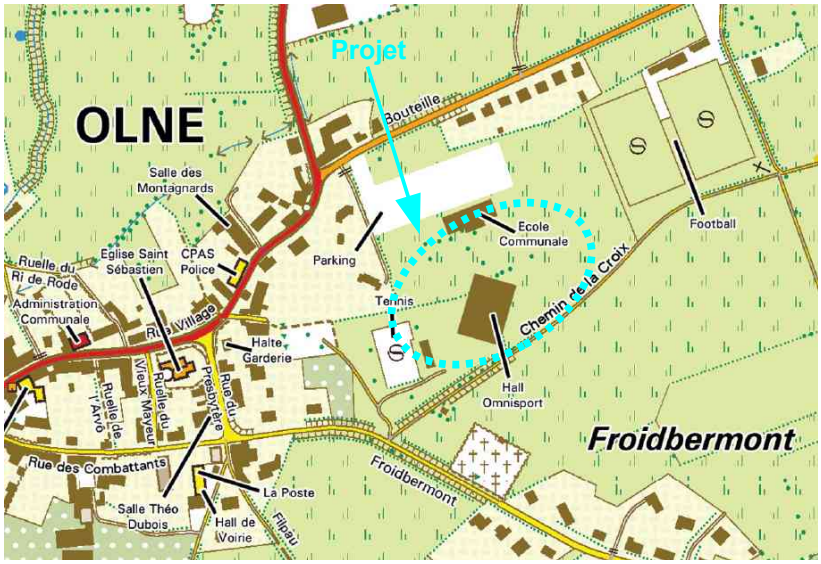


Hall omnisport en construction et école en arrière plan



Entrée du Hall omnisport

8.2. SITUATION



Source : plan de la commune d'Olne

II.6. AMÉNAGEMENT DU SITE DU FIEF.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de sécuriser les escaliers du Fief, les marches sont aujourd'hui fortement irrégulières, glissantes et il n'y a pas de rampe de protection. Il s'agit également de mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager du Fief. Un dégagement paysager vers la Neuville sera envisagé (gestion de la végétation). Un point de vue sera aménagé à côté de l'arbre à clous et un petit espace convivial sera créé. Le petit patrimoine (croix) sera également mis en valeur. Une aire de pique-nique sera installée à proximité. Le tronçon de rue menant à l'église sera pavé, tout en permettant un accès aisé vers le point de vue aux personnes à mobilité réduite. Une mise en lumière du site peut également être envisagée.
Des panneaux didactiques sur l'histoire du Fief seront placés, de même qu'un panneau d'information relatif aux balades.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors de l'organisation des premiers groupes de travail que le projet de rénovation des escaliers du Fief a été cité. Les propositions supplémentaires d'aménagement ont ensuite été formulées lors d'une visite de terrain (point de vue, aire de repos, ...).

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le site du Fief (Mont Saint-Hadelin) dépendait autrefois de l'Abbaye de Stavelot. Le site présente une haute valeur historique, patrimoniale, symbolique et esthétique. L'ensemble formé par l'église Saint-Hadelin et ses abords (tilleuls, presbytère, place, etc.) a d'ailleurs été classé en 1962. Le site se présente comme un promontoire dominant La Neuville (également site classé) dans la vallée de la Magne, mais la végétation envahissante ne permet pas de profiter pleinement du point de vue. La valorisation du site du Fief constitue un atout pour le développement touristique de la commune et pour la sensibilisation au patrimoine bâti et paysager exceptionnel de la commune.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le site du Fief (Mont Saint-Hadelin).

5. TÂCHES À RÉALISER

- Concevoir des aménagements permettant de valoriser le caractère historique, patrimonial, paysager et convivial du site.
- Réaliser des aménagements.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de valoriser le patrimoine et la qualité paysagère ainsi que d'améliorer la mobilité et l'accessibilité.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

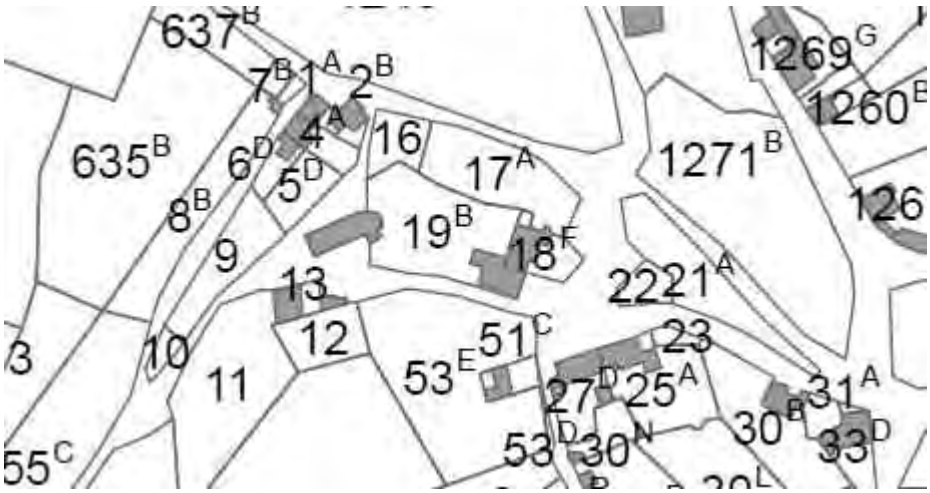
La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXES

8.1. SITUATION



Orthoimage



Extrait du PLI.

8.2. ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE



Site de l'église.

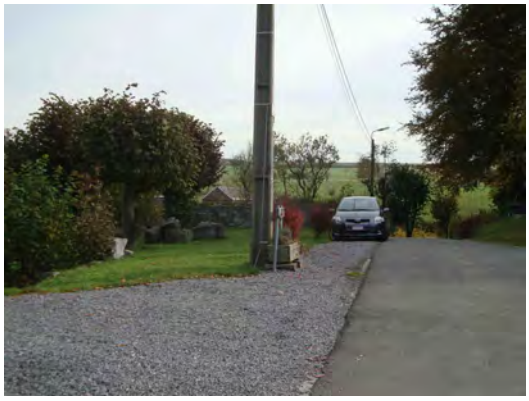


Voirie.



Escalier.





Espace aménagé à l'entrée du Fief.



Point de vue masqué par la végétation

II.7. RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DU TILLEUL.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est complémentaire au projet proposé en première convention (Lot I.1.C).

Au niveau patrimonial, le chemin du Tilleul fait le lien entre Olne et Saint-Hadelin deux pôles de la commune au riches passés et à l'identité forte. Au Moyen-Age et à la Renaissance, alors que la majorité de l'actuel territoire de la commune d'Olne appartenait au Comté de Dalhem, Saint-Hadelin appartenait à la Principauté abbatiale de Stavelot.
Bien que la majeure partie de la commune constituait une enclave hollandaise à l'intérieur des Pays-Bas Autrichiens, le Tilleul est déjà mentionné sur les cartes de Ferraris. Il était l'arbre de justice de Saint-Hadelin. Le « château » de Saint-Hadelin est situé à l'extrémité ouest du chemin.

Plusieurs éléments intéressants jouxtent le chemin du Tilleul, entre Olne et Saint-Hadelin : un petit refuge naturel (« Le Coquelicot »), le Tilleul (arbre remarquable), une doline (ainsi qu'un arbre remarquable à proximité), le château de Saint-Hadelin.
En outre, la Direction de la Nature et des Forêts reprend une grande partie du nord du chemin (principalement à l'est du Tilleul) en zone de haies remarquables. Cette zone est en partie située en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.

Le projet consite à réaliser quelques petits aménagements le long du chemin du Tilleul, en particulier sur le site du carrefour du Tilleul. Ce site marque le croisement entre le chemin reliant le nord de Falise et Fosses Berger, et le chemin du Tilleul.

Les aménagements proposés participeront :
- à la mise en valeur du Tilleul, arbre remarquable, important aux yeux des Olnois,
- au renforcement du réseau de haies caractéristiques du bocage,
- à la mise en valeur du patrimoine karstique de la commune,
- à la mise en valeur du paysage perçu.

Les aménagements s'intégreront au cadre rural de la commune d'Olne.

Concrètement, il s'agira de :
- restructurer les haies typiques du bocage par le biais de plantations, le long du chemin ;
- entretenir les haies en tant que haies basses taillées ;
- placer des bancs incitant à l'observation du paysage vu depuis le chemin ;
- attirer l'attention sur certaines vues en les « cadrant » depuis le chemin ;
- aménagement du site du Tilleul pour l'observation du panorama 360° ;
- installation de panneaux didactiques sur le paysage, le karst, l'histoire de la commune, etc. ;
- installer des aires de repos (bac, pique-nique, ...)

En outre, le Chemin du Tilleul pourrait accueillir sur son tracé des expositions temporaires, le sentier des « sensations » (projet du lot III), etc…
Le chemin du Tilleul peut faire l'objet de l'implication participative des enfants à la signalisation, l'aménagement et l'entretien des abords, la conception de nichoirs pour oiseaux à poser le long du chemin (en lien avec la boucle thématique « Les oiseaux du bocage », etc…

Les aménagements seront réalisés en concertation avec les agriculteurs.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les membres de la CLDR ont signalé à plusieurs reprises l'intérêt de développer un projet sur le chemin du Tilleul, qui relie les deux entités principales de la commune, tout en gardant le caractère rural et naturel du chemin.
La fiche du lot I concernant les liaisons utilitaires pour les modes doux prévoit quelques aménagements du chemin qui portent sur sa praticabilité, notamment en matière de gestion des eaux. Le présent projet intervient en complémentarité au projet du Lot I, et vise à mettre en valeur les caractéristiques du chemin et de ses abords.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

De par sa situation entre les deux pôles communaux et ses caractéristiques intéressantes (Tilleul remarquable, phénomènes karstiques à proximité, paysage panoramique, caractéristiques bocagères, …) le chemin constitue un endroit idéal pour sensibiliser ses utilisateurs à certaines thématiques.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le chemin du tilleul, situé en zone agricole entre Olne et Saint-Hadelin, sur des terrains non cadastrés.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Établir une concertation avec les agriculteurs.
- Aménager les points de vue.
- Concevoir, réaliser et placer les panneaux didactiques.
- Replanter des haies, tout en conservant des ouvertures paysagères.
- Dégager et nettoyer la doline.
- Aménager des aires de repos.
- Établir des partenariats avec les écoles et associations.
- Information, communication et promotion des aménagements réalisés.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :

- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Valoriser le patrimoine naturel »
- « Valoriser et renforcer la qualité paysagère »

7. CRÉATION D'EMPLOI ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXES

8.1. PRISES DE VUES :



Château de Saint-Hadelin



Château de Saint-Hadelin



Doline



Tilleul – Point de vue paysager



Chemin du Tilleul



Petit refuge naturel « Le Coquelicot »

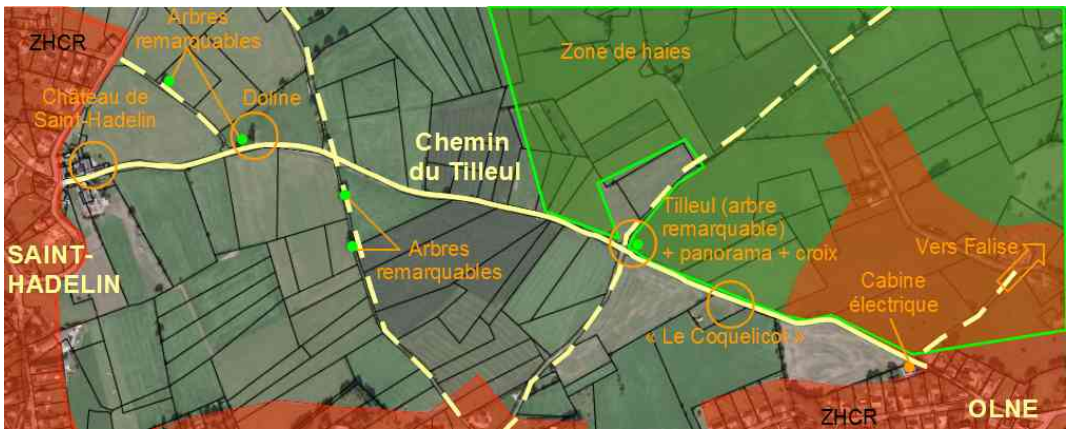


Chemin du Tilleul à Olne, Voie de Liège



Chemin menant à Herdavoie

8.2. SITUATION



II.8. RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE LA CROIX-RENARD.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est complémentaire au projet proposé en première convention (Lot I.1.).
En outre, le site de la Croix-Renard se rattache à la boucle thématique du paysage et en constitue le point de départ principal.

Les aménagements du site de la Croix-Renard seront orientés pour mettre en valeur les aspects liés au paysage. Les aspects liés à la mobilité sont traités dans un projet du lot I concernant les déplacements doux.

Le projet comporte les volets suivants :

- Installation d'un poste d'observation du paysage 360°, permettant une approche ludique et didactique du territoire (idée de créer un poste d'observation en forme d'arbre creux ou de cabane dans un arbre en sollicitant les artistes de la commune).
- Création d'un espace de convivialité, avec au moins un banc.
- Entretien des haies en tant que haies basses taillées.
- Intégration des bulles à verre dans le paysage (plantation d'une haie constituant un écran paysager, ou enterrement des bulles).
- Mise en valeur de la croix.
- Installation de Valves destinées à la population.
- Mise en valeur des atouts de la commune par une signalisation adéquate (pas uniquement orientée sur Forêt).
- Rassemblement et réorganisation de la signalisation des différentes balades.
- Installation d'un panneau d'information sur les promenades.

Les aménagements seront réalisés en concertation avec les agriculteurs.

Les aménagements tiendront compte de l'utilisation des espaces proches en tant qu'espaces de mise en scène paysagère (projet du lot III).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des premières consultations, la population avait exprimé le souhait de mieux exploiter le patrimoine rural et paysager notamment en termes d'atouts touristiques. Des allusions au développement de balades ont également été faites.

Le site de la Croix-Renard a été cité à plusieurs reprises par les membres de la CLDR comme site de mise en valeur de points de vues paysagers. Une visite de terrain a également fait émerger l'idée de créer un poste d'observation du paysage en faisant intervenir des artistes de la commune dans sa conception.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le paysage est considéré comme un atout majeur de la commune. Le site de la Croix-Renard possède la caractéristique d'offrir un point de vue à 360° sur le Pays de Herve et l'Ardenne. Le projet participe à la mise en valeur et à la sensibilisation au paysage.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur le lieu-dit de la Croix-Renard, situé en zone agricole au plan de secteur.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Lancement d'un appel à projet auprès des artistes de la commune
- Concertation avec les agriculteurs
- Réalisation du poste d'observation du paysage
- Réalisation des aménagements

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif de la stratégie de développement visé par le présent projet est : « valoriser et renforcer la qualité paysagère ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

L'intervention d'artistes de la commune dans l'élaboration du projet peut être soulignée.

8. ANNEXES

8.1. PRISES DE VUES





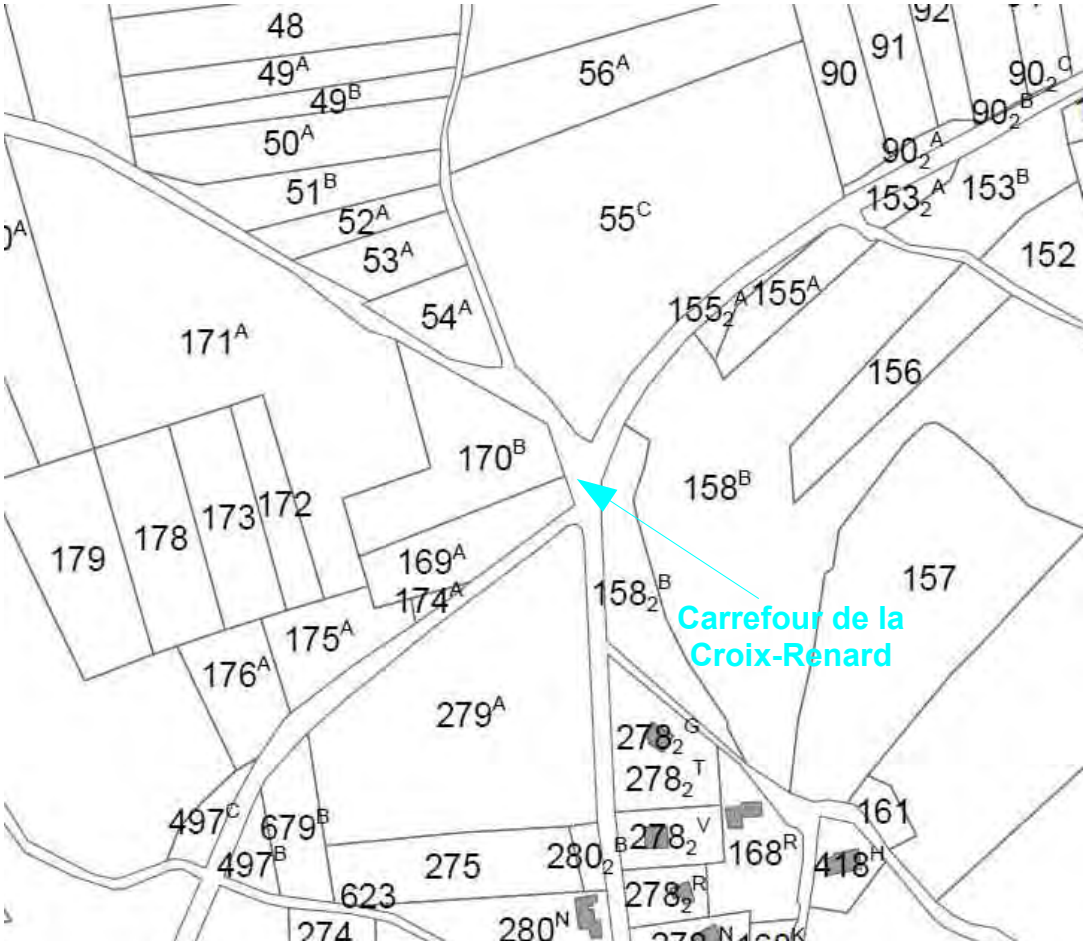








8.2. SITUATION



Extrait du PLI.

II.9. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE À LA BOUTEILLE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

La Bouteille n'est pas concernée par le passage d'une boucle thématique, mais se situe dans la boucle faisant le tour de la commune.

Un espace sera aménagé à proximité du château d'eau, de manière à créer un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants et une halte pour les promeneurs.

Les aménagements du site comporteront les points suivant :

- Installation d'un panneau d'information sur les promenades,
- Installation de valves d'informations destinées aux habitants,
- Création d'un espace de jeux et d'un espace de parking,
- Plantation d'un bel arbre,
- Embellissement du château d'eau et de ses abords,
- Mise en valeur du point de vue depuis le château d'eau.

L'aménagement du débouché du chemin à créer, route de la Péri (Le Tour d'Olne) sera pris en compte.
Les aménagements devront permettre et favoriser l'organisation de festivités locales de quartier.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne	X		

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet a été proposé dans le cadre d'un groupe de travail sur les dynamiques de rencontre.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La Bouteille est excentré par rapport au village d'Olne et les espaces publics sont limités à la voirie. La création d'un espace de convivialité dans le quartier s'inscrit dans une dynamique visant à limiter l'effet dortoir.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le hameau de La Bouteille, situé au nord-est de la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Conception et réalisation des aménagements.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

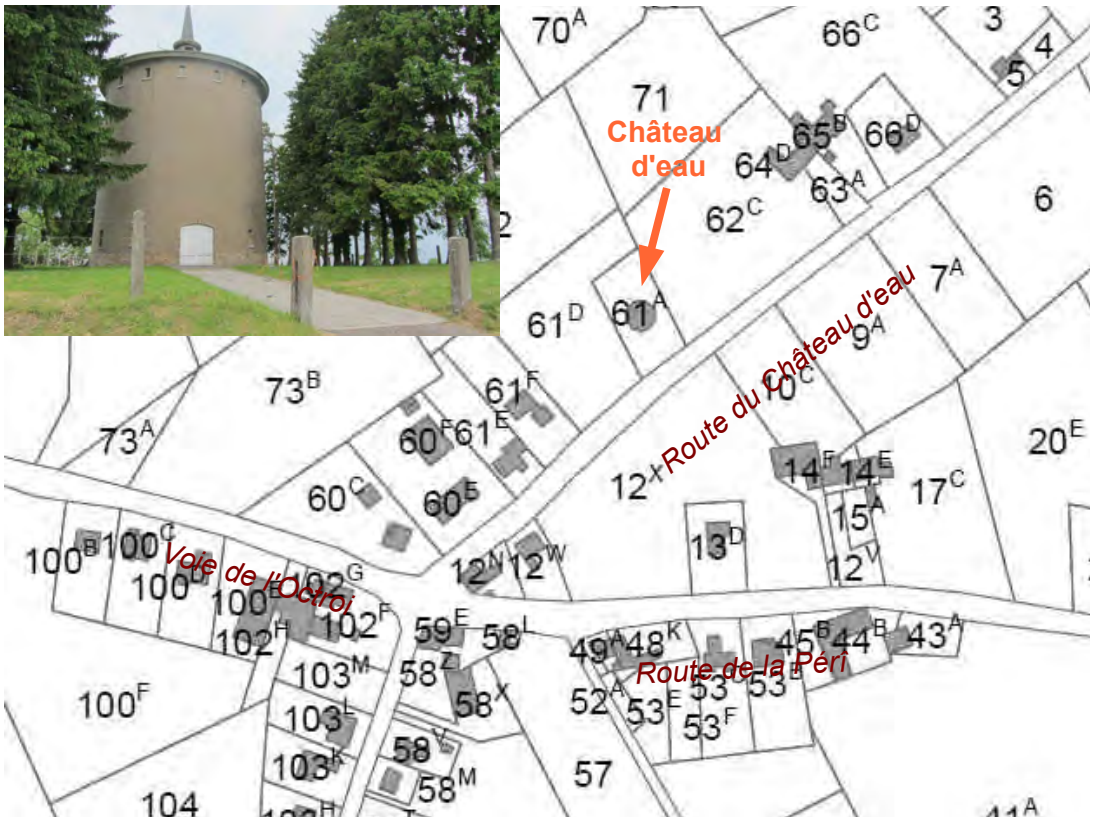
Il s'agit avant tout de renforcer l'identité communale et d'améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre du présent projet.

8. ANNEXE

8.1. SITUATION ET PRISE DE VUE



II.10. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE À SAINT-HADELIN (FACE À L'ÉCOLE).

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se rattache à la boucle thématique « Les bords de Magne et le fief » et en constitue le point de départ principal.

L'espace public en face de l'école comprend quelques jeux et un banc public. La plaine de jeux est fréquentée notamment par les classes de l'école et par les parents qui attendent leurs enfants. L'espace, est agrémenté par de beaux arbres.
Le seul inconvénient est la dénivelée importante qui rend l'espace peu accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. Le projet consiste dès lors à aménager une petite plate-forme accessible aux PMR, dans le haut de l'espace, en lien avec le parking.
Les aménagements du site seront légers, de manière à ne pas dénaturer l'endroit.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors d'une visite de terrain à Saint-Hadelin que le projet a émergé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Un aménagement léger permettrait la fréquentation de l'espace devant l'école par les PMR, le site étant actuellement fort pentu.

4. LOCALISATION

Le projet concerne l'espace public situé devant l'école de Saint-Hadelin.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Conception et réalisation des aménagements.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

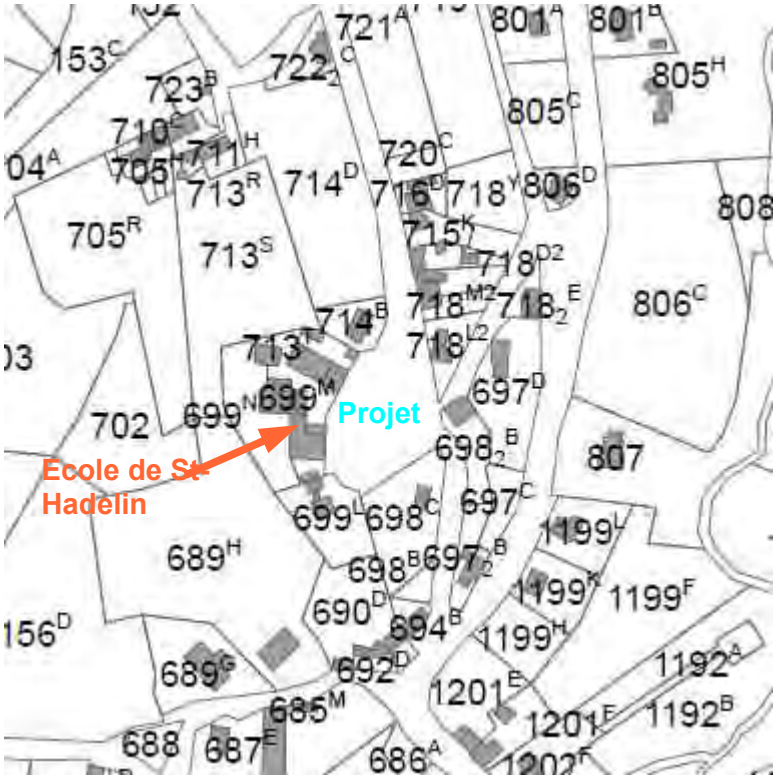
Il s'agit d'améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Aucune création d'emplois n'est envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXE

8.1. SITUATION



8.2. PRISES DE VUE



Espace devant l'école.



Espace devant l'école.



Espace devant l'école.

II.11. MISE EN PLACE D'UN RELAIS LOCAL POUR LA PROMOTION DU TOURISME.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Développement d'un produit touristique basé sur le réseau de chemins (les boucles thématiques), et valorisant le patrimoine naturel et bâti, les produits du terroir :

- promotion des balades guidées, les promenades balisées.
- organisation de promenades pédagogiques avec formation : nature, géographie, histoire.
- organisation de rallyes pédestres.
- réhabilitation et/ou amélioration de l'entretien de certains chemins et sentiers, en concertation avec les promeneurs, les jeunes (respect de la réglementation des véhicules sportifs qui empruntent les chemins).
- création d'une association de guides organisant des balades.
- formation de guides de promenades sur le paysage et autres balades à thème.
- utilisation des nouvelles technologies (balades audioguidées avec téléchargement de mp3 sur internet, bornes d'informations virtuelles).

Promotion du tourisme Olnois :

- édition de dépliants touristiques (sites à visiter, lieux d'hébergement, ...) et de livrets/cartes de promenades.
- distribution des dépliants, livrets et cartes dans les commerces de la commune.
- placement de cartes de localisation « vous êtes ici ».
- mise en valeur de la borne touristique interactive (et y adjoindre un distributeur de cartes).
- organisation de la location d'audiophones pour les balades audio-guidées.

Développement des structures d'accueil touristique

- intégration d'un point de restauration (taverne) ouverte à tout public à la cafétaria du hall omnisports ou au bâtiment des Montagnards ;
- création d'hébergements adaptés à l'identité olnoise (chambres d'hôtes, tables d'hôtes à la fermes, ...), et permettant notamment aux entreprises agricoles de diversifier leurs activités ;
- promotion des initiatives privées d'accueil via la Maison du Tourisme du Pays de Herve et le site internet communal ;

Le développement des structures d'accueil touristique est également à mettre en relation avec le projet de création d'une ferme didactique (projet III.1.).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des séances de consultation de la population, le manque d'établissements HORECA dans la commune avait été soulevé, de même que le souhait de développement d'un tourisme doux. Les membres de la CLDR considèrent que le réseau de promenades et les événements de type « Olne Autrefois » constituent la base du développement touristique à Olne.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Etant donné le manque d'infrastructures d'accueil, les touristes passant par Olne ne participent pas à la vie de la commune. Généralement les activités se résument à faire une balade. La promotion du tourisme sur le territoire d'Olne pourrait permettre la création d'infrastructures HORECA notamment, bénéfique également aux habitants.

4. LOCALISATION

Ce projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Concevoir le relais touristique en partenariat avec la Maison du Tourisme du Pays de Herve.
- Développer la structure touristique.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif principal visé est d'augmenter et diversifier les activités économiques et les services. La politique de développement touristique à Olne va également dans le sens d'une valorisation du patrimoine et du paysage. En outre, l'installation d'établissements HORECA vise à améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois pourrait être envisagée dans le cadre de ce projet, selon l'ampleur de la structure touristique mise en place.

II.12. ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE CONVIVIALITÉ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise l'information, la communication, la mise en évidence et la reconnaissance du travail agricole.

Le projet peut être décrit de la manière suivante :

- Rédaction d'une charte de convivialité agriculteurs / non agriculteurs et ruraux / néo-ruraux, expliquant la ruralité et ses mutations actuelles.
 Il s'agit d'améliorer les relations entre agriculteurs / non agriculteurs, de valoriser le travail agricole d'aujourd'hui et de valoriser le rôle de l'agriculteur dans la société.
 Cette charte pourrait, en outre, devenir un vecteur de promotion et d'incitation à la découverte des produits locaux.
- Édition d'une revue ou d'un folder d'information, d'un calendrier, d'un agenda,… pour une meilleure connaissance du monde agricole.
- Organisation d'exposition de photos des agriculteurs de la commune dans le hall d'entrée de l'administration communale.
- Organisation d'une journée « fermes ouvertes ».
- Faire connaître les agriculteurs de la commune qui pratiquent la vente directe.
- Encourrager les agriculteurs à la diversification agricole (par exemple l'agro foresterie, le tourisme à la ferme, etc.).

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La population, lors des consultations villageoises et des groupes de travail, a manifesté son souhait d'associer les agriculteurs au développement de la commune tout en témoignant d'une relative méconnaissance du contexte dans lequel ils évoluaient. C'est sur base de ce constat que la volonté de créer un document permettant aux uns et aux autres de mieux se connaître a été imaginé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Pour survivre, l'agriculteur doit s'adapter aux exigences du monde d'aujourd'hui et en particulier de la Politique Agricole Commune, en perpétuelle évolution.
L'agriculture d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec l'imaginaire collectif (mode de travail, taille des exploitations, …). La commune peut apporter un soutien aux agriculteurs en aidant à mieux faire connaître le monde agricole (ex : normes, réglementations strictes).
Il s'agit de développer une complémentarité entre la commune, les citoyens, et les agriculteurs.

4. LOCALISATION

/

5. TÂCHES À RÉALISER

Il s'agit de mettre un groupe de travail en place pour :

- Analyser les « chartes » existantes ;
- Évaluer l'intérêt d'autres solutions potentielles (calendrier, agenda, vidéo,…) ;
- Choisir la formule qui sera utilisée ;
- Organiser un concours pour associer la population (écoles) à sa réalisation ;
- Faire un appel d'offre.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de renforcer l'identité communale, valoriser le patrimoine, améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emploi n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

II.13. RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de favoriser l'accueil des nouveaux habitants le projet vise la rédaction et la distribution d'un guide communal reprenant des informations pratiques (gestion des déchets, liste des associations, etc.). La charte de convivialité (autre projet du lot II) sera également distribuée aux nouveaux habitants, et en particulier les néo-ruraux qui devront s'adapter au cadre de vie de la commune.
Un système de parrainage sera mis en place par quartier.
Une réunion annuelle avec les nouveaux habitants sera organisée et proposera diverses activités.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

L'information des nouveaux habitants était déjà citée lors des premières consultations de la population. Le présent projet a été mentionné lors de groupes de travail, notamment sur base du témoignage d'une nouvelle habitante exprimant sa difficulté d'intégration et de rencontre avec les autres habitants.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans une dynamique visant à limiter l'effet dortoir et à impliquer les habitants dans la vie de leur commune. Il s'agit en outre d'affirmer le caractère rural de la commune, en informant les néo-ruraux que le mode de vie rural est différent du mode de vie urbain (par exemple, l'activité agricole ne doit pas être ressentie comme une nuisance).

4. LOCALISATION

Le projet porte sur l'ensemble du territoire communal.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Concevoir et réaliser des brochures d'accueil.
- Mettre en place une procédure d'accueil dès l'inscription des nouveaux habitants dans la commune.
- Établir une collaboration entre les services de l'administration et les personnes ressources des différents quartiers.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de renforcer l'identité communale et d'améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Aucune création d'emplois n'est envisagée dans le cadre de ce projet.

II.14. CRÉATION D'UNE DYNAMIQUE INTER-ASSOCIATIONS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise d'une part à améliorer les échanges entre associations par la création d'une plate-forme commune réunissant les associations mais permettant également d'établir le dialogue avec la commune et les habitants.
La création de la plate-forme d'échanges entre associations pourrait mener à la réalisation de partenariats, la création de projets communs, le développement de synergies.

D'autre part, l'élaboration d'un programme commun permettrait aux associations de se faire connaître. Il s'agit dès lors d'améliorer la communication en diffusant les avis d'activités via le site internet communal et via la réalisation d'un annuaire des associations.

A noter que des premières actions ont déjà été menées dans ce sens :

- Le site internet permet à l'heure actuelle de relayer diverses activités organisées dans la commune, et un agenda des réservations des salles a été mis en ligne.
- Un conseil consultatif des utilisateurs du hall omnisports va être mis sur pied, en vue d'en cogérer l'occupation et de permettre les rencontres entre les associations, quelles soient culturelles ou sportives. Une demande de subvention (Fondation Roi Baudouin) a été introduite pour engager une personne devant structurer l'ensemble. Il s'agira par la suite de réaliser un centre sportif local intégré.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Ce projet a été mentionné lors des consultations de la population et par les membres de la CLDR, notamment lors de groupes de travail.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le secteur associatif olnois est très diversifié mais parfois peu connu des habitants. La mise en lumière des activités des associations permet de favoriser leur développement, et d'inscrire Olne en tant que commune vivante de façon à modérer l'effet dortoir.

4. LOCALISATION

Ce projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Création d'un centre sportif local intégré et mise en place d'un conseil consultatif des utilisateurs du hall omnisports ;
- Création d'une plate-forme réunissant toutes les associations de la commune et élaboration d'un programme commun des activités.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les deux objectifs principaux visés par ce projet sont d'une part de « renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux » et surtout « d'améliorer les dynamiques de rencontre ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

L'engagement d'un gestionnaire de l'infrastructure sportive devra être envisagé, cette personne pouvant également avoir pour mission de coordonner la plate-forme inter-associations.

II.15. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE ET DES ÉDIFICES REMARQUABLES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de réaliser un inventaire du petit patrimoine et des édifices remarquables et de le faire connaître. Sont concernés autant les éléments des propriétés publiques que privées.

Parmi le petit patrimoine, on peut citer les croix, potales, piliers en pierres, échaliers, puits, tombes, murs en pierres sèches, murets, biefs, fontaines, abreuvoirs, portes d'entrées, etc... .

En ce qui concerne les édifices remarquables, les membres de la CLDR ont notamment attiré l'attention sur : la ferme et la tour du château d'Olne, l'ancienne distillerie à Olne, les anciens moulins, les habitations du centre d'Olne, le hameau de Gélivaux, la maison blanche de Riéssonsart, le Fief, les séchoirs à chardons, les chapelles, les ponts, la ferme seigneuriale,
En outre, il est intéressant de signaler qu'il existe deux brochures relatives au patrimoine olnois : « Visages d'Olne » et « Olne, le petit patrimoine ».

L'inventaire du patrimoine comprendra un relevé de l'état sanitaire des éléments.

Les éléments du patrimoine public qui le nécessitent seront rénovés et mis en valeur.
La mise en valeur consiste à améliorer l'accessibilité, la visibilité (éclairage, signalisation, information, fleurissement, ...) et les abords (espace de repos, plantations,…) des éléments du patrimoine.

Les propriétaires privés seront incités à entretenir et valoriser leur patrimoine, notamment en rappelant les subventions existant au niveau du département de la DGO4, Direction de la restauration, Petit patrimoine populaire wallon.

L'asbl Qualité Village Wallonie sera consultée ainsi que l'asbl Les plus beaux villages de Wallonie. La bibliothèque proposé d'également participer au projet.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations de la population, les habitants avaient émis la volonté de mettre en valeur le patrimoine architectural et le petit patrimoine de la commune. Les membres de la CLDR ont également appuyé cette idée à de nombreuses reprises, notamment lors d'un groupe de travail sur le thème du patrimoine.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La population est très attachée au petit patrimoine et aux bâtiments remarquables de la commune, comme témoignage historique. La manifestation « Olne Autrefois » atteste de l'intérêt des Olnois pour l'histoire singulière de leur commune. En outre, depuis peu, Olne fait partie des « Plus beaux villages de Wallonie » en raison notamment du cadre bâti rural traditionnel remarquable et de la volonté de développer de nouveaux produits touristiques. Dans cette optique, la proposition de valorisation de certains édifices remarquables se justifie pleinement.
Récemment une brochure sur le petit patrimoine olnois a également été éditée mais la dégradation de certains éléments nécessite d'envisager des travaux de rénovation.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur l'ensemble du territoire communal.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Faire appel à « Qualité village Wallonie », qui propose un accompagnement pour la mise en valeur du petit patrimoine et des édifices remarquables.
- Réaliser un inventaire comprenant une analyse de l'état sanitaire des éléments du patrimoine.
- Rénover certains éléments.
- Faire connaître le patrimoine (site internet, brochures, panneaux, visites organisées thématiques).

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de « renforcer l'identité communale » et de « valoriser le patrimoine ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans ce projet.

II.16. MISE EN PLACE D'ACTIONS COMMUNALES VISANT LA GESTION DES EAUX DE PLUIE ET LEUR RÉCUPÉRATION.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En ce qui concerne la gestion des eaux de pluie

Il s'agit de lutter contre les inondations et les érosions ainsi que d'assurer le réapprovisionnement des nappes souterraines .
Les actions viseront à ralentir le ruissellement, stocker et infiltrer les eaux de pluies non polluées par exemple par la création de noues, fossés, tranchées, espaces inondables, toitures stockantes, puits d'infiltration, par la mise en place de mesures agri-environnementales, etc...
Il s'agit également de mener des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et propriétaires privés afin de garantir une pérennité des mares et zones humides intéressantes.

En ce qui concerne la récupération des eaux de pluie

La récupération des eaux de pluie est à favoriser dans le cadre d'effort global d'économie des ressources naturelles.

L'eau de pluie peut être utilisée :

- par les particuliers : pour l'alimentation des WC, du lave linge, arrosage du jardin, du potager, nettoyage des véhicules, remplissage des piscines ;
- par les agriculteurs : élevage, nettoyage, arrosage ;
- par les collectivités locales : divers nettoyages (routes, trottoirs, véhicules, salles des fêtes, etc.) ; arrosage (espaces verts, terrains de sport, etc.) ; stockage (réserve pour les pompiers, réserve pour le remplissage des piscines, etc.)
- etc...

Le projet consiste d'une part à équiper les bâtiments publics communaux avec une citerne de récupération des eaux de pluie et de faire respecter la législation en matière de nouvelles constructions.
Actuellement, la législation oblige les nouvelles constructions à prévoir une citerne de récupération d'eau de pluie. Or, dans certains cas, les descentes de toit ne sont pas raccordées à la citerne. Il faudrait intervenir pour que la législation soit réellement respectée.

Le projet doit permettre l'innovation en ce qui concerne les infrastructures de récolte et d'utilisation de l'eau de pluie.
Enfin, à terme, des visites d'infrastructures pourront être développées sur la commune afin de mieux sensibiliser la population à cette problématique.

En ce qui concerne l'exemplarité de la commune

La commune devrait donner l'exemple en équipant les bâtiments communaux avec une citerne d'eau de récupération.
Il faut ici signaler qu'il existe une ancienne citerne sous la place. Les eaux des toits de la maison communale et de l'église pourraient y être récoltées afin de favoriser le recyclage de l'eau de pluie et d'éventuellement réactiver la fontaine.

Les participants au groupe de travail rappellent que les moulins banaux constituaient une spécificité d'Olne. Cette spécificité basée sur la thématique de l'eau pourrait être

valorisée et déclinée sous différents aspects (Pompe à la Falize, moulin Lochet, 1ère centrale électrique, mares en zone Natura 2000). L'eau pourrait être un thème fédérateur pour l'identité olnoise, à mettre en relation avec une boucle de promenade thématique.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors d'un groupe de travail portant sur l'objectif d'améliorer l'état de l'environnement que le projet de gestion et de récupération des eaux de pluies a émergé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

L'eau est omniprésente à Olne que ce soit par les cours d'eau qui donnent leur identité à plusieurs entités paysagères, par l'importance et la régularité de sa nappe phréatique ou les nombreux vestiges de moulins et biez qui confirment le lien spécial qui existe depuis toujours entre les Olnois et l'eau.
En outre, la récupération d'eau de pluie permet aux usagers de faire des économies et de préserver la ressource en eau. La récupération des eaux de pluie présente par ailleurs un intérêt en limitant les impacts des rejets d'eau pluviale ce qui permet de diminuer l'impact causé par l'imperméabilisation croissante des sols et les problèmes d'inondation qui peuvent en découler. De plus, la consommation d'eau par l'homme ne cesse d'augmenter alors que les ressources disponibles restent identiques, le coût économique et écologique du traitement de l'eau augmente considérablement.
Il est donc primordial de préserver l'eau douce, qui ne représente que 3% de l'ensemble des réserves d'eau sur terre. Si on considère que près de 50% de l'eau consommée par le Belges ne nécessite pas d'être potable, un système de récupération permet jusqu'à 50% d'économie sur la facture des citoyens, sans compter le soulagement du réseau public.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Établir un diagnostic des travaux de gestion des eaux de pluie à réaliser sur le domaine public et programmer ces travaux.
- Équiper les bâtiments communaux d'un système de systèmes de récupération des eaux de pluies et faire fonctionner la fontaine de la place du village.
- Mettre en valeur les actions communales réalisées.
- Sensibiliser les agriculteurs aux mesures agri-environnementales.

- Sensibiliser les citoyens à la récupération des eaux de pluies.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit avant tout d'améliorer l'état de l'environnement. À cela on peut ajouter les objectifs de valoriser le patrimoine et de renforcer la qualité paysagère.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La présence d'un éco-conseiller dans la commune pourrait être envisagée dans le cadre de ce projet.

Programme communal de développement rural
Commune de Olne

Partie IV – Projets

Fiches projets – LOT III

pissart æ
architecture et environnement

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur....3

III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés....5

III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert....7

III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart....9

III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart....11

III.6. Création de logements pour seniors....13

III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart....15

III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne....17

III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.19

III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,21

III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale....23

III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux....25

III.13. Mise en service d'un bus multi-services....27

III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet....29

III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction....31

III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes....33

III.17. Mise en place d'une agence de développement local....35

III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.37

III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier....39

III.20. Mise en place d'un projet « land art »....41

III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur....43

III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.....45

III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.....49

III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.....51

III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.....53

III.1. CRÉATION D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ DE TYPE FERME DIDACTIQUE VALORISANT LE SAVOIR-FAIRE DE L'AGRICULTEUR.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise :

- la production de produits agricoles (exploitation à taille humaine);
- la création d'un potager collectif à l'ancienne (cf. Projet III.2.) ;
- la création d'un verger conservatoire (cf. Projets I.8. et III.26.) ;
- l'organisation d'activités didactiques (cf. Projet II.3.) ;
- la vente et la valorisation des produits, et leur insertion dans une entreprise de type travail adapté ;
- la reconnaissance du lieu par la population, en tant qu'espace de rencontres ;
- ...

Le développement d'une entreprise de travail adapté est à associer à ce projet, en coordination avec le CPAS. Cette entreprise, outre la vente et la valorisation des productions pourrait proposer des activités diversifiées telles que des services aux personnes âgées, l'entretien de vergers conservatoires, etc...

La création d'un établissement HORECA et d'une vitrine des produits du terroir pourraient également être envisagés en lien avec la ferme didactique.

La fréquentation de la ferme didactique par les enfants d'une part mais aussi par les habitants et par les touristes est à considérer et à mettre en lien avec le projet II.11. relatif à la promotion du tourisme.
La bibliothèque pourrait également participer au projet.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est un des membres de la CLDR qui a soumis le projet à la commission, sur l'exemple de la ferme des Pilifs basée à Bruxelles. Le projet a rencontré les faveurs de la CLDR. Il devra être adapté à l'échelle du territoire.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les acteurs privés et la commune ainsi que la SAW-B (fédération des entreprises d'économie sociale) et l'Entreprise de Travail Adapté Les Gaillettes. En outre, la ferme Nos Pilifs à Bruxelles a été visitée fin 2010 afin d'alimenter les réflexions.
Le projet est en lot III car les porteurs privés pressentis à ce stade ne pourront se lancer avant 3 ou 4 ans.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet global s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement et permet de concilier ruralité et modernité. Le projet permet de mettre l'accent sur les activités du monde rural agricole, sur les caractéristiques paysagères du bocage. Il permet également un développement économique et la dynamisation des modes de rencontres. Par ailleurs, le projet permet à chacun de trouver une place dans la société, par la création d'une entreprise de travail adapté ou d'insertion, connexe aux activités de la ferme.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont multiples : « valoriser le patrimoine » (patrimoine agricole traditionnel), « valoriser et renforcer la qualité paysagère » (plantation d'un verger, entretien du bocage), « améliorer les dynamiques de rencontre », « augmenter et diversifier les activités économiques et les services »,

III.2. CRÉATION D'UN POTAGER COLLECTIF DE FRUITS ET LÉGUMES OUBLIÉS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer un potager traditionnel, mettant les fruits et légumes oubliés (panais, topinambour, rutabaga, ...) en avant. L'entretien du potager sera envisagée de manière collective et respectueuse de l'environnement.

La création de ce potager peut être envisagée avec l'aide du CPAS, du cercle horticole olnois ou d'autres associations. La bibliothèque propose d'également participer au projet.

Le projet de potager collectif peut être mis en lien avec le projet d'entreprise de travail adapté lié à la création d'une ferme didactique (Projet III.1) ainsi qu'avec la création d'un parcours didactique entre le village et les Fosses (Projet II.3.).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Il s'agit d'un projet proposé lors du groupe de travail relatif au patrimoine.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet permet de (re)découvrir le savoir agricole ancestral et de le mettre en pratique avec les connaissances actuelles de l'agriculture biologique. Il s'agit également de créer un espace collectif de convivialité, de partage et d'échange de savoirs-faire.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont multiples : « valoriser le patrimoine », « améliorer les dynamiques de rencontre », « améliorer l'état de l'environnement ».

III.3. CONSTRUCTION D'UN ATELIER RURAL À DESTINATION DES ENTREPRISES LOCALES, ABRITANT UN MARCHÉ COUVERT.

1. DESCRIPTION DU PROJET

D'une part, ce projet vise à permettre à des petites entreprises de louer un espace modulable dans un bâtiment voué aux activités économiques.

Il s'agit donc, pour la commune, de mettre un tel bâtiment à disposition des jeunes entreprises locales ou des entreprises en voie d'expansion, via un contrat de location pour une durée déterminée. La création d'un bureau de services pour aider les indépendants peut également être associée à ce projet.

D'autre part, la création d'un atelier rural devrait permettre la valorisation des produits du terroir par notamment le développement d'un lieu permanent de commercialisation des produits du terroir (marché couvert).
Il s'agira de créer un circuit local dans la commune (ou à une échelle supracommunale) permettant la vente de biens (viande, fruits, etc.) produits par les agriculteurs olnois ou de la région.
Cet aspect du projet est à mettre en relation avec la création d'une vitrine des produits du terroir et avec la création d'un verger conservatoire qui pourrait aboutir au développement d'activités de pressage de pommes et de poires par exemple.
Il faut également inciter les Olnois à acheter les produits locaux (la charte de convivialité pourrait être un vecteur de promotion et d'incitation à la découverte des produits locaux).

La construction d'un atelier rural peut être envisagée, de même que la rénovation d'un bâtiment existant. Le choix du site dépendra notamment de la proximité avec les habitations et les réseaux de communication, afin d'éviter certaines nuisances.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les animateurs de la Fondation Rurale de Wallonie ont proposé ce projet de construction d'un atelier rural, car celui-ci permet la mise en oeuvre de propositions émises par les membres de la CLDR, tels que la création d'une vitrine des produits du terroir, d'un

marché hebdomadaire, d'une entreprise de travail adapté, l'aménagement du site de Gomelevay,

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La mise en place d'un atelier rural permettrait de compléter l'offre proposée par la SPI+ dans l'îlot rural d'entreprises à Belle Maison, et de jouer le rôle de « bâtiment relais ».
D'autre part, la commercialisation des produits d'Olne n'est plus possible via les commerces locaux (la boucherie et le petit marché à légumes ont disparu). Il est donc nécessaire de recréer une structure pour y vendre les produits régionaux.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Plusieurs objectifs sont visés par ce projet : « Renforcer l'identité communale », « Valoriser le patrimoine », « Augmenter et diversifier les activités économiques et les services », et éventuellement « établir des synergies transcommunales ». Ce projet peut participer à limiter l'effet dortoir en développant de l'emploi et une offre commerciale spécifique et de proximité, favorisant également les rencontres entre habitants.

III.4. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE À RIÉSSONSART.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une place publique de convivialité en aménageant le carrefour entre Rièssonsart et Les Heids, à côté de la plaine de jeux actuelle.
La place devra être aménagée en tenant compte des aspects de sécurité routière et de l'urbanisation future des alentours. Les aménagements pourraient inclure des valves, un petit parking, une aire de pique-nique, un espace de jeux en bois. Les aménagements de la place devront permettre l'organisation de festivités.
Des groupes de travail, impliquant des habitants du quartier de Riéssonsart, devront être organisés afin de préciser le projet. Le périmètre d'étude, en plus de l'espace public actuel, pourrait compendre l'espace de la plaine de jeux ainsi que les quelques terrains environnants.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne	X		

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

L'espace situé à proximité de la plaine de jeux a fait l'objet de suggestions d'aménagements lors d'une visite de terrain avec les membres de la CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Excepté la plaine de jeux et le terrain de pétanque, Rièssonsart ne compte pas d'espace de convivialité permettant l'organisation de festivités.
Le potentiel foncier est encore important à l'heure actuelle à Rièssonsart. L'arrivée future de nouveaux habitants nécessitera la création de nouveaux espaces de rencontre, de convivialité et de festivités, permettant d'enrayer l'effet « commune dortoir » et de développer un sentiment d'appartenance à la commune, surtout dans ce quartier excentré.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

La création d'espaces de rencontre vise les objectifs suivants : « renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux » et « améliorer les dynamiques de rencontres ».

III.5. AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE VILLAGE À RIÉSSONSART.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'aménager des locaux, pour y permettre les réunions en petits groupes, ou l'utilisation comme dépôt de matériel, en vue de développer le tissu associatif et les relations de voisinage.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne	X		

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les animateurs de la Fondation Rurale de Wallonie ont proposé ce projet de maison de village à Riéssonsart.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Il s'agit de recréer des liens sociaux et des relations de voisinage dans ce quartier résidentiel de la commune, afin de limiter l'effet « dortoir ». Rappelons que Riessonsart est la partie la plus peuplée de la commune mais qu'elle ne dispose que de peu d'espaces de rencontre.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit principalement d'améliorer les dynamiques de rencontre. Il s'agit également de renforcer l'identité communale en valorisant la vie associative.

III.6. CRÉATION DE LOGEMENTS POUR SENIORS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer des logements adaptés aux seniors. Il peut s'agir de logements groupés ou d'une résidence services,

Le hameau de Saint-Hadelin, deuxième pôle de la commune, a été retenu afin d'équilibrer le territoire (le village d'Olne devant bénéficier d'un projet de logements intergénérationnels programmé en lot II).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations de la population, la problématique du manque de logements adaptés aux seniors avait été signalée. Le risque de départ des seniors vers d'autres communes a été perçu comme une menace pour le développement par les membres de la CLDR. La création de logement pour seniors a été abordée lors de groupes de travail et en réunion de CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet vise à permettre à la population locale de rester sur le territoire et à maintenir un équilibre dans la composition de la population.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le premier objectif visé est « d'offrir des logements répondants aux besoins de la population » en amenant une nouvelle offre en logements adaptés aux seniors.

III.7. AMÉNAGEMENT DU SITE DE VIEUX-SART.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En 2019, les 35 ha de la carrière du Bay-Bonnet feront partie du domaine communal.

L'aménagement des terrains connexes à la carrière devra faire l'objet d'une réflexion, tenant compte de la fréquentation future de la carrière du Bay-Bonnet par le public.

L'aménagement du site du Vieux-Sart sera réalisé en tenant compte notamment de la présence d'un monument à valoriser, de la ferme de la Basse à proximité, d'une doline et de la problématique des eaux usées.

Une grande partie du site est localisée sur terrains privés, avec droit de préemption. La commune pourrait donc acheter ces terrains après l'exploitation de la carrière. Il s'agira par la suite de nettoyer le chantoir et de débroussailler la ferme de la Basse afin de valoriser le point de vue depuis le Monument du Vieux-Sart, ...

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	X
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors d'une visite de terrain avec les membres de la CLDR que le projet d'aménagement du site de Vieux-Sart a émergé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet est à mettre en lien avec la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet. Il s'agit de profiter des opportunités liées au droit de préemption sur les terrains connexes à la carrière pour créer un projet global, valorisant les éléments remarquables existants à proximité de la carrière (Monument du Vieux-Sart, site karstique, ferme de la Basse). Signalons également que le site du Vieux-Sart présente une localisation intéressante, directement en lien avec une boucle de promenade thématique.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

En lien avec le réaménagement de la carrière du Bay-Bonnet, il s'agit de valoriser le patrimoine, de renforcer la qualité paysagère, d'améliorer l'état de l'environnement, d'établir des synergies transcommunales, d'améliorer les dynamiques de rencontre, de diversifier les activités économiques par le développement d'un tourisme doux, ...

III.8. AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE VILLAGE À OLNE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Comme mentionné dans le projet de PCA sur le site de la Falise (cf. Lot I), il est nécessaire de prévoir des équipements communautaires permettant de répondre aux besoins en locaux pour les mouvements de jeunesse et les associations villageoises, le bâtiment des Montagnards devant probablement être démoli dans le futur, étant donné son état actuel.
Le projet d'aménagement d'une maison de village pourrait répondre à ce besoin.

Il s'agit d'aménager des locaux, pour y permettre les réunions en petits groupes, ou l'utilisation comme dépôt de matériel, en vue de développer le tissus associatif.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet a émergé lors du groupe de travail consacré aux dynamiques de rencontre. La fréquentation actuelle de la salle des Montagnards par des associations, et sa démolition future ont orienté la réflexion vers les besoins en locaux destinés aux associations.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Il s'agit de lutter contre l'effet dortoir en aidant les associations de la commune à organiser leurs activités.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit principalement d'améliorer les dynamiques de rencontre. Il s'agit également de renforcer l'identité communale en valorisant la vie associative.

III.9. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC ENTRE LE VILLAGE D'OLNE ET LE HAMEAU DE FROIDBERMONT.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Actuellement, ce sont des terrains libres d'urbanisation, face au cimetière, qui marquent la transition entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont. Le projet vise à terme à aménager un espace public de transition entre les deux entités.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La question de la transition entre Olne et Froidbermont a été abordée dans le schéma de structure communal.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

L'aménagement d'un espace public de transition se justifiera particulièrement en cas d'urbanisation des terrains libres. Il s'agira d'établir une relation entre les deux entités tout en respectant leurs identités propres. La participation de la CLDR et des habitants dans l'aménagement des espaces publics facilite leur appropriation par la population.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de renforcer l'identité communale et de favoriser les échanges entre le village et les hameaux. Il s'agit également d'améliorer les dynamiques de rencontre.

III.10. CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE BIO-MÉTHANISATION, DÉVELOPPEMENT DE LA COGÉNÉRATION,

1. DESCRIPTION DU PROJET

a. Construction d'une unité de bio-méthanisation

Le projet consiste en la construction et la mise en oeuvre d'une infrastructure de biométhanisation afin de valoriser les biomasses agricoles produites principalement sur le territoire communal, pour satisfaire le maximum des besoins énergétiques du domaine communal. Le biogaz produit sera valorisé dans un module de cogénération qui produit simultanément de l'électricité et de la chaleur.

Une étude de faisabilité devra préalablement être réalisée.
Les besoins énergétiques du domaine communal et le potentiel énergétique de la biomasse disponible devront être analysés. L'étude tiendra compte de l'intérêt porté par les agriculteurs au projet ainsi que sa viabilité économique. Le concept technique devra être affiné en termes de dimensionnement et de localisation de l'unité de bio-méthanisation, notamment.

Ce projet permet d'établir un partenariat entre agriculteurs, Commune et habitants.

b. Développement de la cogénération

Le développement de la cogénération peut-être envisagé indépendamment de l'unité de bio-méthanisation.
Le principe de la cogénération est de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité. Grâce à cette production combinée, les pertes d'énergie se réduisent de manière significative. L'étude de faisabilité traitera également des aspects liés à la mise en place d'une unité de cogénération.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des premières consultations de la population, les habitants ont mentionné leur intérêt pour les problématiques liées à l'énergie. Le développement des énergies alternatives et la mise en place d'un système de cogénération avait notamment été cités. Les membres de la CLDR poursuivent la réflexion et visent à assurer l'autonomie énergétique de la commune au maximum. Ce projet permet d'y contribuer.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la démarche de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la production et de la consommation d'énergie renouvelable s'inscrivant dans les politiques de développement durable, de lutte contre l'effet de serre, et de diminution des dépenses énergétiques.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de « promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie », en développant la complémentarité entre la Commune, les citoyens et les agriculteurs pour tendre vers une autonomie énergétique de la commune.

III.11. CRÉATION D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA VIE RURALE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le centre d'interprétation regroupera les fonds d'histoire du patrimoine, des arts, les anciens métiers (travail de la laine, culture des cardères à foulons, anciens moulins, clouteries, carrières, ...).
La plantation d'une parcelle de cardères à foulons pourrait être envisagée.
Des collaborations avec les écoles, la bibliothèque, et la Maison du Tourisme du Pays de Herve doivent également être envisagées

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

L'idée de créer un centre de la vie olnoise a été signalée lors de consultations de la population et a également été reprise lors de groupes de travail.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet permet d'inscrire Olne dans une dynamique touristique mettant en valeur ses richesses et son histoire. Il permet également de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, à la vie de leur commune d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de renforcer l'identité communale. Il s'agit également de valoriser le patrimoine historique, naturel et bâti. Il faut également citer le développement d'un tourisme doux et l'établissement de synergies transcommunales avec les communes voisines et le Pays de Herve.

III.12. MISE EN VALEUR DU HAMEAU DE GELIVAUX.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le hameau de Gelivaux est entièrement situé en zone agricole au plan de secteur et fait l'objet d'un périmètre RGBSR (Règlement Général pour les Bâtisses en Site Rural).
Le hameau renferme une haute valeur patrimoniale et sa mise en valeur doit être envisagée. Il s'agit de réhabiliter des vergers, de rénover les murs en pierres sèches, de mettre en valeur la mare classée Natura 2000. Il s'agit également d'aménager des aires de croisements pour les véhicules, les voiries étant étroites.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors d'une visite de terrain avec les membres de la CLDR que les différents aspects de ce projet ont été cités.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Gelivaux a récemment été repris dans un périmètre RGBSR, attestant de la grande qualité patrimoniale du hameau. Il est nécessaire de poursuivre la mise en valeur des richesses traditionnelles de Gelivaux par des actions communales et des actions participatives.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de valoriser le patrimoine et la qualité paysagère du hameau de Gelivaux et de participer au renforcement de l'identité communale.

III.13. MISE EN SERVICE D'UN BUS MULTI-SERVICES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une structure communale mobile, regroupant différents services publics et privés. L'action du bus multiservices doit pallier les problèmes de mobilité et de déplacement que peut rencontrer une personne habitant en zone rurale où les services proposés font défaut. Il s'agit donc de permettre à ces personnes de réaliser leurs démarches administratives, demander des documents et obtenir de l'information.

Le bus peut abriter des permanences pour divers organismes (FOREM, syndicats, Office de la Naissance et de l'Enfance, Centre Public d'Action Sociale, mutuelle, …), proposer un accès à internet, vendre des tickets SNCB – TEC, proposer des services postaux, faciliter le commerce de détail, participer au développement de groupements d'achat (par exemple en soutien aux producteurs locaux),

Enfin, il serait intéressant que le projet prévoit l'achat d'un véhicule électrique, fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet a été mentionné lors d'un groupe de travail relatif à la mobilité.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le réseau de transports en commun est peu développé à Olne. Certains habitants ont donc difficilement accès aux services à la population. Le bus multi-services pourrait apporter une réponse à ces deux problématiques.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le projet vise à améliorer l'accessibilité aux services.

III.14. RÉHABILITATION DE LA CARRIÈRE DU BAY-BONNET.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de mener les travaux de réaménagement de la carrière du Bay-Bonnet, selon le programme qui aura été déterminé par le groupe de réflexion en lot I. Il s'agit également d'assurer une bonne gestion du site, son entretien, sa promotion.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	X
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations des habitants, la réhabilitation des carrières afin qu'elles deviennent des atouts et non des « boulets » avait été citée. Le projet a été mentionné à plusieurs reprises dans des groupes de travail.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La carrière du Bay-Bonnet représente, sans conteste, un important potentiel pour le développement de la commune d'Olne, tant en ce qui concerne la valorisation du patrimoine naturel (écologique et paysager), la sensibilisation aux domaines de l'écologie et de la géologie, l'utilisation du site pour l'organisation d'événements, la mise en relation avec le réseau de balades, le développement d'un tourisme doux, ...
Signalons également que ce projet rejoint les options du schéma de structure communal.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Ce projet est un projet global qui vise plusieurs objectifs. Il s'agit de valoriser le patrimoine, de renforcer la qualité paysagère, d'améliorer l'état de l'environnement, d'établir des synergies transcommunales, d'améliorer les dynamiques de rencontre, de diversifier les activités économiques par le développement d'un tourisme doux, ...

III.15. CRÉATION D'UNE MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE, DE LA CONSTRUCTION.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une structure de sensibilisation et d'information dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la construction, pour le grand public. Cette structure permettra d'exposer des techniques, des matériaux.
Des conférences pourront y être réalisées, etc...
La création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction doit être envisagée comme un projet intercommunal avec l'asbl Pays de Herve Futur comme partenaire, par exemple.
Le bâtiment abritant la structure, que ce soit une nouvelle construction ou une rénovation, se devra d'être exemplaire.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors du groupe de travail portant sur la thématique de l'énergie, la création d'une « maison de l'énergie » comme lieu représentatif et lieu d'organisation de conférences, ateliers, etc. a été citée.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la politique actuelle du développement durable, notamment les aspects liés à l'économie d'énergie et à la prise en compte de l'environnement, dans le domaine de la construction et par le grand public.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser aux économies d'énergies et améliorer l'état de l'environnement.

III.16. CRÉATION D'UN SENTIER DES SENSATIONS ET DES DÉCOUVERTES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce sentier devra permettre d'appréhender le paysage par la vue mais également par les autres sens (toucher, matières, odeurs, variations des lumières, ambiances, …) qui permettent de ressentir le paysage d'une autre manière. Il s'agit non seulement de regarder mais également d'être plongé dans le milieu.

Le projet vise à développer la connaissance du paysage et sensibiliser la population d'une manière originale. Le projet de sentier des sensations peut également constituer un point d'attrait touristique. Son aménagement pourrait être mis en lien avec des projets d'interventions d'artistes d'une part et des structures éphémères proposées dans le cadre du projet de « land art », d'autre part.

La création d'un sentier des sensations pourra être accompagnée de la réalisation d'un document didactique.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population le souhait de mieux exploiter le patrimoine rural extraordinaire et la beauté paysagère en termes de visibilité extérieure avait été exprimé.
Le projet de sentier des sensations a émergé lors du groupe de travail consacré à la thématique du paysage. Une des personnes ressource a en effet fait remarquer que la notion de paysage est basée sur l'image mais que d'autres approches sont à considérer en rapport avec les autres sens.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

L'implantation d'un projet land art permet de valoriser le paysage en l'inscrivant dans une nouvelle dynamique, conciliant ruralité et modernité, et permettant le développement d'un tourisme doux.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le projet a pour objectifs directs la valorisation du patrimoine et du paysage. Il s'agit d'inciter la population et les visiteurs à comprendre le milieu. Le caractère original du projet pourrait participer au développement d'une offre touristique.

III.17. MISE EN PLACE D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.

1. DESCRIPTION DU PROJET

L'agence de développement local, éventuellement créée avec une ou plusieurs communes voisines (Pepinster, Herve, Soumagne,…) aura pour mission principale de :

- réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local ;
- initier et animer ce partenariat qui associe les pouvoirs publics, les secteurs privé et associatif sur le territoire de la commune ou des communes associées ;
- identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emplois ;
- déterminer, dans le plan d'actions, les objectifs prioritaires et mettre en œuvre ceux-ci ;
- susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'actions ;
- utiliser prioritairement les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises du territoire communal et de maintenir ou développer l'emploi durable ;
- participer au réseau des A.D.L. afin de contribuer aux échanges de connaissances et de bonnes pratiques acquises et appliquer celles-ci sur le territoire communal ;
- articuler le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial (maison du Tourisme du pays de Herve par ex.).

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Ce projet a été proposé en fin d'élaboration du PCDR par les Agents de développement de la FRW à la CLDR. Cette dernière qui a confirmé l'intérêt de la fiche projet et a décidé de le mettre en lot III.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La création du de l'îlot rural d'entreprises à Belle-Maison, l'absence de structure et/ou d'infrastructure à vocation touristique sur le territoire communale, la volonté de soutenir les producteurs locaux, de créer une activité liée au maraîchage au centre du village, de développer l'agroforesterie,... sont autant de raisons qui justifient l'intérêt pour la création d'une ADL. Toutefois, vu la taille de la Commune, cette agence sera créée en association avec au moins une commune voisine.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit d'augmenter et diversifier les activités économiques et les services, et d'établir des synergies transcommunales.

III.18. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS MENANT À LA RÉHABILITATION DE LA CARRIÈRE DE FORÊT-TROOZ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'étudier les possibilités de réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz, actuellement exploitée par la société Holcim. Il s'agit également d'entamer les travaux de réhabilitation, en tenant compte notamment des aspects liés à la valorisation écologique et paysagère du site, à la sécurisation des accès au site,

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations des habitants, la réhabilitation des carrières afin qu'elles deviennent des atouts et non des « boulets » avait été citée. Le projet a été mentionné à plusieurs reprises dans des groupes de travail.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Il est important de considérer le potentiel des sites des carrières au terme de leur exploitation. L'aménagement des sites des carrières constitue un enjeu important pour la commune afin d'assurer une cohérence dans l'aménagement du territoire et le développement communal et d'éviter le développement anarchique des sites.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de valoriser le patrimoine, de renforcer la qualité paysagère, d'améliorer l'état de l'environnement, d'établir des synergies transcommunales, ...

III.19. ORGANISATION DE RENCONTRES FESTIVES ET DE RENCONTRES DE QUARTIER.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'une part d'organiser des fêtes annuelles dans les hameaux et de soutenir les petites fêtes de quartier. Diverses animation seront envisagées, comme par exemple la création d'une histoire théâtrale dans les rues.

Il a notamment été proposé d'acquérir un chapiteau communal à disposition des associations. On peut également citer la construction d'une structure amovible, démontable/déplaçable qui permettrait de faciliter les initiatives avec matériel commun aux associations (ex : barbecue sur remorque, ...). Enfin, il faut aussi envisager la mise à disposition d'un lieu de dépôt accessible aux associations.

D'autre part, il s'agit de redynamiser les comités de quartier existants et d'en créer pour les quartiers qui n'en disposent pas. Les comités de quartier sont des relais entre les habitants et le Collège.

Enfin, il s'agit également de soutenir les initiatives privées telles que les barbecues de quartier, les activités de dépollution, les fêtes locales, ...

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population, le souhait de soutenir des fêtes de quartier et de créer des moments de rencontre dans les hameaux avait déjà été évoqué, de même que multiplier les rencontres entre hameaux.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet vise à limiter l'effet dortoir et à impliquer les habitants dans la vie de leur commune.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit clairement « d'améliorer les dynamiques de rencontre » et de « renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux ».

III.20. MISE EN PLACE D'UN PROJET « LAND ART ».

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le « land art », « art paysager », correspond à la réalisation d'une intervention artistique dans la nature. Les oeuvres réalisées s'inscrivent dans la mémoire du lieu.
Le schéma de structure repère des « espaces de mise en oeuvre paysagère ». Des interventions d'artistes de type sculptures ou cadrages de vues peuvent y être envisagées, en privilégiant l'utilisation de la végétation et des matériaux naturels dans les réalisations.
L'organisation d'événements peut également être envisagée en relation avec un projet de land art de manière à exploiter un potentiel touristique et de sensibiliser à cette approche du paysage.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population le souhait de mieux exploiter le patrimoine rural extraordinaire et la beauté paysagère en termes de visibilité extérieure avait été exprimé.
Par ailleurs, certaines options du schéma de structure, dans lequel les aspects liés au paysage prennent une place prépondérante, incitent à utiliser le paysage en tant qu'outil pour développer la connaissance du paysage et sensibiliser la population locale et extérieure, en proposant de mettre en scène le paysage par des interventions ponctuelles et éphémères.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

L'implantation d'un projet land art permet de valoriser le paysage en l'inscrivant dans une nouvelle dynamique, conciliant ruralité et modernité. Le projet land art permet également de créer une dynamique touristique à caractère événementiel.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le projet a pour objectifs directs la valorisation du patrimoine et du paysage. Le caractère événementiel du projet pourrait participer à l'amélioration des dynamiques de rencontre, et au développement d'une offre touristique limitée dans le temps. Des synergies transcommunales pourraient également être développées autour du projet.

III.21. RÉALISATION D'UN DOSSIER DE PCA-R OU DE SAR EN VUE D'UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET GLOBAL DU SITE DE GOMELEVAY, SITUÉ EN ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE AU PLAN DE SECTEUR.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce site est situé dans la continuité du village de Nessonvaux et est longé d'une part par la RN61 et d'autre part par la Vesdre. Il constitue une porte d'entrée dans l'espace urbanisé de la Vallée, et c'est le seul espace urbanisable en contact avec la Vesdre de la commune (avec Moirivay et la carrière de Forêt-Trooz).

L'ensemble du site est repris en zone d'activité économique au plan de secteur.
L'article 30 du CWATUPE spécifie que « *la zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie* ».

Le site présente cependant des opportunités pour l'accueil d'autres fonctions et un aménagement global peut être envisagé en intégrant les divers aspects du développement durable. A proximité du village de Nessonvaux (et de son offre en commerces et services), d'une ligne de bus, dans un cadre agréable le long de la Vesdre, il pourrait en effet accueillir du logement (organisé de manière mixte, logements privatifs, locatifs, intergénérationnels, …), compatible avec une activité de type artisanal.
Le développement d'un espace de loisirs et de détente ainsi que le développement d'une liaison pour les modes doux vers Nessonvaux et Goffontaine pourraient également être envisagés pour valoriser le contact avec la Vesdre, avec une approche supracommunale.
Enfin, le site présente un potentiel didactique intéressant, sur le patrimoine industriel, la centrale hydroélectrique, le cours d'eau.

Actuellement, plusieurs possibilités peuvent être envisagées pour permettre l'installation de fonctions autres que celles citées à l'article 30 du CWATUPE : réaliser un plan communal d'aménagement révisant le plan de secteur (PCA-R, cf. article 48 du CWATUPE et suivants) ou déterminer un site à réaménager (SAR, cf. article 167 du CWATUPE et suivants).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	X
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les particularités du site ont été identifiées lors de l'élaboration du schéma de structure. Lors d'une visite de terrain, les membres de la CLDR ont pu mesurer tout le potentiel que présente cette zone, notamment pour le développement de fonctions autres que l'activité économique.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les habitants, les autorités communales et l'auteur de programme ont soulevé les besoins en matière de mixité de logements. Il est nécessaire de créer des logements de petite taille, des logements abordables de type acquisitif et de type locatif, des logements pour seniors, des logements pour jeunes, des logements intergénérationnels, … . La localisation du site du Gomelevay est optimale pour l'implantation de tels logements : à proximité des commerces et services de Nessonvaux, à proximité d'une route nationale, à environ 1 km de la gare de Nessonvaux, dans un cadre naturel agréable en bord de Vesdre.

Le contact avec la Vesdre constitue une opportunité de développement pour le site du Gomelevay, pour la commune et également pour les communes voisines de la Vallée, avec par exemple l'intégration d'une aire de loisirs/détente à l'aspect didactique à un réseau de voies lentes intercommunal. Le site du Gomelevay, par sa situation dans la Vallée de la Vesdre présente dès lors un potentiel touristique.

Enfin, la présence de la centrale électrique constitue un élément important de sensibilisation à la production d'énergies renouvelables. Des synergies pourraient être développées par la construction de bâtiments exemplaires, à faible consommation d'énergie.

Le site est cependant concerné par un aléa d'inondation moyen. Il est du à la canalisation des eaux de la Vesdre par la route lors de débordements.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés par ce projet global sont les suivants :

- « Valoriser le patrimoine »
- « Promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie »
- « Améliorer l'état de l'environnement »
- « Etablir des synergies transcommunales »
- « Offrir des logements répondant aux besoins de la population »
- « Augmenter et diversifier les activités économiques et les services »

III.22. VALORISATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES DE LA COMMUNE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Exploiter les ressources hydrauliques nombreuses sur la commune :

- construire une microcentrale sur la Vesdre en utilisant le dénivelé entre Olne et la Vesdre
- utiliser les nombreux ruisseaux et moulins pour fournir la commune en électricité

Le réseau hydrographique peut constituer une source d'énergie. La centrale hydroélectrique privée de M. Gamby en est un exemple.
La dénivelée de 60 m entre Olne et Vesdre pourrait être mise à profit : création d'une centrale avec conduite forcée : à étudier (voir si débit suffisant). Cette idée pourrait être financée via le tiers investisseur : pourquoi pas des Olnois.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors de l'organisation d'un groupe de travail sur la thématique de l'énergie que ce projet a émergé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Historiquement la commune d'Olne est caractérisée par des moulins et des biefs sa position par rapport à la Vesdre est intéressante.
Le marché énergétique actuel stimule des innovations technologiques dans le domaine de la petite hydroélectricité, qui permettent de disposer de machines adaptées aux petites puissances (sites non équipés). La politique régionale des Certificats Verts tend à soutenir les investissements dans le domaine des énergies renouvelables et principalement dans la production d'énergie électrique verte.
En outre, la production d'énergie hydroélectrique constitue une filière intéressante de production d'énergie verte, sachant qu'aucun site n'est susceptible de recevoir des éoliennes à Olne.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de promouvoir les énergies renouvelables.

III.23. RÉALISATION D'UN GUIDE OLNOIS D'INFORMATION, DE CONSEILS ET DE SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce guide doit permettre aux propriétaires, aux candidats bâtisseurs, aux architectes, aux entrepreneurs de comprendre les caractéristiques du bâti olnois traditionnel, en vue de s'en inspirer lors de nouvelles constructions ou de rénovations, tout en permettant des innovations en matière d'urbanisme et d'architecture. Les aspects relatifs aux développement durable seront également pris en compte.

Le guide comprendra des conseils pour l'intégration des constructions et l'aménagement de leurs abords, dans le paysage du Pays de Herve.

Le guide sera réalisé sur base de documents existants tels que le RGBSR, ou le SSC (en cours de finalisation) et sera conçu de manière à pouvoir être compris du grand public. Il s'agira en outre d'un guide pratique destiné aux professionnels lors de la conception de projets à Olne.

Des actions de promotion du guide devront également être envisagées.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des réunions de consultation des habitants, le souci de cadrer le développement urbanistique a été signalé, notamment en vue de préserver les paysages de la commune. Par ailleurs, certains oont signalé l'importance de faire évoluer la construction en accord avec les préoccupation énergétiques actuelles, et de permettre des innovations en matière d'urbanisme, tout en respectant les espaces.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Il s'agit de réaliser un document accessible et pratique destiné aussi bien au grand public qu'aux professionnels, dans le but de promouvoir et conserver une certaine qualité du cadre de vie, tout en permettant le développement communal.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont ceux de « renforcement de l'identité communale », de « valorisation du patrimoine » et de « valorisation de la qualité paysagère ».

III.24. ORGANISATION D'UNE RÉFLEXION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ POUR AMÉLIORER LES LIAISONS ENTRE OLNE ET LES COMMUNES VOISINES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de réaliser un Plan InterCommunal de Mobilité avec les communes environnantes, qui permettra d'identifier les principaux problèmes et de proposer des pistes d'action.
Il s'agit également de développer le réseau de modes doux à Olne et de permettre sa connexion avec le RAVeL de la ligne 38 (Chaudfontaine-Plombière) afin notamment d'affirmer le lien avec le Pays de Herve et la Maison du Tourisme.
Enfin, il s'agit de mieux signaler la commune d'Olne au départ des communes voisines et d'améliorer les accès à Olne. Olne est, en effet, enclavée par rapport aux routes nationales d'importance (la N61 à Trooz et la N621 à Soumagne). Ce projet permet d'améliorer la visibilité de la commune d'Olne depuis les communes voisines.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	X
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	X
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	X
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	X
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie		Liaison à Gomelevay	X
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Plusieurs suggestions ont été amenées lors d'un groupe de travail sur la mobilité. Le schéma de structure communal propose également plusieurs pistes de réflexions.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune d'Olne est enclavée par rapport aux grands réseaux structurants (voiries et chemin de fer) mais n'est pas desservie par ces derniers. La desserte en transports en commun est jugée insuffisante. Pour être cohérente, la politique de mobilité doit être menée en partenariat avec les communes voisines.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit d'améliorer la mobilité et l'accessibilité en développant notamment des actions à l'échelle intercommunale (établir des synergies transcommunales).

III.25. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS DANS LES VERGERS EXISTANT ET CRÉATION DE VERGERS CONSERVATOIRES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise la replantation d'arbres fruitiers dans les vergers vieillissants et la création de nouveaux vergers (type verger conservatoire), conformément aux résultats de l'étude de faisabilité qui est inscrite en lot I.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population, le souhait de mieux faire connaître les arbres fruitiers (anciennes variétés) des vergers avait été exprimé. Le projet de création de vergers a été proposé lors du groupe de travail relatif au patrimoine. Ce projet est largement plébiscité par la CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Les vergers font partie intégrante du patrimoine Olnois, pourtant, comme ailleurs dans le Pays de Herve, ils sont en voie de disparition. La valorisation des vergers existants et la création de vergers conservatoires peut participer au maintien de la biodiversité, à la diversification agricole, au développement de produits du terroir, et à la qualité paysagère, typique du Pays de Herve.

4. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs visés sont : « valoriser et renforcer la qualité paysagère », « améliorer l'état de l'environnement », et « augmenter et diversifier les activités économiques ». L'établissement de synergies transcommunales pourrait également être envisagé dans ce projet.



Programme Communal de Développement Rural

Commune de Olne

Partie V – Récapitulatif des projets

pissart æ
architecture et environnement
S.A. PISSART, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT -
Rue de la Métal, 6 - 4870 Trooz
Tél. : 04/380.41.04 - Fax : 04/380.41.05

Juin 2012



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

Projets du lot I	Objectifs de la stratégie de développement										Coût HTVA Hors frais de personnel	Subventionnements possibles
	Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux	Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel)	Valoriser et renforcer la qualité paysagère	Promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie	Améliorer l'état de l'environnement	Etablir des synergies transommunales	Améliorer les dynamiques de rencontres	Offrir des logements répondant aux besoins de la population	Augmenter et diversifier les activités économiques et les services	Améliorer la mobilité et l'accessibilité		
I.1.A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X						X			X	740.000 €	Plan triennal et Dév. rural
I.1.B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.	X						X			X	143.800 € *(options : 251.890 €)*	Plan triennal et Dév. rural
I.1.C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X						X			X	157.470 €	Dév. Rural et voiries agricoles
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.		X	X		X		X	X	X	X	60.000 €	DGO4
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.	X	X	X		X		X				78.000 €	Dév. Rural
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X			X	X					15.000 € + suivi	DGO3
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.		X		X	X						5.000 €/an, hors appels à projets	Appels à projets
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.				X	X						25.000 € + 2.500 €/an, hors appels à projets	Appels à projets
I.7. Renforcement des relations intergénérationnelles.	X	X									2.500 €/an, hors appels à projets	Appels à projets
I.8. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			X		X	X			X		8.250 €	Appels à projets
I.9. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0 €	
I.10. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.		X	X		X	X	X		X		40.000 €	Appels à projets
II.11. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.					X						5.000 €/an, hors appels à projets	Appels à projets

Projets du lot II	Objectifs de la stratégie de développement									
	Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux	Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel)	Valoriser et renforcer la qualité paysagère	Promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie	Améliorer l'état de l'environnement	Etablir des synergies transommunales	Améliorer les dynamiques de rencontres	Offrir des logements répondant aux besoins de la population	Augmenter et diversifier les activités économiques et les services	Améliorer la mobilité et l'accessibilité
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.							X	X		
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.		X	X		X		X	X	X	X
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.		X			X		X			
II.4. Création d'une crèche.									X	
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.	X						X			
II.6. Aménagement du site du Fief.		X	X							X
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.	X	X	X							
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.			X							
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.	X						X			
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).							X			
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.		X	X				X		X	
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.	X	X					X			
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.	X						X			
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.	X						X			
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.	X	X								
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.		X	X		X					

Projets du lot III	Objectifs de la stratégie de développement									
	Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux	Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel)	Valoriser et renforcer la qualité paysagère	Promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser aux économies d'énergie	Améliorer l'état de l'environnement	Etablir des synergies transommunales	Améliorer les dynamiques de rencontres	Offrir des logements répondant aux besoins de la population	Augmenter et diversifier les activités économiques et les services	Améliorer la mobilité et l'accessibilité
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.		X	X				X		X	
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.		X			X		X			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.	X	X				X			X	
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.	X						X			
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.	X						X			
III.6. Création de logements pour seniors.								X		
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.		X	X		X	X	X		X	
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.	X						X			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.	X						X			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,				X						
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.	X	X				X			X	
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.	X	X	X							
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.									X	X
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.		X	X		X	X	X		X	
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.				X	X					
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.		X	X							
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.						X			X	
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.		X	X		X	X				
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.	X						X			
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».		X	X							
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur		X		X	X	X		X	X	
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.				X						
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.	X	X	X							
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.						X				X
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.			X		X	X			X	

Liens boucles thématiques / projets du lot I

Projets LOT I	Les bords de Magne Et le Fief			Les oiseaux du bocage			Les paysages			La biologie et les échaliers			La Vesdre			Le circuit du karst			Bocages et paysages			la géologie			Les Vergers			Le tour d'Olne			
	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	
I.1.A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X			X			X																								
I.1.B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.							X			X															X						
I.1.C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X			X			X																								
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.				X		X										X		X					X								
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.										X	X	X																			
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).		X	X		X	X			X		X	X			X			X		X	X		X	X			X				
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.			X			X					X				X		X	X			X			X		X	X				
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.			X												X																
I.8. Renforcement les relations intergénérationnelles.			X			X			X			X			X			X			X			X			X				
I.9. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.			X		X	X			X		X	X								X	X					X	X				
I.10. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.																															
I.11. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			X																												
I.12. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.			X											X	X		X	X													

Loc. : lien de localisation
Thém. : lien thématique
Opp. : opportunité

Liens boucles thématiques / projets du lot II

Projets LOT II	Les bords de Magne Et le Fief			Les oiseaux du bocage			Les paysages			La biologie et les échaliers			La Vesdre			Le circuit du karst			Bocages et paysages			la géologie			Les Vergers			Le tour d'Olne		
	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.						X										X		X												
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.				X		X										X		X												
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.					X																				X	X	X			
II.4. Création d'une crèche.																												X		
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.																									X		X			
II.6. Aménagement du site du Fief.	X	X	X																											
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.				X		X																								
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.							X	X	X																					
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.																												X		
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).	X		X																											
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.			X			X			X			X			X			X			X			X			X			
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.																														
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.																														
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.																														
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.			X			X			X			X		X	X			X			X			X			X			
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.			X											X	X		X	X												

Loc. : lien de localisation
Thém. : lien thématique
Opp. : opportunité

Liens boucles thématiques / projets du lot III

Projets LOT III	Les bords de Magne Et le Fief			Les oiseaux du bocage			Les paysages			La biologie et les échaliers			La Vesdre			Le circuit du karst			Bocages et paysages			la géologie			Les Vergers			Le tour d'Olne		
	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.	Loc.	Thém.	Opp.
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.																				X	X					X	X			
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.																										X	X			
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.																														
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.																												X		
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.																												X		
III.6. Création de logements pour seniors.	X																													
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.																	X					X	X	X						
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.																X		X												
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.																									X		X			
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,																														
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.																														
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.							X		X																					
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.																														
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.			X																			X	X	X						
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.																														
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.			X			X			X			X			X			X			X			X			X			
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.																														
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.										X													X							
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.																														
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».			X			X		X	X			X						X		X	X		X	X			X			
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.															X															
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.			X											X	X															
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.																														
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.																														
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.					X	X					X	X								X	X					X	X			

Loc. : lien de localisation
Thém. : lien thématique
Opp. : opportunité

Liens liaisons utilitaires / projets du lot I																
Projets Lot I	Le chemin du Tilleul		Le chemin des Escaliers		Le chemin des Demoiselles – Vaussale		Le chemin de Vieux-Sart		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard		Le chemin entre Chinehotte et Croix-Renard		Liaison à Falise		Liaison à Gomelevay	
	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.
I.1.A - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Olne et Saint-Hadelin et qualification de l'espace public.	X	X							X	X						
I.1.B - Sécurisation des déplacements doux le long des voiries entre Fosses-Berger et Hansez, ainsi que rue des Combattants à Olne, et qualification de l'espace public.									X	X						
I.1.C - Aménagement de chemins de liaison pour les modes doux entre Olne, Saint-Hadelin et Hansez.	X	X							X	X						
I.2. Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise.													X	X		
I.3. Aménagement de deux espaces de rencontre à Hansez.																
I.4. Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).																
I.5. Réalisation d'actions de sensibilisation permanentes des citoyens aux enjeux environnementaux.																
I.6. Réalisation d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.																
I.8. Renforcement les relations intergénérationnelles.																
I.9. Mise en place d'une politique de préservation, protection des haies et arbres remarquables. Incitation à la plantation de haies, d'arbres fruitiers et d'arbres en champs.																
I.10. Création d'une cellule interservices A21L au sein de l'administration communale.																
I.11. Élaboration d'un plan d'actions permettant la réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.							X									
I.12. Mise en place d'actions de sensibilisation à l'épuration des eaux usées.																

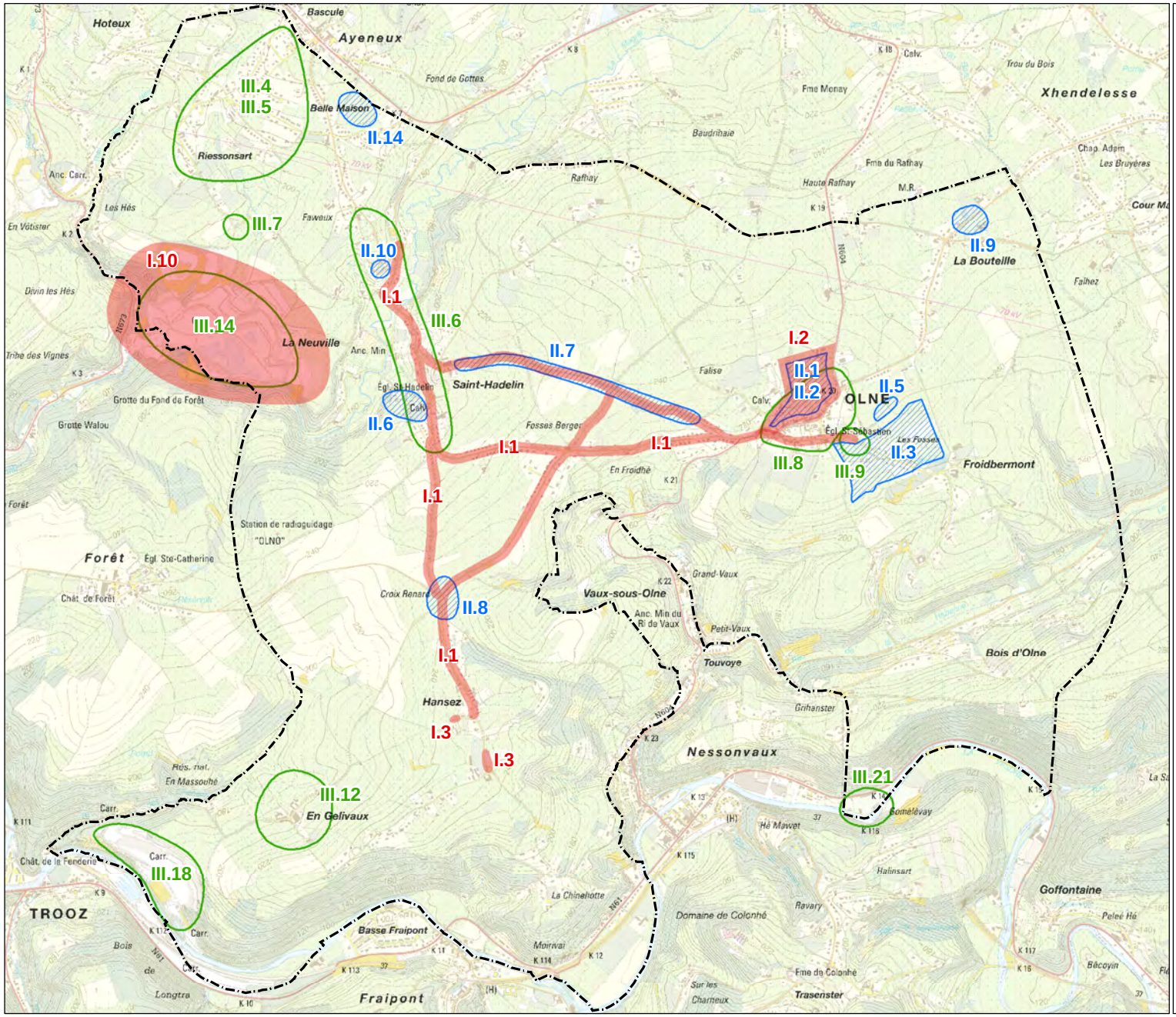
Loc. : lien de localisation
Thém. : lien thématique
Opp. : opportunité

Liens liaisons utilitaires / projets du lot II																
Projets Lot II	Le chemin du Tilleul		Le chemin des Escaliers		Le chemin des Demoiselles – Vaussale		Le chemin de Vieux-Sart		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard		Le chemin entre Chinehotte et Croix-Renard		Liaison à Falise		Liaison à Gomelevay	
	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.
II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.													X			
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.													X	X		
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.																
II.4. Création d'une crèche.																
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.																
II.6. Aménagement du site du Fief.																
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.	X															
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.									X							
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.																
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).																
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.																
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.																
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.																
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.																
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.														Loc. : lien de localisation Thém. : lien thématique Opp. : opportunité		
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.																

Liens liaisons utilitaires / projets du lot II

Projets Lot III	Le chemin du Tilleul		Le chemin des Escaliers		Le chemin des Demoiselles – Vaussale		Le chemin de Vieux-Sart		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard		Le chemin entre Chinehotte et Croix-Renard		Liaison à Falise		Liaison à Gomelevay	
	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.	Loc.	Thém.
III.1. Création d'une entreprise de travail adapté de type ferme didactique valorisant le savoir-faire de l'agriculteur.																
III.2. Création d'un potager collectif de fruits et légumes oubliés.																
III.3. Construction d'un atelier rural à destination des entreprises locales, abritant un marché couvert.																
III.4. Aménagement d'un espace de rencontre à Riéssonsart.																
III.5. Aménagement d'une maison de village à Riéssonsart.																
III.6. Création de logements pour seniors.																
III.7. Aménagement du site de Vieux-Sart.							X									
III.8. Aménagement d'une maison de village à Olne.													X			
III.9. Aménagement d'un espace public entre le village d'Olne et le hameau de Froidbermont.																
III.10. Construction d'une unité de bio-méthanisation, développement de la cogénération,																
III.11. Création d'un centre d'interprétation de la vie rurale.																
III.12. Mise en valeur du hameau de Gelivaux.																
III.13. Mise en service d'un bus multi-services.																
III.14. Réhabilitation de la carrière du Bay-Bonnet.							X									
III.15. Création d'une maison de l'environnement, de l'énergie, de la construction.																
III.16. Création d'un sentier des sensations et des découvertes.																
III.17. Mise en place d'une agence de développement local.																
III.18. Élaboration d'un plan d'actions menant à la réhabilitation de la carrière de Forêt-Trooz.																
III.19. Organisation de rencontres festives et de rencontres de quartier.																
III.20. Mise en place d'un projet « land art ».																
III.21. Réalisation d'un dossier de PCA-R ou de SAR en vue d'un aménagement cohérent et global du site de Gomelevay, situé en zone d'activité économique mixte au plan de secteur.															X	X
III.22. Valorisation et exploitation des ressources hydrauliques de la commune.																
III.23. Réalisation d'un guide olnois d'information, de conseils et de sensibilisation à l'intégration des constructions.																
III.24. Organisation d'une réflexion intercommunale en matière de mobilité pour améliorer les liaisons entre Olne et les communes voisines.		X		X		X		X		X		X		X		X
III.25. Mise en place d'un programme de plantation d'arbres fruitiers dans les vergers existant et création de vergers conservatoires.																

Loc. : lien de localisation
Thém. : lien thématique
Opp. : opportunité



LEGENDE

Limite communale

Projets localisés

- Lot I
- Lot II
- Lot III

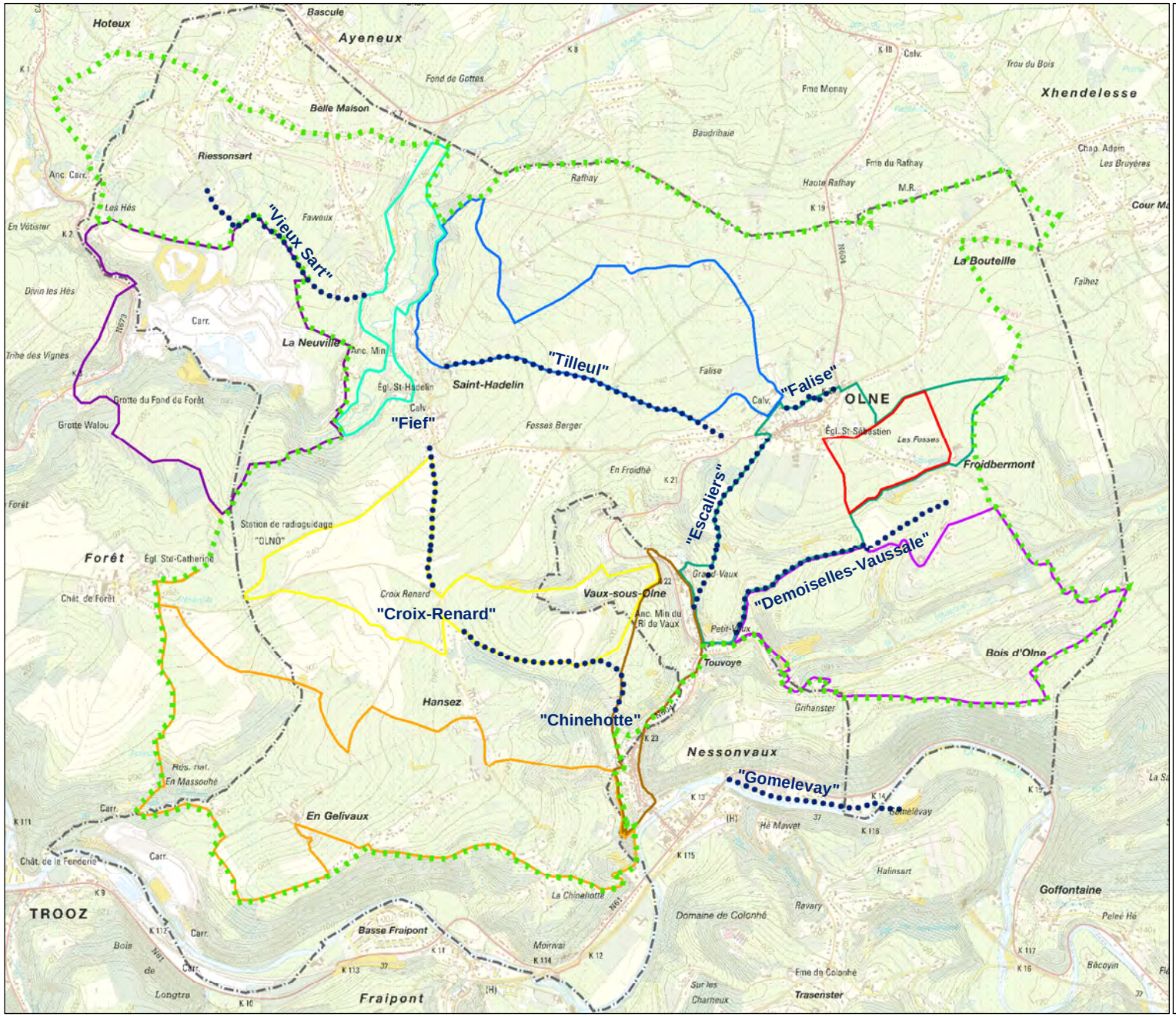
2012

pissart æ
architecture et environnement

Commune d'Olne

Programme Communal de Développement Rural

Localisation des projets



LEGENDE

Limite communale

Liaisons utilitaires

Liaisons utilitaires

Boucles thématiques

- Bords de Magne et Fief
- Les oiseaux du bocage
- Paysages
- Biologie et échaliers
- Vesdre
- Le circuit du karst
- Bocages et paysages
- Géologie
- Les vergers
- Tour d'Olne

2012

pissart æ
architecture et environnement

Commune d'Olne

Programme Communal de Développement Rural

Localisation des boucles